

RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2013

Sommaire du rapport financier annuel

1. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel.....	3
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	4
3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	31
4. Rapport de responsabilité sociale et environnementale 2013	46
5. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	67
6. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2013	68
7. Comptes sociaux de la société IMPLANET SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.....	123
8. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.....	158

1. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel

1.1 Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Ludovic LASTENNET, Directeur Général de la société IMPLANET.

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté. »

Monsieur Ludovic LASTENNET, Directeur Général de la société IMPLANET.

2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

IMPLANET SA

Société anonyme au capital de 8.099.283 euros

Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac
493 845 341 RCS Bordeaux

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2013, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux Comptes, celui de votre Conseil d'Administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L225-115 et R 225682 du Code de Commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 13 février 2014, a procédé à l'examen des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 et a arrêté lesdits comptes. Ces comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

2.1 Situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé

2.1.1 Compte rendu de l'activité et événements importants au cours de l'exercice 2013

Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission a été d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans les segments les plus opportuns de l'orthopédie (aspects logistiques, implants du genou, implants innovants dans le rachis).

En 2013, Implanet tout en continuant le développement des ventes des produits d'Orthopédie générales, est en phase de lancement commercial en Europe et aux Etats-Unis d'un implant destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une fusion vertébrale. Ce produit, Jazz, complète l'arsenal de produits utilisés habituellement tels que les vis pédiculaires et les crochets et a déjà été utilisé dans plus de 220 chirurgies, représentant la pose de 1.931 Jazz.

La société commercialise cette offre par le biais d'une présence directe de la société et de sa filiale en France et aux USA, ainsi que par le biais d'accords de distribution sur le reste du marché mondial.

La société a levé 14,1M€ lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris en Novembre 2013.

Faisant usage de la délégation autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, le conseil d'administration du 19 novembre 2013 a décidé que :

Le capital social est augmenté d'un montant nominal de 726.988,50 € par émission de 484.659 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 € au résultat de la conversion et du remboursement des obligations émises en 2013 et souscrites par certains actionnaires historiques.

Le capital social est augmenté d'un montant nominal de 2.938.888,50 € par émission de 1.959.259 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 € souscrites par des investisseurs institutionnels, des fonds de gestion privés, des personnes physiques ainsi que par les actionnaires historiques.

Ainsi, par les deux opérations décrites ci-dessus, la société a émis 2.443.918 actions nouvelles de nominal 1,50€ pour un montant total prime d'émission incluse de 18.564.559,05 €.

Le capital de la société s'élève donc après ces opérations à 8.099.283 € et est divisé en 5.399.522 actions d'une valeur nominale de 1,50 € l'une.

Les fonds levés sont principalement destinés renforcer les forces commerciales du Groupe pour accélérer sa présence à l'international sur les marchés existants et de nouvelles zones géographiques, principalement aux Etats-Unis ; à financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement lié au développement du Groupe ; et à enrichir les gammes de produits pour répondre aux besoins cliniques spécifiques des chirurgiens Orthopédistes.

En 2013, la Société a poursuivi la croissance de son activité d'orthopédie générale, axée essentiellement sur les chirurgies du genou. La Société est attentive à ce que cette activité soit rentable et génératrice de trésorerie, et a mis au point une stratégie de croissance qui respecte ces impératifs.

La société a continué de développer l'activité en France via des partenaires commerciaux expérimentés. Les effets bénéfiques de cette stratégie se sont concrétisés, en 2013, par une forte augmentation des volumes de vente. Les quantités vendues ont atteint 1.325 prothèses totales de genou, en augmentation de 48% par rapport à 2012, soit une part de marché national estimée à plus de 2%.

En 2013, la société a poursuivi sa dynamique commerciale à l'international, avec au second semestre, le démarrage de l'activité et les premières chirurgies JAZZ réalisées sur le continent Nord-Américain et en décembre la signature d'un accord de distribution avec un acteur majeur en Allemagne.

Les Etats-Unis restant le marché de référence du rachis avec 64% du marché mondial, Implanet a créé en février 2013 une filiale commerciale, Implanet America Inc. basée à New-York. Seulement trois mois ont été nécessaires pour obtenir les autorisations administratives requises pour le référencement auprès des premiers établissements de soins américains et organismes de remboursement.

En parallèle à ce travail administratif, il n'a fallu que quelques mois à Implanet America Inc. pour signer des contrats d'agents commerciaux avec des sociétés réputées sur leur région, organiser la formation de leur force de vente, et convaincre les premiers chirurgiens d'utiliser Jazz. Ceci démontre l'attrait de Jazz pour les acteurs établis, commercialisant des produits pour la chirurgie du rachis.

Les premières chirurgies aux Etats-Unis ont eu lieu en juin 2013.

2.1.1.1 Recherche et développement, innovations, nouveaux produits, Etudes Cliniques

En 2013, Implanet a finalisé la constitution d'une équipe de 5 ingénieurs de recherche, développement et industrialisation associée à un directeur des affaires cliniques et scientifiques.

En 2013, IMPLANET a poursuivi ses programmes de développement selon deux axes principaux : sa gamme d'implant à tresse JAZZ et la prothèse totale de genou MADISON.

JAZZ a continué d'évoluer notamment en ce qui concerne son instrumentation en intégrant des demandes des chirurgiens, démontrant ainsi la capacité de la société à coller au plus près des besoins du marché.

Le projet JAZZ M.I.S a été initié et se poursuit en collaboration avec des chirurgiens Américains et Européens. Les solutions techniques répondant aux impératifs d'une implantation par mini abord ont été choisies tant en ce qui concerne l'implant que l'instrumentation et sont en cours de développement et de tests.

En parallèle, IMPLANET a continué de consolider sa position en déposant deux nouvelles demandes de brevets destinées à protéger ses futures évolutions.

L'instrumentation de la prothèse de genou MADISON a été complétée par un module permettant de réaliser les coupes osseuses et le choix des implants grâce à l'équilibrage des tensions des ligaments latéraux du genou. Développés en étroite collaboration avec des chirurgiens spécialistes de cette technique, ces instruments sont les seuls actuellement sur le marché à permettre d'effectuer ce geste rotule en place afin d'obtenir un réglage plus précis et d'optimiser la cinématique de l'articulation prothétique.

Le développement de la gamme de révision MADISON a été initié et se poursuivra en 2014. A ce stade, le concept des principaux implants et instruments a été validé. Il doit maintenant être décliné à l'ensemble des tailles avant d'entrer en phase d'industrialisation.

Dans le domaine clinique, la société a initiée en 2013, une série d'études cliniques adaptées dont les objectifs sont :

- Disposer d'une bibliographie clinique propre dans le traitement des grandes déformations mettant en évidence la supériorité opératoire de Jazz par rapport à l'Universal Clamp, ce qui semble être constaté par les premiers utilisateurs (rapidité de pose, facilité d'utilisation, efficacité et fiabilité de l'instrumentation) ;
- Disposer d'une bibliographie clinique permettant de répondre aux questions éventuelles des autorités réglementaires de différents pays ;
- Etendre l'adoption de Jazz à de nouvelles indications :
 - en traumatologie : réaliser et publier des études de cas en traumatologie (Europe) ;
 - en dégénératif : documenter les caractéristiques de Jazz en sécurisation des vis chez des patients ostéoporotiques. Une étude coordonnée par le Docteur Cavagna est en cours de recrutement à Lorient. Une étude biomécanique sur pièce anatomique est prévue aux Etats-Unis dans un centre reconnu pour démontrer le niveau de sécurisation de vis ajouté par l'utilisation de Jazz.
- Constitution de 2 conseils scientifiques aux Etats-Unis, l'un dédié aux grandes déformations, le second dédié au dégénératif.

2.1.1.2 Ventes et marketing

Début 2013, la société a structuré le département commercial export en créant le poste de directeur Commercial Export dont le rôle est de développer les ventes des gammes Genou et JAZZ à l'international – Hors USA-. Il est aussi en charge de la signature des contrats de distribution et de l'enregistrement des produits auprès des autorités sanitaires des différents pays. En 2013, Implanet a obtenu les autorisations de mise sur le marché de certaines de ses gammes en Inde, au Brésil et en Australie. La société poursuit ses efforts en Russie et dans plusieurs pays d'Amérique latine.

En vue d'accélérer la commercialisation de son implant JAZZ aux Etats-Unis, fin 2013, le Groupe a lancé le recrutement de collaborateurs clés afin de développer de manière significative sa structure commerciale Américaine.

Au 31.12.2013, Implanet a signé 5 accords de distribution avec des partenaires majeurs permettant de couvrir plus de 30% du potentiel du marché Américain.

Un effort particulier a été entrepris par le service marketing pour organiser la formation des chirurgiens Américains à la technique chirurgical de pose de l'Implant JAZZ. Des centres réputés ont été approchés tant aux Etats-Unis qu'en Europe et devraient rapidement rejoindre le groupe des centres Européens de formations, composé au 31.12.2013 de l'Hôpital Robert Debré à Paris, De l'Hôpital de la Timone à Marseille, de l'Hôpital Purpan à Toulouse et de la clinique Mutualiste de Lorient.

2.1.1.3 Ressources Humaines

La société a poursuivi son renforcement au cours de l'exercice 2013 pour accompagner son développement.

Les principaux recrutements réalisés ont été :

- Un Directeur Scientifique et des Affaires Cliniques ;
- Un Contrôleur de Gestion.

Les fonctions de contrôle qualité produit ainsi que d'assistance commerciale ont été aussi renforcées.

L'effectif moyen est ainsi passé de 29,8 personnes en 2012 à 33,1 personnes en 2013. L'effectif total est de 35 personnes au 31 décembre 2013, contre 30 au 31 décembre 2012.

2.1.1.4 Financement et structure du capital

Comme indiqué au chapitre 2.1, la société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 25 novembre 2013. En amont de cette opération, l'ensemble des obligations convertibles et des obligations remboursables émises par la Société a été converti en actions.

Lors de son introduction en bourse, la société a émis 1 959 259 actions nouvelles de 1,50 € de valeur nominale. Ces actions ont été émises au prix unitaire de 7,20 €.

Cette opération a permis de renforcer de manière significative les fonds propres consolidés qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 13,8M€, contre 4,7M€ au 31 décembre 2013.

2.1.1.5 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La signature des contrats de distribution tant aux Etats-Unis que dans les pays du reste du monde, associée aux premières poses couronnées de succès de l'Implant JAZZ, montre la formidable acceptation par les chirurgiens de cette technologie.

Les difficultés rencontrées par le Groupe sont essentiellement liées à la lenteur des procédures d'enregistrement tant réglementaires qu'économiques dans les différents hôpitaux, groupements d'achats ou organismes de remboursement.

Des résultats cliniques probants associés à une offre économiquement responsable documentée par des données issues d'études comparatives devraient permettre rapidement de proposer des solutions financières pertinentes, de façon à accélérer ce processus décisionnel.

2.1.2 **Résultat des activités**

2.1.2.1 Chiffre d'affaires

Implanet a réalisé un chiffre d'affaires de 6 690 K€ (+0,6%), dont 2 283 K€ à l'export, soit 35% des ventes. Conformément à ce qui était annoncé, le chiffre d'affaires 2012 de la Société inclut 241 K€ de refacturation à GHX au titre de prestations diverses (dont la mise à disposition de locaux), ainsi que six mois de commercialisation en direct en France.

A périmètre équivalent sur l'activité vente d'Implants (chiffre d'affaires hors refacturations GHX et corrigé de l'incidence du changement de modèle de distribution dont l'impact est estimé à une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 350 K€ en 2013), on arrive à un chiffre d'affaires 2012 de 6 052 K€ que l'on peut comparer aux de 6 690 K€ de 2013 (croissance effective de 10.4 %)

Malgré un exercice satisfaisant sur le plan de l'activité, le chiffre d'affaires est resté stable en 2013, traduisant le changement de business model lié au développement de l'activité Rachis aux dépens de l'activité Orthopédie. Implanet a privilégié la forte croissance du segment Rachis qui a permis une très bonne dynamique de l'implant JAZZ dont les ventes ont atteint 592 K€ et représenté 1 953 unités vendues en 2013 dans le monde.

2.1.2.2 Coût des Produits Vendus et Marges Brutes

La marge brute sur coût des produits vendus (chiffre d'affaires diminué du coût des produits vendus avant amortissement des ancillaires) s'élève pour 2013 à 3 587 K€ (53,6 %) vs 3 140 K€ (47,2%). Le passage en ventes indirectes en France courant 2012 n'a pas impacté la marge 2013. Cette contrepartie à la « variabilisation » des frais de forces de vente, a été atténuée par une part plus importante des produits vendus à forte valeur ajoutée, résultante d'une optimisation des approvisionnements et de la renégociation de certains coûts de production.

La marge brute (chiffre d'affaires diminué du coût des produits vendus et de l'amortissement des ancillaires) s'élève pour 2013 à 2 510 K€ (37,5%) vs 2 181 K€ (32,8%) en 2012.

2.1.2.3 Frais Marketing et Vente

La société a maintenu son choix de commercialiser ses produits de manière indirecte, soit par des Distributeurs, soit par des agents. Ce qui a permis de « variabiliser » les frais de force de vente. Sur le plan Marketing, un gros effort a été effectué pour le lancement de Jazz au niveau mondial. Une filiale de distribution dédiée au marché américain a été créée à New-York en février 2013.

Les frais de vente et de marketing se sont élevés à 2 216 K€ en 2013 vs 2 662 K€ en 2012. Cette diminution est une résultante du passage en distribution indirecte, d'une optimisation de certaines dépenses marketing et de l'obtention d'une subvention dédiée au Marché Américain obtenue en octobre 2013 du Conseil Régional d'Aquitaine.

2.1.2.4 Frais de recherche et développement

L'activité de l'équipe de Recherche et Développement s'est poursuivie dans le cadre du développement de la gamme jazz ainsi que de la gamme madison, telles que présentées dans le paragraphe 1.1.1.1

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 930 K€ contre 490 K€ en 2012. Les dépenses de R&D engagées sont restées stables, sachant qu'il a été capitalisé 474 K€ de dépenses en 2012 et aucune en 2013. Les coûts 2013 intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2013 s'élève à 565 K€.

2.1.2.5 Coûts des affaires réglementaires et assurance qualité

Les dépenses réglementaires se sont élevées à 1 002 K€ vs 451 K€ en 2012. Cette évolution résulte en partie à la capitalisation des frais d'homologation FDA (Jazz 510k) en 2012 pour 261 K€. Rien n'a été capitalisé en 2013. Le reste est constitué par une augmentation de la masse salariale du Contrôle Qualité et des coûts des tests sur les produits fabriqués.

2.1.2.6 Coûts des opérations

Les coûts se sont élevés à 2 402 K€ vs 795 K€ en 2012. Cette augmentation est principalement due à trois facteurs : les provisions pour dépréciations des stocks de genou, la constitution anticipée de provision sur les stocks de hanche, dont la société a décidé d'arrêter la commercialisation courant 2014, ainsi que des dépenses conséquentes de mise à niveau du logiciel de gestion SAP.

2.1.2.7 Frais généraux et administratifs

Les frais Généraux et Administratifs se sont élevés à 2 456 K€ vs 1 931 K€ en 2012. Cette progression s'explique par les frais engagés pour la constitution de la filiale Américaine et son lancement, la souscription d'une assurance Responsabilité Civile à couverture mondiale incluant les USA et également des dépenses conséquentes effectuées dans la mise à jour et le développement du logiciel SAP.

2.1.2.8 Résultat financier

Le résultat financier net est négatif de 348K€ vs un résultat négatif de 130K€ en 2012.

Les charges financières sont essentiellement constituées par les intérêts payés sur l'emprunt Kréos Capital ainsi que sur un emprunt obligataire converti lors de l'introduction en bourse. Il n'y a pas eu de produits financiers significatifs constatés lors de l'exercice.

2.1.2.9 Résultat de l'exercice

Le résultat global du Groupe pour l'exercice 2013 est une perte de 6 843 K€ contre une perte de 4 277 K€ en 2012.

2.1.3 **Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté**

Les risques auxquels le Groupe est confronté ont été précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base datant du 1^{er} octobre 2013.

Le type de risque et leur nature n'ont pas évolué à la date de rédaction du présent rapport, à l'exception du risque de liquidité, qui est écarté sur le moyen terme compte tenu des fonds levés par le Groupe lors de son introduction sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris le 25 novembre 2013.

2.1.4 **Litiges**

Un seul litige en cours au 31 décembre 2013 oppose la société à un salarié devant le Conseil des prud'hommes de Bordeaux.

2.1.5 **Evolution et perspectives d'avenir**

Implanet poursuit le développement de ses gammes Genou et Jazz, pour couvrir à terme l'ensemble des segments de marché adressables.

Les suivis cliniques associés, dont de premiers résultats devraient être communiqués rapidement, contribueront à l'accélération de la diffusion de ses produits sur les marchés couverts actuellement et sur les nouveaux marchés visés.

Implanet a étendu sa présence en 2013 en mettant tout en œuvre pour que ces implants soient régulièrement posés par des chirurgiens de premier plan, tant en Europe, qu'aux Etats-Unis.

Ces efforts devraient se traduire en 2014 par une accélération du développement de l'activité.

2.1.6 Filiales et participations

Le Groupe est constitué de la société IMPLANET S.A., qui détient 100% de la société IMPLANET AMERICA Inc.

IMPLANET AMERICA Inc.

Immatriculée en février 2013 dans l'Etat de New York, la société de droit américain au capital de 10\$ a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et Denis Saint-Denis, respectivement directeur général et directeur financier d'Implanet S.A, assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'IMPLANET AMERICA Inc.

Cette entité organise la vente des produits du Groupe sur le territoire américain et a réalisé un chiffre d'affaires de 160 K\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.1.7 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé jusqu'à la date d'établissement du présent rapport

Mr Luc Kerboull a démissionné de son mandat d'administrateur le 8 Janvier 2014.

Le conseil d'administration a décidé de coopter en qualité d'Administrateur Mr Brian T. Ennis en remplacement de Mr Kerboull.

Un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011 a été notifié à la société Implanet S.A. en Janvier 2014.

2.2 Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

2.2.1 Compte rendu de l'activité et événements importants au cours de l'exercice 2013

Les faits marquants pour la société mère du Groupe ont été présentés à la section 2.1.1 du présent rapport financier.

2.2.2 Changement de composition du Conseil d'Administration

Nomination de Kreos Capital IV (UK) Limited, représentée par Maurizio Petitbon, en tant que censeur.

2.2.3 Ressources humaines

La société a poursuivi son renforcement au cours de l'exercice 2013 pour accompagner son développement.

Les principaux recrutements réalisés ont été :

Un Directeur Scientifique et des Affaires Cliniques
Un Contrôleur de Gestion

Les fonctions de contrôle qualité produit ainsi que d'assistance commerciale ont été aussi renforcées.

L'effectif moyen est ainsi passé de 29,8 personnes en 2012 à 33,1 personnes en 2013. L'effectif total est de 35 personnes au 31 décembre 2013, contre 30 au 31 décembre 2012.

2.2.4 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

L'activité de la société peut être assimilée à celle du Groupe, puisque la filiale a une activité limitée à la vente de nos implants sur le marché américain (cf. section 2.1.1).

2.2.5 Description des principaux risques et incertitudes et gestion des risques

L'activité de la société peut être assimilée à celle du Groupe.
Aussi, nous vous invitons à vous référer à la section 2.1.3 du présent rapport financier.

2.2.6 Litiges

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

La société a reçu en décembre 2012 (pour l'exercice 2009) et janvier 2013 (pour les exercices 2010 et 2011) des notifications de redressement (droits et d'intérêts pour 109 K€, diminution des déficits reportables de 234 K€) à laquelle la société a répondu en contestant certains chefs de redressement. Consécutivement à la réception des conclusions de l'administration fiscale en date du 27 mai 2013, la société a décidé de constituer une provision à hauteur des notifications de redressement.

La société considère que ce contentieux avec l'Administration ne serait pas susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le bilan ou le résultat de la société.

Le montant des provisions au titre des litiges prud'homaux s'élèvent à 36 K€ au 31 décembre 2013 contre 27 K€ au 31 décembre 2012.

2.2.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Nous vous invitons à vous référer à la section 2.1.1 du présent rapport financier.

2.2.8 Comptes annuels de la société IMPLANET S.A.

2.2.8.1 Examen du compte de résultat

Les résultats de la société IMPLANET S.A. pour l'exercice 2013 avec le comparatif par rapport à l'exercice 2012, sont les suivants :

	2013	2012
Le chiffre d'affaires s'élève à :	7 139 157 €	6 646 788 €
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	7 785 979 €	8 507 055 €
Le total des charges d'exploitation s'élève à :	14 352 228 €	13 382 016 €
D'où un résultat d'exploitation de :	(6 566 248) €	(4 874 961) €
Le total des produits financiers s'élève à :	8 769 €	68 988 €
Le total des charges financières s'élève à :	366 758 €	85 128 €
D'où un résultat financier de :	(357 989) €	(16 141) €
Le résultat courant avant impôt de :	(6 924 237) €	(4 891 102) €
Le total des produits exceptionnels s'élève à :	478 755 €	309 365 €
Le total des charges exceptionnelles s'élève à :	357 706 €	515 740 €
D'où un résultat exceptionnel de :	121 049 €	(206 375) €
Impôts sur les sociétés :	(302 376) €	(362 319) €
Perte nette comptable :	(6 500 812) €	(4 735 157) €

2.2.8.2 Examen du bilan

Les principaux postes de l'actif apparaissent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	119 503 €	173 704 €
Immobilisations corporelles	837 726 €	1 520 104 €
Immobilisations financières	621 652 €	34 988 €
Stocks	3 990 812 €	5 114 358 €
Avances, acomptes versés sur commandes	64 480 €	25 549 €
Créances clients et comptes rattachés	2 252 948 €	1 444 911 €
Autres créances	1 375 532 €	946 394 €
Valeurs mobilières de placement	10 500 049 €	
Disponibilités	3 205 061 €	145 508 €
Charges constatées d'avance	172 043 €	115 897 €
Ecarts de conversion actif	16 385 €	
TOTAL ACTIF	23 156 195 €	9 521 412 €

Au passif, les principaux postes sont les suivants :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Capitaux Propres	13 583 403 €	3 928 509 €
Provisions pour risques	161 016 €	376 800 €
Dettes	9 407 926 €	5 212 469 €
Ecarts de conversion passif	3 850 €	3 634 €
TOTAL PASSIF	23 156 195 €	9 521 412 €

2.2.8.3 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En Euros	Dettes échues au 31/12/2013	Dettes à échoir				Total
		de 0 à 30 j	de 30 à 45 j	de 45 à 60 j	> 60 j	
Fournisseurs	1 499 642	709 581	16 522	109 375	2 754	2 337 874,61

En Euros	Dettes échues au 31/12/2012	Dettes à échoir				Total
		de 0 à 30 j	de 30 à 45 j	de 45 à 60 j	> 60 j	
Fournisseurs	1 835 419	528 024	558 771	141 776	270 597	3 334 587,00

2.2.9 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant (6 500 812) Euros comme suit :

- Perte nette comptable de l'exercice :..... (6 500 812) €
- En totalité au compte « Report à Nouveau »..... (6 500 812) €
Qui s'élèverait ainsi à (7 005 705) €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 13 583 403 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

2.2.10 Les dépenses somptuaires et charges non déductibles (CGI 39-4 et 223 quater)

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement d'un montant de 95 325 €.

2.2.11 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution.

2.2.12 Filiales et participations

2.2.12.1 Prises de participation significatives ou prises de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice, pris aucune participation ni cédé de participation.

2.2.12.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L233-29 et L233-30 du Code de Commerce.

2.2.12.3 Cessions de participations

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.2.12.4 Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Tel qu'indiqué à la section 2.1.6., nous vous rappelons le Groupe est constitué de la société IMPLANET SA, qui détient 100% de la société IMPLANET AMERICA Inc.

IMPLANET AMERICA Inc.

Immatriculée en février 2013 dans l'Etat de New York, la société de droit américain au capital de 10\$ a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et Denis Saint-Denis, respectivement directeur général et directeur financier d'Implanet S.A, assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'IMPLANET AMERICA Inc.

Cette entité organise la vente des produits du Groupe sur le territoire américain et a réalisé un chiffre d'affaires de 160 K\$ (soit 123 K€) et une perte de (233) K\$ (soit (179) K€) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.2.12.5 Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Les salariés des filiales étrangères ont été tous recrutés dans leurs bassins d'emploi.

2.3 Informations relatives au capital de la société

2.3.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société, à la date du présent rapport, est de 8 099 283 Euros, divisé en 5 399 522 actions ordinaires d'un euro (1,50 €) de valeur nominale chacune, souscrites en totalité, entièrement libérées.

2.3.2 Evolution du capital de la Société

Date	Nature de l'opération	Apports et augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
29/12/2006	Création	140.000 €	/		140.000	1 €	140.000 €
05/02/2007	Augmentation de capital par émission d'actions	860.000 €	/	140.000	1.000.000	1 €	1.000.000 €
23/02/2007	Augmentation de capital par émission d'actions	1.454.544 €	/	1.000.000	2.454.544	1 €	2.454.544 €
24/05/2007	Augmentation de capital par émission d'actions	545.456 €	/	2.454.544	3.000.000	1 €	3.000.000 €
03/10/2007	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	4.500.000 €	/	3.000.000	7.500.000	1 €	7.500.000 €

Date	Nature de l'opération	Apports et augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
06/06/2008	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	4.230.769 €	1.269.230,70 €	7.500.000	11.730.769	1 €	11.730.769 €
10/06/2008	Augmentation de capital par émission d'actions	384.616 €	115.384,80 €	11.730.769	12.115.385	1 €	12.115.385 €
10/02/2009	Augmentation de capital par émission d'actions	4.424.780 €	575.221,40 €	412.115.385	16.540.165	1 €	16.540.165 €
30/06/2009	Augmentation de capital par émission d'actions	2.212.389 €	287.610,57 €	16.540.165	18.752.554	1 €	18.752.554 €
25/08/2009	Augmentation de capital par émission d'actions	106.196 €	13.805,48 €	18.752.554	18.858.750	1 €	18.858.750 €
15/04/2010	Augmentation de capital par émission d'actions	3.804.148 €	1.179.285,88 €	18.858.750	22.662.898	1 €	22.662.898 €
28/09/2010	Augmentation de capital par émission d'actions	377.863 €	117.137,53 €	22.662.898	23.040.761	1 €	23.040.761 €
13/10/2010	Augmentation de capital par émission d'actions	1.931.297 €	598.702,07 €	23.040.761	24.972.058	1 €	24.972.058 €
22/03/2011	Augmentation de capital par émission d'actions	1.048.154 €	324.927,74 €	24.972.058	26.020.212	1 €	26.020.212 €
05/04/2011	Augmentation de capital par émission d'actions	1.106.870 €	343.129,70 €	26.020.212	27.127.082	1 €	27.127.082 €
03/10/2011	Augmentation de capital par émission d'actions	2.428.955 €	/	27.127.082	29.556.037	1 €	29.556.037 €
19/07/2013	Réduction de capital et regroupement des actions	/	/	29.556.037	2.955.604	1,50 €	4.433.406 €
25/11/2013	Augmentation de capital par émission d'actions et par offre au public	2.555.556 €	9.711.112,80 €	2.955.604	4.659.308	1,50 €	6.988.962 €
25/11/2013	Augmentation de capital par émission d'actions (exercice de l'option de surallocation)	383.332,50 €	1.456.663,50 €	4.659.308	4.914.863	1,50 €	7.372.294,5 €
25/11/2013	Augmentation de capital par conversion d'obligations	726.988,50 €	3.730.729,10 €	4.914.863	5.399.522	1,50 €	8.099.283 €

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juillet 2013, les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

2.3.3 Structure de l'actionariat et identités des actionnaires détenant plus de 5% du capital

	31-déc-12		Mouvements de l'exercice						31-déc-13	
	Nombre de titres (A)	Pourcentage de détention	Acquisition / Cession (B)	Exercice de BSPCE (C)	Regroupement par 10 [(A)+(B) + (C)] / 10	Remboursement des obligations remboursables en actions	Conversion des obligations convertibles en actions	Souscription lors de l'introduction en bourse	Nombre de titres	Pourcentage de détention
FCPR Bio Discovery II (Edrip)	4 948 290	16,74%	10		494 830	37 048	72 126	40 000	644 004	11,93%
FCPR Auriga Ventures III (Auriga)	4 738 552	16,03%	8		473 856	35 478	69 069	38 000	616 403	11,42%
Wellington Partners	4 948 289	16,74%	21		494 831	37 048	72 125	40 000	644 004	11,93%
Groupe CM-CIC	3 495 644	11,83%	36		349 568	12 301	50 949	28 000	440 818	8,16%
Seventure Banque Populaire	3 004 708	10,17%	42		300 475	22 496	43 792	24 250	391 013	7,24%
Sous-total des actionnaires détenant plus de 5% du capital	21 135 483	71,51%	117	0	2 113 560	144 371	308 061	170 250	2 736 242	50,68%
Fondateurs	3 371 823	11,41%	-186	3	337 164	3 075			340 239	6,30%
Investisseurs privés historiques	2 407 544	8,15%	66		240 761	1 428			242 189	4,49%
Autres investisseurs financiers historiques	2 641 187	8,94%	3		264 119	9 408	18 316	10 500	302 343	5,60%
Institutionnels Classiques					0			1 186 509	1 186 509	21,97%
Institutionnels Fonds Fiscaux					0			314 000	314 000	5,82%
Autres					0			278 000	278 000	5,15%
Total	29 556 037	100,00%	0	3	2 955 604	158 282	326 377	1 959 259	5 399 522	100,00%

Les actions de la société confèrent à l'ensemble des actionnaires un droit de vote simple.

2.3.4 Actions propres

Dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché NYSE Euronext Paris, la Société a signé le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Au 31 décembre 2013, la Société détient 23 174 de ses propres actions.

2.4 Délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital est présenté en annexe 2 du rapport de gestion.

2.5 Etat de la participation des salariés au capital social à la clôture de l'exercice

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-102, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la société.

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (c'est-à-dire dans le cadre d'une gestion collective), était de 1,367 %.

2.6 Information concernant les mandataires sociaux

2.6.1 Liste des mandats des mandataires sociaux

Nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats exercée par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

Le tableau ci-contre présente les informations concernant la composition du conseil d'administration de la Société.

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Jean-Gérard Galvez 5, rue Malar, 75007 Paris	Administrateur	Président du conseil d'administration	Gérant de HM Conseils	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 31 mars 2010 et renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 Nommé en qualité de président du conseil d'administration le 6 avril 2011 pour la durée de son mandat d'administrateur

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Ludovic Lastennet 15, route de Bordeaux 33360 Latresne	Administrateur	Directeur général et Directeur Commercial	N/A	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 janvier 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski 47, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris	Administrateur	-	Raphaël Wisniewski est Directeur Associé Sciences de la Vie chez Edmond de Rothschild Investment Partners	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 5 février 2007 et dernier renouvellement par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
COFA-Invest représentée par Marie-Hélène Plais 48, avenue du Président Wilson 75016 Paris	Administrateur	-	Marie Hélène Plais est Président de COFA-Invest	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 5 février 2007 et dernier renouvellement par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Rainer Strohmenger Margaretenanger 4 A Lohhof Unterschleibheim (Allemagne)	Administrateur	-	Associé chez Wellington Partners	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration en date du 24 mai 2007 et dernier renouvellement par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Luc Kerboull 3, rue du Vieux Colombier 75006 Paris	Administrateur indépendant	-	Chirurgien orthopédiste ; Président de l'Institut Marcel Kerboull	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration en date du 24 mai 2007 et dernier renouvellement par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 A démissionné de ses fonctions d'administrateur le 8 janvier 2014
Seventure Partners représentée par Emmanuel Fiessinger 5-7, rue de Montessuy 75007 Paris	Administrateur	-	Emmanuel Fiessinger est Directeur Associé Sciences de la Vie chez Seventure Partners	Nommée en qualité d'administrateur le 31 juillet 2009 et renouvelée par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Jan Egberts Koninginneweg 4 2243 Hb Wassenaar (Pays-Bas)	Administrateur indépendant	-	Directeur Général de Octoplus	Nommé en qualité d'administrateur le 31 mars 2010 et renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Il existe également deux censeurs :

- Auriga Partners, représenté par Philippe Peltier, dont le siège social est sis 18, avenue Matignon, 75008 Paris. Auriga Partners a été nommée censeur par l'assemblée générale du 15 avril 2010 et son mandat de censeur a été renouvelé par le conseil d'administration de la Société conformément à ses statuts le 21 mai 2013 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Kreos Capital IV (UK) Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais dont le siège social est sis 5th Floor, 25-28 Old Burlington Street Londres W1S 3AN, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 07758282, dont le représentant permanent est Maurizio Petitbon. Kreos Capital IV (UK) Limited a été nommé par l'assemblée générale du 19 novembre 2013, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du conseil d'administration dans les mêmes conditions que les administrateurs et bénéficient dans ce cadre d'un droit d'information préalable aux réunions du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils assistent aux réunions du conseil avec voix consultative seulement.

2.6.2 Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société
Jean-Gérard Galvez	Président du conseil de surveillance Président du conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Gérant	Ceprodi SA – expiré en juillet 2013 Fastbooking SA Wagram Finances Biophytis SA Polaris SA HM Conseils
Ludovic Lastennet	Administrateur	Lagae SA
Raphaël Wisniewski, représentant permanent d'Edmond de Rothschild Investment Partners représentée	Représentant permanent de la société Edmond de Rothschild Investment Partners, membre du Conseil d'administration Représentant permanent de la société Edmond de Rothschild Investment Partners, membre du Conseil d'administration Représentant permanent de la société Edmond de Rothschild Investment Partners, membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Directeur général Représentant permanent de la société Edmond de Rothschild Investment Partners, membre du Conseil d'administration	EOS Imaging SA Poxel SA Genticel SA Regado Biosciences (Etats-Unis) Cellnovo (Royaume-Uni) Axonics Europe MDxHealth – expiré en mai 2013
Marie Hélène Plais, représentant permanent de COFA - Invest	Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	Spinewave (Shelton USA) Fondation Yves Cotrel (Institut de France) Vitalitec (Vitre France) conseil de surveillance

Nom	Nature du mandat	Société
Rainer Strohmenger	Managing Director	Wellington Partners Life Science Venture Capital Consulting GmbH, Munich, Germany
	Membre du Conseil d'administration	Oxford Immunotec Ltd., Abingdon (Oxford), U.K. - expiré en novembre 2013
	Membre du Conseil d'administration	Invendo Medical GmbH, Weinheim, Germany
	Membre du Conseil d'administration	Quanta Fluid Solutions Ltd., Alcester (Birmingham), UK
	Membre du Conseil d'administration	Genticel SA, Toulouse, France
Luc Kerboull	Président	Vauban Ségur SAS
Emmanuel Fiessinger, représentant permanent de Seventure Partners	Représentant Permanent de la société de gestion Seventure, membre du conseil d'administration	Biomatlante
	Représentant Permanent de la société de gestion Seventure, membre du conseil d'administration	Impeto medical (sas)
	Représentant Permanent de la société de gestion Seventure, membre du conseil d'administration	Txcell
Jan Egberts	CEO (directeur-général)	Veritas Management & Investments
	Président du conseil d'administration	Acertys
	Membre du conseil de surveillance	CHDR
	Membre du conseil de surveillance	ORCA Pharmaceuticals
	Member Alumni Advisory Board	Erasmus University Rotterdam
	Member Advisory Board	Top Institute Pharma

2.6.3 Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux

Les rémunérations versées à chaque mandataire social par la Société ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en euros)	Fonction	31/12/2013						
		Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Paiement fondés sur des actions	Honoraires de conseil	Total
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	166 177	3 819	7 189	82 497	583	0	260 265
Mr Erick CLOIX	Administrateur jusqu'au 6 janvier 2013. Directeur Général jusqu'au 27 novembre 2012	0	0	0	0	166	0	166
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	2 486	72 000	74 486
Total rémunérations des dirigeants		166 177	3 819	7 189	82 497	3 234	72 000	334 916

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en euros)	Fonction	31/12/2012						Total
		Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Paiement fondés sur des actions	Honoraires de conseil	
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	152 000	35 185	6 928	89 099	1 902	0	285 114
Mr Erick CLOIX	Administrateur jusqu'au 6 janvier 2013. Directeur Général jusqu'au 27 novembre 2012	151 250	20 000	18 040	80 626	541	0	270 457
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	4 782	100 500	105 282
Total rémunérations des dirigeants		303 250	55 185	24 968	169 725	7 225	100 500	660 853

L'attribution de bonus pour Monsieur Cloix était déterminée et validée par le Conseil d'Administration en fonction de l'atteinte d'objectifs.

Le bonus de Monsieur Lastennet est défini lors de l'entretien annuel avec un plan d'objectifs précis (critères quantitatifs et critères qualitatifs). Ces objectifs font l'objet d'un avenant au contrat de travail. Le montant du bonus est validé par le Comité des rémunérations sur proposition du Directeur Général. La rémunération variable de Monsieur Lastennet en 2012 incluait un montant de 20 185 € au titre de commissions sur ventes perçues par Monsieur Lastennet au titre de sa fonction de directeur commercial international en 2012. Ces commissions dépendaient de l'atteinte d'un niveau de chiffre d'affaires annuel défini par le directeur général en fonction d'un budget de ventes pour les pays dont il s'occupait.

La Société a conclu un contrat de prestation de services avec HM Conseils, une société à responsabilité limitée, dont Monsieur Jean-Gérard Galvez est le gérant. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 19 juillet 2013. Les prestations rendues par la Société HM Conseils au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance, de conseil et de coaching de la direction de la Société comprenant, à titre d'exemple, la préparation et la définition des différents budgets de la Société, la définition de la stratégie de la Société et sa mise en œuvre en vue du déploiement de ses activités aux Etats-Unis, l'identification et la sélection des banques d'affaires dans la perspective de l'introduction en bourse de la Société et la préparation de la documentation afférente au projet d'introduction en bourse de la Société.

2.7 Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2013 sur les titres Implanet par les mandataires sociaux

(Article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre	Prix unitaire	Montant total
Ludovic Lastennet	19 juillet 2013	Cession d'actions (1)	-299	1 €	-299 €
Ludovic Lastennet	19 juillet 2013	Exercice de BSPCE (1)	3	1 €	3 €
Luc Kerboull	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	4	1 €	4 €
Rainer Strohmenger	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	9	1 €	9 €
Jean-Gérard Galvez	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	9	1 €	9 €
Edmond de Rothschild Investment Partners	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	10	1 €	10 €
COFA Invest	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	2	1 €	2 €
Seventure	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	33	1 €	33 €
Jan Egberts	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	9	1 €	9 €
Auriga Partners	19 juillet 2013	Acquisition d'actions (1)	8	1 €	8 €

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre	Prix unitaire	Montant total
Edmond de Rothschild Investment Partners	25 Novembre 2013	Remboursement des obligations remboursables en actions	37 048	10 €	370 480 €
Edmond de Rothschild Investment Partners	25 Novembre 2013	Conversion des obligations	72 126	8,8 €	635 446 €
COFA Invest	25 Novembre 2013	Remboursement des obligations remboursables en actions	9 408	10 €	94 480 €
COFA Invest	25 Novembre 2013	Conversion des obligations	18 316	8,8 €	161 343 €
Seventure	25 Novembre 2013	Remboursement des obligations remboursables en actions	22 496	10 €	224 960 €
Seventure	25 Novembre 2013	Conversion des obligations	43 792	8,8 €	385 756 €
Auriga	25 Novembre 2013	Remboursement des obligations remboursables en actions	35 478	10 €	354 780 €
Auriga	25 Novembre 2013	Conversion des obligations	69 069	8,8 €	608 417 €
Edmond de Rothschild Investment Partners	25 Novembre 2013	Acquisition d'actions	40 000	7,2 €	288 000 €
COFA Invest	25 Novembre 2013	Acquisition d'actions	10 500	7,2 €	75 600 €
Seventure	25 Novembre 2013	Acquisition d'actions	24 250	7,2 €	174 600 €
Auriga	25 Novembre 2013	Acquisition d'actions	38 000	7,2 €	273 600 €

(1) Opérations réalisées dans le cadre du regroupement d'actions par 10 décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013.

2.8 Mention de la publication des informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont énumérés ci-après :

- structure du capital : les renseignements figurent dans la section 2.3.3 présentant la structure de l'actionariat.

2.9 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé jusqu'à la date d'établissement de présent rapport

Nous vous invitons à vous référer à la section 2.1.7 du présent rapport financier.

Annexe 1 : Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	18 858 750	24 972 058	29 556 037	29 556 037	8 099 283
b) Nombre d'actions existantes	18 858 750	24 972 058	29 556 037	29 556 037	5 399 522
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 940 112	4 583 790	2 847 987	6 646 788	7 139 157
b) Impôts sur les bénéfices	(214 113)	(335 832)	(357 650)	(362 319)	(302 376)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(7 063 963)	(6 253 800)	(3 915 876)	(4 735 157)	(6 500 812)
e) Résultats distribués	0	0	0	0	0
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	(0,34)	(0,21)	(0,03)	(0,12)	(0,76)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,37)	(0,25)	(0,13)	(0,16)	(1,20)
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39,08	40,9	38,3	29,8	33,1
b) Montant de la masse salariale	2 682 570	2 676 323	2 736 085	1 981 032	2 197 670
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales,...)	1 306 627	1 266 925	1 227 595	930 148	984 260

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Durée (et date limite de validité de la délégation)	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
5/02/2007	Délégation de compétence en vue de procéder à l'augmentation de capital social par la création et l'émission d'actions du fait de l'exercice des BSA _R		Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013
29/12/2007	Délégation de compétence en vue d'émettre 150.000 BCE S/12/2007 et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 150.000 Euros	2 ans (29/12/2009)	CA du 29/12/2007 Attribution de 100.000 BCE S/12/2007 à des salariés nommément désignés de la Société Assemblée Générale Extraordinaire du 5/02/2009 Annulation partielle du plan BCE S/12/2007, soit les 50.000 BCE S/12/2007 non émis
5/02/2009	Délégation de compétence en vue de procéder à l'augmentation de capital social d'une somme maximum de 2.212.389,00 Euros par la création et l'émission de 2.212.389 nouvelles ABSA _{02/09}	30/06/2009	CA du 30/06/2009 Augmentation de capital de 2.212.389,00 Euros par l'émission de 2.212.389 ABSA _{02/09} chacune composée d'une action ordinaire à laquelle est attaché un bon de souscription d'action (les BSA _{R2}) Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013
5/02/2009	Délégation de compétence en vue d'émettre 150.000 BCE S/02/2009 et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 150.000 Euros pour permettre aux titulaires de BCE d'exercer leurs droits de souscription	2 ans (29/12/2009)	CA du 05/02/2009 Attribution de 106.500 BCE S/02/2009 à des salariés nommément désignés de la Société
31/07/2009	Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital social d'une somme maximum de 176.992,00 Euros par la création et l'émission de 176.992 ABSA _{07/09}		CA du 25/08/2009 Augmentation de capital de 106.196,00 Euros par l'émission de 106.196 ABSA _{07/09} chacune composée d'une action ordinaire à laquelle est attaché un bon de souscription d'action (les BSA _{R3}) Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013
31/03/2010	Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital social d'une somme de 3.816.794,00 Euros par la création et l'émission de 3.816.794 ABSA _{03/10}		CA du 15/04/2010 Augmentation de capital de 3.804.148,00 Euros par l'émission de 3.804.148 ABSA _{03/10} chacune composée d'une action ordinaire à laquelle est attaché un bon de souscription d'action (les BSA _{R4}) Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Durée (et date limite de validité de la délégation)	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
31/03/2010	Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant minimum de 282.443,00 Euros et d'un montant maximum de 587.787,00 Euros, par la création d'ABSA _{03/10}	31/12/2010	CA du 28/09/2010 Augmentation de capital de 377.863,00 Euros par l'émission de 377.863 ABSA _{03/10} chacune composée d'une action ordinaire à laquelle est attaché un bon de souscription d'action (les BSA _{R4}) Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013
31/03/2010	Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 1.931.297,00 Euros, par la création 1.931.297ABSA _{03/10}	31/12/2010	CA du 13/10/2010 Augmentation de capital de 1.931.297,00 Euros par l'émission de 1.931.297 ABSA _{03/10} chacune composée d'une action ordinaire à laquelle est attaché un bon de souscription d'action (les BSA _{R4}) Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013
31/03/2010	Délégation de compétence en vue d'émettre 200.000 BCE S/0/2010 et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 200.000 Euros pour permettre aux titulaires de BCE d'exercer leurs droits de souscription	2 ans (31/03/2012)	CA du 22/04/2010 Attribution de 167.500 BCE S/03/2010 à des salariés nommément désignés de la Société
14/03/2011	Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant de minimum de 763.359 Euros et maximum de 1.145.039 Euros, par la création d'ABSA _{03/11} au prix de 1,31 euros chacune, prime d'émission incluse		CA du 22 mars 2011 Augmentation de capital de 1.048.154 Euros par l'émission d'ABSA _{03/11} chacune composée d'une action ordinaire à laquelle est attaché un bon de souscription d'action (les BSA _{R5}) Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013
14/03/2011	Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant minimum de 763.359 Euros et maximum de 1.145.039 Euros, par la création d'ABSA _{03/11} au prix de 1,31 euros chacune, prime d'émission incluse		CA du 5 avril 2011 Augmentation de capital de 1.106.870 Euros par l'émission d'ABSA _{03/11} chacune composée d'une action ordinaire à laquelle est attaché un bon de souscription d'action (les BSA _{R5}) Délégation rendue caduque par l'introduction en bourse du 25 novembre 2013
14/03/2011	Délégation de compétence en vue d'émettre 300.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dénommés BCE au profit des salariés et/ou mandataires sociaux et d'augmenter en conséquence le capital social d'un montant maximum de 110.000 Euros pour permettre aux titulaires de BCE d'exercer leurs droits de souscription	2 mois (31/06/2011)	CA du 6 avril 2011 Attribution de 266.000 BCE S/06/2011 à des salariés nommément désignés de la Société CA du 21 mai 2013 Correction d'une erreur matérielle et constatation de la souscription de 269.000 BCE S/06/2011
26/09/2011	Délégation de compétence en vue de procéder à la		CA du 3 octobre 2011

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Durée (et date limite de validité de la délégation)	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
	constatation de la souscription de 60.000 BSA _{09/11} et à l'augmentation de capital correspondante		Constatation de la souscription de 60.000 bons de souscriptions dénommés BSA _{09/11}
26/09/2011	Délégation de compétence en vue d'émettre 500.000 BCE au profit des salariés et/ou mandataires sociaux et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 500.000 Euros	6 mois (31/03/2012)	CA du 18/11/2011 Attribution de 103.500 BCE S/09/2011 à des salariés nommément désignés de la Société
29/06/2012	Délégation de compétence en vue d'émettre 165.000 BSA ₂₀₁₂ et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 165.000 Euros		CA du 07/01/2013 Constatation de la souscription de 140.000 BSA ₂₀₁₂
29/06/2012	Délégation de compétence en vue d'émettre 10.245 BSA _{05/12} et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 10.245 Euros		CA du 07/01/2013 Constatation de la souscription de 10.245 BSA _{05/12}
11/10/2012	Délégation de compétence en vue d'émettre 100.000 BSA _{09/12} et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 100.000 Euros		CA du 07/01/2013 Constatation de la souscription de 100.000 BSA _{09/12}
21/05/2013	Délégation de compétence en vue d'émettre un maximum de 5.000.000 obligations convertibles en AP _{09/11t1} ou en actions ordinaires (avec suppression du DPS)	30/09/2013 ou date d'introduction en bourse de la société	CA du 07/06/2013 Constatation de la souscription de 1.875.001 obligations convertibles en AP _{09/11 t1} ou en actions ordinaires CA du 19/07/2013 Décision d'émission de 1.000.000 d'obligations convertibles en AP _{09/11 t1} ou en actions ordinaires CA du 19/11/2013 Constatation de la conversion des obligations et d'une augmentation de capital de 726.988,50 euros
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 4.433.406 Euros par émission d'actions (avec maintien DPS)	26 mois (19/09/2015)	/

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Durée (et date limite de validité de la délégation)	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 20.000.000 Euros par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (avec maintien DPS)	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 4.433.406 Euros par émissions d'actions par voie d'offre au public	26 mois (19/09/2015)	CA 19/11/2013 Augmentation de capital d'un montant de 2.555.556 euros par émission d'actions ordinaires Augmentation de capital d'un montant de 383.332,50 euros par émission d'actions ordinaires
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 20.000.000 Euros par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offre au public	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 4.433.406 Euros par émissions d'actions par offre au profit d'investisseurs	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 20.000.000 Euros par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au profit d'investisseurs	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre d'action à émettre dans la limite de 4.433.406 Euros	26 mois (19/09/2015)	/

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Durée (et date limite de validité de la délégation)	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de valeurs mobilières à émettre dans la limite de 20.000.000 Euros	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires en cas d'offre publique dans la limite de 4.433.406 Euros	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'émettre des valeurs mobilières en cas d'offre publique dans la limite de 20.000.000 Euros	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital d'un montant maximum de 4.433.406 Euros pour rémunérer des apports en nature de titres de capital	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital d'un montant maximum de 20.000.000 Euros pour rémunérer des apports en nature de valeurs mobilières	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital d'un montant maximum de 800.000 Euros par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (19/09/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'action dans la limite de 500.000 actions nouvelles	38 mois (19/09/2016)	/

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Durée (et date limite de validité de la délégation)	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'émettre 500.000 BSPCE et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 750.000 euros pour permettre aux titulaires de BSPCE d'exercer leurs droits de souscription	38 mois (19/09/2016)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue de procéder à l'attribution gratuite de 500.000 actions existantes ou à émettre au profit de salariés et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 750.000 euros	38 mois (19/09/2016)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'attribuer 500.000 BSA et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 750.000 euros pour permettre aux titulaires de BSA d'exercer leurs droits de souscription	18 mois (19/01/2015)	/
19/07/2013	Délégation de compétence en vue d'attribuer 65.000 BSA _{2013-Kreos} et d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 97.500 euros pour permettre aux titulaires de BSA _{2013-Kreos} d'exercer leurs droits de souscription	26 mois (19/09/2015)	/

3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

IMPLANET SA

Société anonyme au capital de 8.099.283 euros

**Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac
493 845 341 RCS Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2013 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les termes de ce rapport, préparé par le management de la Société, ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 février 2014.

3.1 Gouvernement d'entreprise

La direction de la Société est assurée par Ludovic Lastennet en qualité de directeur général. Ludovic Lastennet a été nommé pour la première fois directeur général le 27 novembre 2012 pour une durée illimitée. Ludovic Lastennet est également salarié de la Société et occupe les fonctions de Directeur Commercial.

Un règlement intérieur a été adopté par le conseil d'administration le 11 avril 2013 puis modifié le 21 mai 2013 afin de préciser notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et des comités et précise les règles de détermination de la rémunération de leurs membres.

Afin de se conformer aux exigences de l'article L.225-37 du code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code MiddleNext ») comme code de référence auquel elle entend se référer pour organiser sa gouvernance.

Le tableau ci-dessous liste les différentes recommandations du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites suivantes et apporte des précisions sur leurs adoptions :

	Adoptée	Pas adoptée
I. Le pouvoir exécutif		
R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X(1)	
R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 3 : Indemnités de départ	X	
R 4 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X(2)	
II. Le pouvoir de « surveillance »		
R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X(3)	
R 7 : Déontologie des membres du conseil	X	
R 8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants en sein du conseil	X	
R 9 : Choix des administrateurs	X	
R 10 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R 11 : Information des membres du conseil	X	
R 12 : Mise en place de comités	X	
R 13 : Réunions du conseil et des comités	X	
R 14 : Rémunération des administrateurs	X	
R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux de conseil	X(4)	

(1) Le conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour le directeur général compte tenu de la taille de la Société et des risques que ce dernier encourt dans le cadre de ses fonctions.

(2) La Société soumettra, dans le cadre des attributions d'instruments d'intéressement au bénéfice des dirigeants à intervenir à compter de la Date du Document de Base, l'exercice par les dirigeants de tels instruments à des conditions de performance.

(3) A la Date du rapport financier, la Société n'a pas rendu public le règlement intérieur dont son conseil d'administration s'est doté le 7 juin 2013 mais envisage de le publier sur le site internet de la Société.

(4) Le conseil d'administration de la Société n'a pas procédé à ce jour à l'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Cette action sera inscrite dans le plan de travail du conseil au cours de l'année 2014 sous la forme d'une auto-évaluation. Les résultats feront l'objet d'un débat au sein du conseil et se traduiront par un plan d'actions.

3.1.1 Composition du Conseil d'administration

En vertu des dispositions légales et statutaires, le conseil d'administration est composé de trois administrateurs au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de 3 ans et rééligibles au terme de leur mandat.

En cas de vacance, les administrateurs peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 7 juin 2013 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Au moins un des membres indépendants doit avoir des compétences particulières en matière financière ou comptable pour pouvoir être nommé au comité d'audit.

Le tableau qui suit décrit la composition du conseil d'administration tel que désigné par les assemblées générales du 5 février 2007, 31 juillet 2009, 31 mars 2010 et 22 janvier 2013 et le conseil d'administration du 24 mai 2007. Au 31 décembre 2013, le conseil d'administration de la Société était constitué de 8 administrateurs. En outre, deux censeurs ont été désignés par l'assemblée générale (un premier le 15 avril 2010 ; un deuxième le 19 novembre 2013) qui assiste aux séances du conseil d'administration et prend part aux délibérations avec voix consultative seulement.

Les mandats des huit administrateurs et des censeurs arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La Société considère qu'elle disposait en la personne de Luc Kerboull et Jan Egberts de 2 administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié par MiddleNext, dans la mesure où Luc Kerboull et Jan Egberts :

- ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- ne sont pas clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la Société, ou pour lesquels la Société ou son groupe représenteraient une part significative de l'activité ;
- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ;
- n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- et,
- n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des trois dernières années.

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société
Jean-Gérard Galvez	Administrateur	Président du conseil d'administration
Ludovic Lastennet	Administrateur	Directeur général et Directeur commercial
La société Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur	
La société COFA-Invest représentée par Marie Hélène Plais	Administrateur	
Rainer Strohmenger	Administrateur	
Luc Kerboull	Administrateur indépendant	
La société Seventure Partners représentée par Emmanuel Fiessinger	Administrateur	
Jan Egberts	Administrateur indépendant	
La société Auriga Partners, représentée par Philippe Peltier	Censeur	
La société Kreos Capital IV (UK) Limited, représentée par Maurizio Petitbon	Censeur	

3.1.2 Missions du conseil d'administration

Le conseil est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 11 à 13 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le conseil est chargé notamment :

- de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- de nommer le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux délégués et de fixer leur rémunération ;
- d'autoriser les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du code de commerce ;
et,
- d'approuver le rapport du président du conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

3.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, chaque membre du Conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président ou, le cas échéant, auprès de tout dirigeant de la Société (directeur général ou directeur général délégué).

Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président du Conseil et le directeur général.

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du groupe.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

Les membres du Conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel cinq (5) jours au moins avant chaque réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le Conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Le conseil d'administration de la Société envisage de se conformer avec les dispositions de la recommandation 15 du Code MiddleNext. Il n'a pas procédé à ce jour à l'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Cette action sera inscrite dans le plan de travail du conseil au cours de l'année 2014 sous la forme d'une auto-évaluation. Les résultats feront l'objet d'un débat au sein du conseil et se traduiront par un plan d'actions.

Cette évaluation aura, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

3.1.4 Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2013

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Directeur Général, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à 14 reprises aux jours et mois listés ci-après. Le taux de participation de l'ensemble des membres (administrateurs et censeurs) était de 59,83 %.

Date du Conseil d'administration	Nombre de membres présents	Taux de participation
7 janvier 2013	Administrateurs : 7 Censeurs : 1	Administrateurs : 87,5 % Censeurs : 50 %
1 ^{er} février 2013	Administrateurs : 5 Censeurs : 0	Administrateurs : 62,5% Censeurs : 0 %
8 février 2013	Administrateurs : 7 Censeurs : 2	Administrateurs : 87,5 % Censeurs : 100 %
5 avril 2013	Administrateurs : 7 Censeurs : 2	Administrateurs : 87,5 % Censeurs : 100 %
11 avril 2013	Administrateurs : 8 Censeurs : 2	Administrateurs : 100 % Censeurs : 100 %
30 avril 2013	Administrateurs : 8 Censeurs : 0	Administrateurs : 100 % Censeurs : 0 %
21 mai 2013	Administrateurs : 8 Censeurs : 0	Administrateurs : 100 % Censeurs : 0 %
7 juin 2013	Administrateurs : 7 Censeurs : 2	Administrateurs : 87,5 % Censeurs : 100 %
4 juillet 2013	Administrateurs : 6 Censeurs : 0	Administrateurs : 75 % Censeurs : 0 %

Date du Conseil d'administration	Nombre de membres présents	Taux de participation
19 juillet 2013	Administrateurs : 4 Censeurs : 0	Administrateurs : 50 % Censeurs : 0 %
9 septembre 2013	Administrateurs : 5 Censeurs : 0	Administrateurs : 62,5 % Censeurs : 0 %
30 octobre 2013	Administrateurs : 6 Censeurs : 0	Administrateurs : 75 % Censeurs : 0 %
19 novembre 2013	Administrateurs : 7 Censeurs : 1	Administrateurs : 87,5 % Censeurs : 50 %
25 novembre 2013	Administrateurs : 5 Censeurs : 1	Administrateurs : 62,5 % Censeurs : 50 %
Moyenne des participations aux réunions du Conseil d'administration	/	Administrateurs : 80,36 % Censeurs : 39,29 %

3.1.5 Comité d'audit

Le 7 juin 2013, le conseil d'administration s'est constitué en comité d'audit pour une durée illimitée conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 4° du code de commerce.

La mission du comité d'audit est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le conseil d'administration et veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- et,
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des

membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date du rapport financier, le conseil d'administration, à l'exclusion de Ludovic Lastennet, remplit les fonctions de comité d'audit ; les membres du comité d'audit sont donc :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- La société Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski, administrateur ;
- Jan Egberts, administrateur.

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Le comité d'audit s'est réuni une fois depuis sa création : le 13 février 2014.

3.1.6 Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date du rapport financier, les membres du comité des rémunérations sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- La société Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski, administrateur ;
et,
- La société Seventure Partners représentée par Emmanuel Fiessinger, administrateur.

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ;
et,
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ;
et,
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité des rémunérations se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2013 et une fois au cours de l'exercice 2012.

3.1.7 Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et à celle des administrateurs non dirigeants.

Pour l'exercice 2013, concernant la partie variable de la rémunération du directeur général, les objectifs ont été fixés et approuvés par le Conseil d'administration sur recommandation du comité des rémunérations. Ces objectifs prenaient en compte notamment la croissance du chiffre d'affaires de la société.

Le conseil d'administration du 8 janvier 2014, sur la proposition du comité des rémunérations du 12 décembre 2013, a évalué le degré de réalisation de ces objectifs et décidé, de verser au directeur général la partie variable de sa rémunération correspondant à l'atteinte de ses objectifs.

Les administrateurs de la Société n'ont pas perçu de jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

Monsieur Ludovic Lastennet a conclu un contrat de travail avec la Société le 2 avril 2007. Lors du Conseil d'Administration du 27 Novembre 2012, Ludovic Lastennet a été nommé Directeur Général. Ses fonctions de Directeur Commercial salarié de la Société ont été maintenues par le Conseil d'Administration. Son contrat de travail inclut des indemnités relatives à une indemnité de non concurrence égale 6/10 de la rémunération perçue au cours des douze derniers mois précédents le départ.

3.1.8 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 19 des statuts prévoit les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

3.1.9 Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général dirige la Société et la représente auprès des tiers dans la limite de son objet social. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires et des limites apportées par le conseil d'administration.

Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

L'information préalable du conseil d'administration est requise pour les engagements en matière d'investissements, d'acquisitions et de désinvestissements, au-delà de 50 000 euros.

3.1.10 Mention de la publication des informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Cf. section 2.8 du présent rapport financier.

3.2 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

Pour la rédaction de cette partie de son rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour et publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

3.2.1 Principes généraux de gestion des risques

3.2.1.1 Définition

Implanet poursuit la formalisation de sa démarche de gestion des risques.

Cette démarche vise à identifier l'ensemble des risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société. Elle a pour vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

3.2.1.2 Les objectifs de la gestion des risques

Implanet adopte la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des Marchés Financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

3.2.1.3 Composantes du dispositif de gestion des risques

Les facteurs de risques identifiés à ce jour par la Société sont présentés dans le chapitre IV du document de base enregistré auprès de l'AMF le 1^{er} octobre 2013.

A ce jour, la Société a recensé les grandes familles de risques suivantes :

- Environnement concurrentiel ;
- Dépendance de la Société vis-à-vis de son réseau de vente ;
- Propriété intellectuelle ;
- Processus de fabrication ;
- Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits ;
- Risques financiers ;
- Risques juridiques liés notamment à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux, et aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours et à l'environnement réglementaire ;
- Organisation de la société.

Une revue de ces risques sera effectuée annuellement afin de mettre à jour ces risques avec les personnes directement concernées. L'objectif de cette revue sera de formaliser la liste des actions à mettre en place pour les maîtriser ces risques, ainsi que d'évaluer leur efficacité.

3.2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

Parallèlement, le dispositif de contrôle interne s'appuie notamment sur la gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser. Historiquement, la Société a élaboré et développé un dispositif de contrôle interne depuis l'origine de la Société, alors que la formalisation de la démarche de gestion des risques est plus récente. La Société s'engage maintenant dans une démarche d'articulation des deux dispositifs, qui vise notamment à identifier les modalités de contrôles dont doivent faire l'objet les processus clés de l'entreprise susceptibles d'être affectés par des risques analysés comme « majeurs ».

3.2.3 Principes généraux de contrôle interne

3.2.3.1 Définition

La Société a adopté la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et,
- d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Implanet a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risque d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

3.2.3.2 Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation claire des responsabilités, des référentiels, des ressources et des procédures mises en place. Depuis l'origine, la Société s'est dotée d'un système d'Assurance Qualité. Les processus de l'ensemble des domaines d'activité sont décrits par des procédures, des modes opératoires, des notices et des formulaires. Ces documents écrits retracent le déroulement des activités, définissent les moyens et les responsabilités des intervenants,

précisent le savoir-faire de la Société et donnent des instructions précises pour effectuer une opération donnée.

L'ensemble des acteurs de la Société est impliqué dans le dispositif de contrôle interne.

Procédures relatives aux processus opérationnels.

Toute la documentation relative au système de management de la qualité (SMQ) est enregistrée sur un intranet dédié qui permet d'optimiser l'accès aux documents et leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité (gestion du cycle de vie des documents). L'objectif poursuivi est une amélioration continue de la qualité, processus de fonctionnement de la Société et du Groupe, que ce soit les processus opérationnels, les processus de management ou les processus de support.

Le système d'assurance de qualité couvre les domaines suivants :

- Piloter l'entreprise
- Innover
- Manager la qualité
- Ecouter le client
- Développer et améliorer les produits
- Démontrer la proposition de valeur
- Vendre
- Réaliser le produit
- Gérer les moyens et ressources
- Acheter
- Homologuer

Organisation du département comptable et financier

Le département comptable et financier est composé de quatre personnes dont le Directeur Financier.

La Société a mis en place l'organisation suivante pour limiter les risques en matière de gestion financière :

- La Direction générale de la Société et plus particulièrement le personnel de la Direction Financière ont le souci de l'amélioration du contrôle interne et intègrent les recommandations des auditeurs externes et du comité d'audit,
- La Société maintient une séparation en interne, entre la production et la supervision des états financiers et fait intervenir des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes ;
- Un expert-comptable intervient pour vérifier les travaux semestriels et annuels, pour les comptes sociaux et les comptes présentés aux normes IFRS.
- La gestion de la paye est sous-traitée à un cabinet spécialisé indépendant.
- La tenue des comptes de la filiale Implanet America Inc. est confiée à un cabinet d'expertise comptable.

Les comptes, produits en interne, sont soumis pour revue au Commissaire aux Comptes de la Société puis présenté au Comité d'Audit et débattu avec ce dernier. Ceci permet d'assurer une parfaite conformité des pratiques de la Société avec les normes françaises et internationales (IFRS) ainsi qu'une cohérence dans la présentation des comptes.

La Direction Financière reporte directement au Président du Conseil d'Administration.

Processus budgétaire et « reporting mensuel »

En fin d'année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par la direction financière et validé par la Direction générale. Ce budget est présenté au Conseil d'administration. Des revues budgétaires organisées périodiquement avec l'ensemble des responsables opérationnels permettent d'assurer une validation analytique des écritures et une revue de l'ensemble des dépenses.

Le système comptable mis en place par la Société repose sur les normes comptables françaises avec une différenciation des ventes par lignes de produits et une répartition des coûts par centre et par nature, ce qui permet d'avoir un suivi budgétaire très précis.

La Société établit un « reporting mensuel », incluant un compte d'exploitation, un bilan ainsi que des prévisions de trésorerie. Ces éléments sont présentés au comité de direction composé de Ludovic Lastennet (Directeur Général), Denis Saint-Denis (Directeur Financier), Régis Le Couedic (Directeur Recherche et Développement), Alain Meunier (Directeur Affaires Cliniques & Scientifiques), Franck Rigal (Directeur Qualité & Affaires Réglementaires), Franck Laporte (Directeur des Opérations), Nicolas Marin (Directeur Marketing), Laurent Penisson (Directeur Commercial France) et Stéphane Valdés (Directeur Commercial Export).

A l'occasion de chaque conseil d'administration un reporting est préparé par la direction financière à l'attention de la Direction générale et des administrateurs. Ce reporting est présenté et discuté périodiquement lors des séances du Conseil d'administration.

A la fin de chaque semestre, les équipes comptables mettent en œuvre une clôture des comptes consolidés des sociétés du Groupe.

Délégation de pouvoirs

Chaque responsable de centre de coûts dispose d'une délégation d'engagement de dépenses plafonnée, qui doit faire l'objet d'une approbation par la direction générale de la Société dès l'atteinte de ce seuil. Ces demandes d'achats sont ensuite rapprochées des factures et des bons de livraison pour les marchandises avant approbation pour paiement.

3.2.4 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Depuis la création de la Société, la Direction générale a exercé un rôle moteur pour définir et impulser le dispositif de contrôle interne puis la gestion des risques.

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

3.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

En 2014, la Société va s'attacher à adapter et optimiser son système de gestion des risques à son système d'information (SAP) et à améliorer le suivi des plans d'action identifiés.

Le conseil d'administration approuve les termes du présent rapport qui sera présenté à l'assemblée générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

3.2.6 Représentation des femmes et des hommes au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de la loi n° 2011-103, du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le conseil d'administration comprend une femme à ce jour et envisage la nomination d'une deuxième.

Le président du conseil d'administration

4. Rapport de responsabilité sociale et environnementale 2013

4.1 Informations sociales et environnementales

Ce rapport rend compte des données pour la société IMPLANET pour l'année 2012 et pour IMPLANET et sa filiale IMPLANET AMERICA pour 2013. Il est cependant précisé que la société IMPLANET AMERICA n'a pas eu de personnels propres en 2013, ni de charges directes à l'exception d'un loyer dans un business center, les données chiffrées indiquées ci-dessous ne concernent donc que la société IMPLANET pour les exercices 2012 et 2013.

4.1.1 Emploi et Informations sociales

IMPLANET est une société de recherche & développement et de commercialisation de dispositifs médicaux. A ce titre, son personnel est au cœur de son modèle économique. Pour motiver et fidéliser dans la durée l'ensemble de son Personnel Clé, la Société a mis en place une politique de gestion de ses talents.

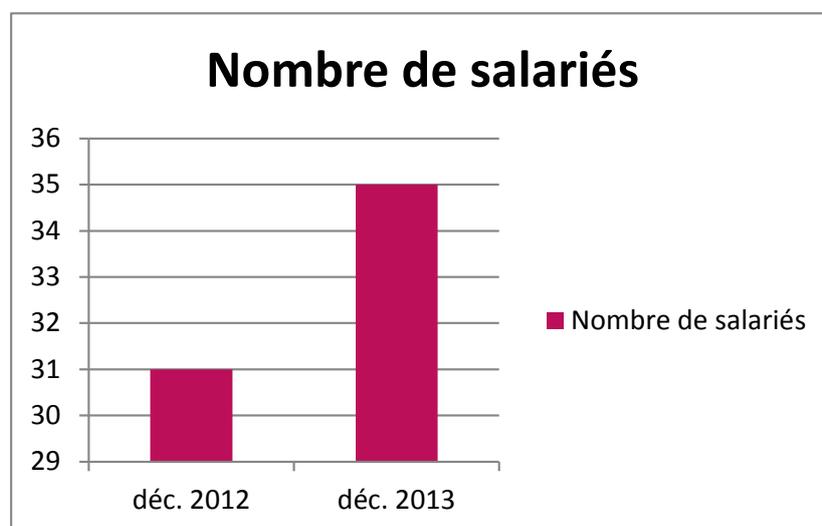
La politique de motivation et de fidélisation se concrétise par un « turn-over » peu élevé d'une façon générale. Le taux de turn-over était inférieur à 6 % sur l'exercice 2013.

Les contrats de travail et management conclus entre la Société et son Personnel Clé prévoient des engagements de confidentialité, de loyauté et de non-concurrence.

4.1.1.1 Emploi :

Effectifs :

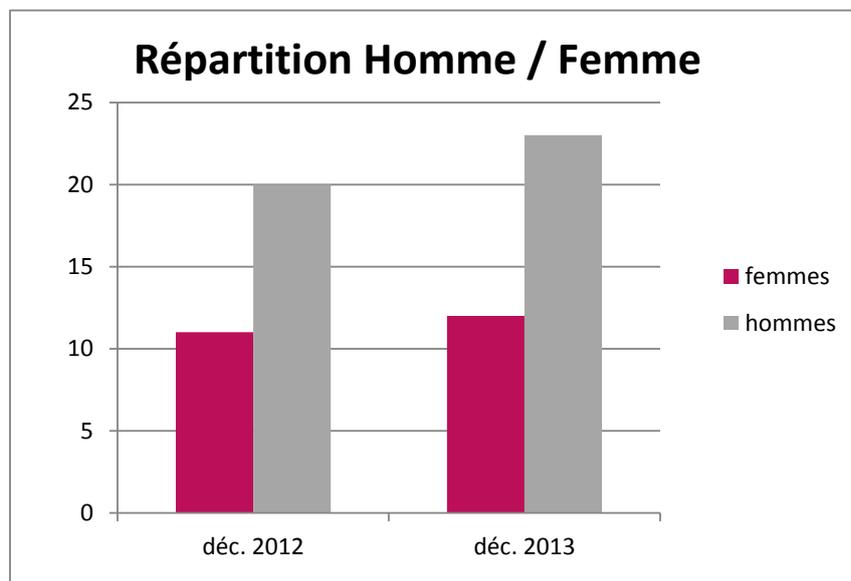
A fin décembre 2013, la Société compte **35** salariés (à temps plein et à temps partiel) contre 31 à fin décembre 2012. Parmi eux, **33** bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, **1** d'un contrat à durée déterminée et 1 en contrat d'apprentissage. A fin décembre 2012, parmi les 31 salariés, 29 disposaient d'un CDI et 2 d'un CDD.



Répartition hommes / femmes :

Au 31 décembre 2013, les femmes représentaient 34 % des effectifs contractuels de la Société, cette proportion est relativement stable par rapport à l'année précédente (35%)

La répartition des collaborateurs par sexe se présente comme suit :



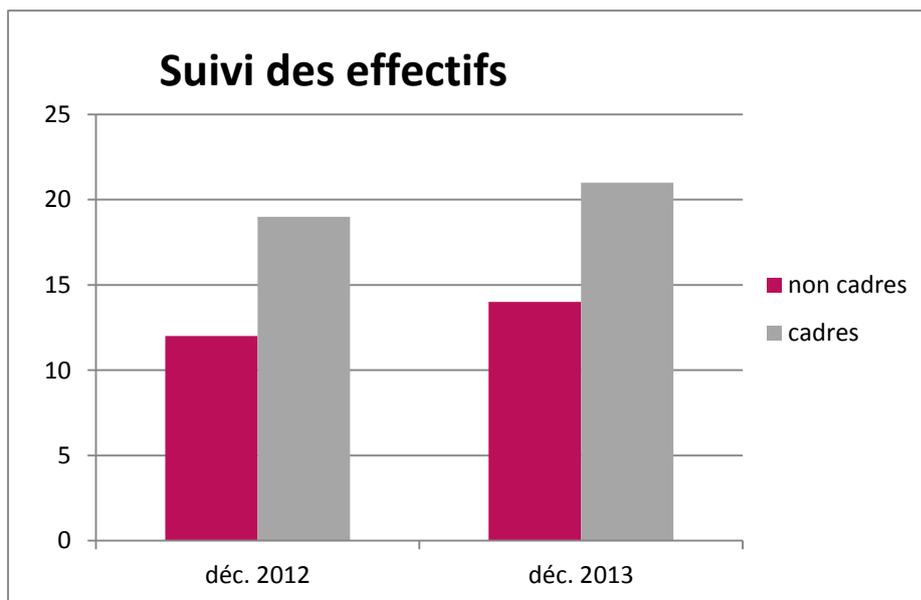
IMPLANET a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche. Quelques soient les catégories professionnelles, les modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, sont identiques pour les femmes et les hommes. Il en est de même pour l'accès à la formation. Une femme siège au conseil d'administration en tant que représentant de COFA-INVEST.

Compétence :

La Société emploie, à fin décembre 2013, 11 personnes titulaires de diplômes de degré équivalent ou supérieur à master, soit 31 % de son effectif global. 2 personnes sont titulaires d'un doctorat. Ce personnel bénéficie d'une grande expérience dans le management de l'innovation technologique, le développement et la mise sur le marché des dispositifs et produits médicaux.

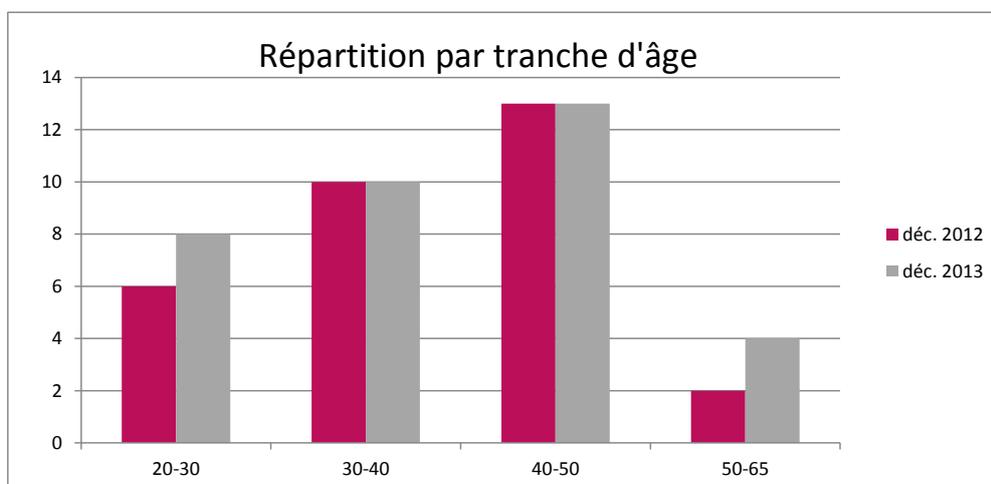
Au 31 décembre 2013, plus de 14 % des effectifs sont affectés directement aux opérations de recherche et développement, le reste du personnel exerçant des fonctions support comme ventes et marketing / administratifs / affaire – qualité & réglementaire / opération.

Le personnel se caractérise par un haut niveau de qualification : les cadres représentent 60 % de l'effectif. Il est précisé que quatre personnes ont été affectées sur 2013 à temps plein sur l'activité R&D, plus une personne en temps partiel soit 14 % des effectifs d'IMPLANET.



Ancienneté :

Au 31 décembre 2013, l'âge moyen du personnel était de 39 ans (37 ans au 31/12/12), avec une ancienneté moyenne de trois ans et demi, en progression d'un trimestre sur 2013.



La Société a une répartition équilibrée de ces effectifs entre les jeunes professionnels et les salariés expérimentés.

Mouvements d'effectif :

Au cours de l'année 2013, la Société a recruté 13 nouvelles personnes : 6 CDI / 6 CDD et 1 contrat d'apprentissage. Il y avait également eu 13 entrées en 2012.

Il y a eu 9 départs sur 2013 (dont 1 licenciement, 1 démission et 7 fins de CDD), contre 10 en 2012.

La Société a ainsi créé 4 postes nets sur 2013 (soit une hausse de 13 % de son effectif) et 3 sur 2012 (soit une hausse de 11 %).

Rémunérations:

Charges de personnel par exercice	2 013	2 012
En pourcentage de chiffre d'affaires	48,45%	44,22%
En pourcentage de charges opérationnelles	23,85%	26,66%
Montant global en k€	3 241	2 939

Les charges de personnel ont progressé de 10 % sur l'exercice 2013. Cette augmentation a été plus rapide que celle du chiffre d'affaires. En effet les charges de personnel représentent 48.5% du CA contre 44.2% sur l'exercice précédent. Toutefois, les autres charges opérationnelles de la Société ont progressé de manière plus significative que les charges de personnel. La société a mis en place une politique de bonus individuels basés sur des critères quantitatifs et des critères qualitatifs. Les critères et le montant des bonus sont définis lors de l'entretien annuel des salariés. Une synthèse est réalisée à la fin de l'exercice afin de valider leurs atteintes et leurs attributions définitives.

4.1.1.2 Organisation du travail

Les contrats de travail des salariés sont soumis à la Convention collective de la métallurgie, la « Nationale » pour les cadres et celle de la « Gironde et Landes » pour les non-cadres.

Les cadres ont un temps de travail décompté en jours (forfait de 218 jours par an) et les non cadres ont leur temps de travail décompté en heures. Pour ces derniers, la durée du travail effective est de 35 heures par semaine.

Les salariés non-cadres travaillant au-delà de cette amplitude horaire cumulent des heures supplémentaires. Ce recours aux heures supplémentaires reste limité. IMPLANET propose à ses salariés de se faire payer ces heures supplémentaires ou de les récupérer. Sur l'exercice 2013, les non-cadres ont réalisé 236,5 heures supplémentaires soit environ 1 % des heures effectuées par les non-cadres (572 heures en 2012, soit environ 2.5 % des heures globales effectuées par les non-cadres) dont 162 ont été payées en 2013 (504 heures payées en 2012).

La Société a peu recours au travail intérimaire. Elle emploie 33 personnes à temps plein et 2 personnes en temps partiel.

L'absentéisme reste limité au sein d'IMPLANET malgré une progression du taux entre 2012 & 2013. En effet, le taux « jours absences en jours ouvrés / jours travaillés en jours ouvrés » reste inférieur à 3 % sur 2013 pour l'ensemble des salariés malgré des écarts selon les différents services.

	G&A	R&D	MKT	Sales	Raqa	OP	TOTAL
total jours absences par service 2012	5	10	-	-	9	30	54
total jours absences par service 2013	29	2	-	-	10	162	203
ratio jours absences / jours ouvrés 2012	0,5%	1,0%	0,0%	0,0%	0,6%	1,8%	0,8%
ratio jours absences / jours ouvrés 2013	2,1%	0,2%	0,0%	0,0%	0,6%	7,8%	2,8%

Le suivi de l'absentéisme est réalisé sur la base des ETP (équivalents temps plein) en CDI sur chaque exercice concerné. Les personnels en CDD et les apprentis sont exclus de ce suivi ainsi que la direction générale.

4.1.1.3 Relations sociales :

Les relations sociales s'articulent autour des Instances Représentatives de la Société : les Délégués du Personnel.

- La Société dispose de 4 délégués du personnel (2 titulaires représentatifs de chaque collège et 2 suppléants représentatifs de chaque collège) qui ont été élus en novembre 2012 pour une durée de 4 ans.
- Les réunions des Délégués du Personnel se tiennent régulièrement selon les modalités légales. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure de leur rédaction au personnel.
- La Société estime avoir de bonnes relations avec son personnel. Elle entretient un dialogue constructif avec les représentants du personnel axé sur la transparence, la concertation et l'écoute. Ceci lui permet d'avoir un climat social sain.

4.1.1.4 Santé et sécurité :

La sécurité du personnel et la gestion des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de l'entreprise. La Société a effectué les déclarations obligatoires pour ses installations et dispose des agréments pour l'exercice de ses activités. Les contrôles et vérifications techniques des installations sont effectués selon la législation en vigueur. Le personnel dispose des habilitations et formations nécessaires à l'utilisation des équipements, et à l'Hygiène et la Sécurité.

La Société prend en charge une visite médicale pour l'ensemble de son personnel, avec des fréquences différentes selon la nature du poste. La fréquence est définie en concertation avec le médecin du travail :

- les postes à risques ont une visite tous les ans,
- les autres tous les deux ans.

Au cours des années 2012 & 2013, la Société n'a recensé aucun incident ayant donné lieu à une qualification en Accident du Travail.

Aucune maladie professionnelle ou à caractère professionnelle n'a été déclarée en 2013 et sur l'exercice précédent. Aucune incapacité permanente n'a été notifiée à la Société pour cet exercice et les exercices antérieurs.

Le dernier rapport du médecin du travail datant du 22 novembre 2013 ne fait pas ressortir de risques majeurs pesant sur la sécurité et la santé des salariés de l'entreprise. Il donne quelques axes d'amélioration mais note principalement toutes les mesures déjà mises en place par la Société dans ces domaines.

4.1.1.5 Formation :

La Société a mis en place une politique de gestion des ressources humaines, avec pour objectif d'attirer et de fidéliser les meilleurs profils. Cela passe par une politique de rémunération volontariste et un budget formation adapté aux besoins de son activité et de ses salariés, ainsi qu'une volonté d'accompagnement des évolutions de carrières.

Le niveau de formation du personnel est élevé et la Société attache une importance particulière au maintien à haut niveau des connaissances et des compétences de chacun. La Société valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Chaque année, les membres de l'entreprise expriment leur demande de formation lors d'un entretien individuel. Puis le plan de formation annuel est établi en fonction des axes jugés prioritaires. Le plan de formation est validé par la direction générale et la direction financière.

Pour l'exercice 2012, la Société avait planifié 27 formations, 26 ont été réalisées. Les 26 formations ont représenté un total de 202 heures. Pour 2013, 9 formations ont été suivies sur les 12 prévues pour un total de 101.5 heures.

	2012	2013
Nombre de formations prévues au plan	27	12
Nombre de formations réalisées par les salariés	26	9
Nombre d'heures de formations réalisées	202	101,5

Les axes de formation du personnel d'IMPLANET sont orientés vers la sécurité du patient. Ainsi, IMPLANET forme principalement le personnel des services « qualité » et « opérationnels » afin d'assurer une très grande qualité produit.. Ces formations sont variées. Sur les deux derniers exercices, elles avaient pour thème des perfectionnements : sur la réglementation américaine / sur la biocompatibilité / sur des pro-logiciels ainsi que sur les gammes de produits.

4.1.2 Informations environnementales

Du fait de son activité (recherche et développement et commercialisation de dispositifs médicaux), la Société considère que son impact environnemental est faible.

Ses activités ne comprennent ni la production industrielle ni distribution, donc ni utilisation de matière première, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre. Les activités de la Société ne nécessitent pas l'emploi de gaz de ville, ni de gaz spéciaux. Elles ne génèrent aucune nuisance sonore particulière pour le personnel ou les personnes riveraines. La Société estime que, compte tenu des faibles quantités manipulées, les rejets dans l'air liés à son activité ne sont pas significatifs et ont peu d'impact sur la qualité de l'air.

Par ailleurs, la Société opère pour ses recherches dans un cadre réglementaire extrêmement contraint, auquel elle se conforme. La Société dispose de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.

Dans ce cadre, seuls les thèmes suivants ont été retenus comme pertinents et seront donc traités dans la suite du rapport :

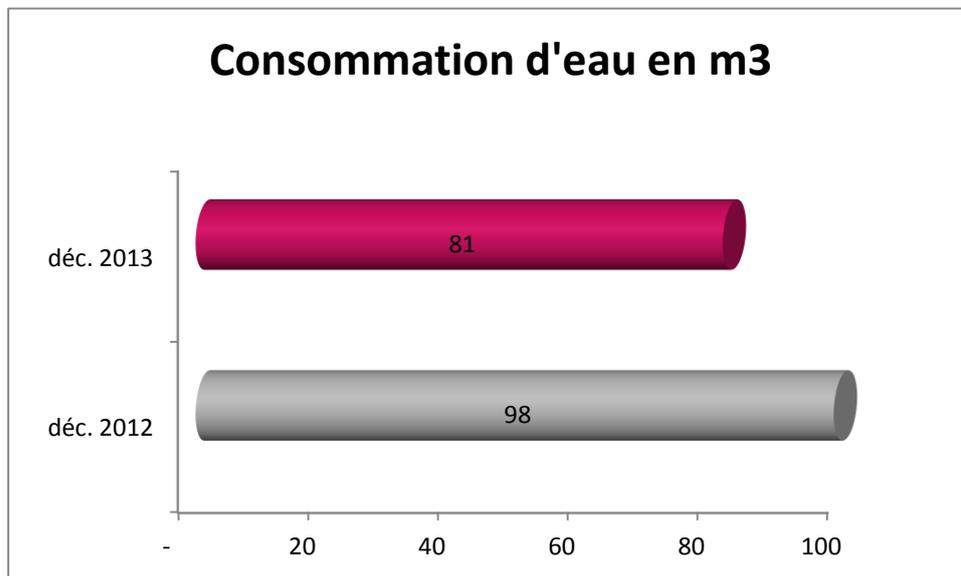
- Politique générale en matière environnementale.
- Utilisation durable des ressources :
 - Consommation énergétique ;
 - Volume d'eau consommé annuellement ;

- Pollution et gestion de déchets ;Il est précisé que la Société est locataire des locaux et bureaux qu'elle occupe. Elle n'est donc pas décisionnaire des installations mises en place qui pourraient avoir un impact en matière d'environnement et de développement durable. Toutefois lors de la construction de son deuxième bâtiment, la Société a opté en concertation avec le bailleur pour la construction d'un bâtiment à ossature en bois.

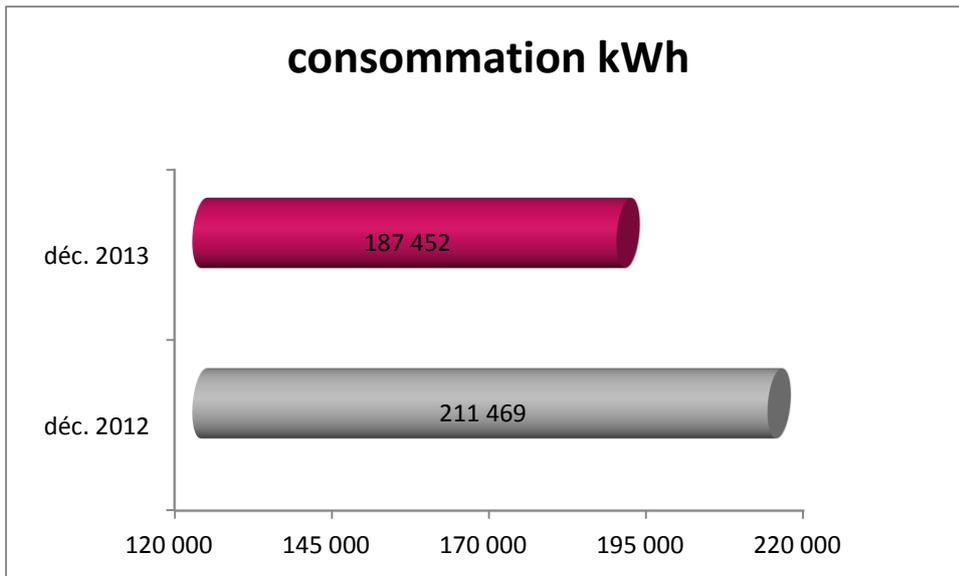
Les consommations en eau et en énergie :

Les ressources naturelles et énergétiques ne sont pas inépuisables et la Société est soucieuse de son empreinte énergétique. De ce fait, IMPLANET apporte une grande vigilance à ne pas surconsommer les différentes ressources et énergies auxquelles elle a accès.

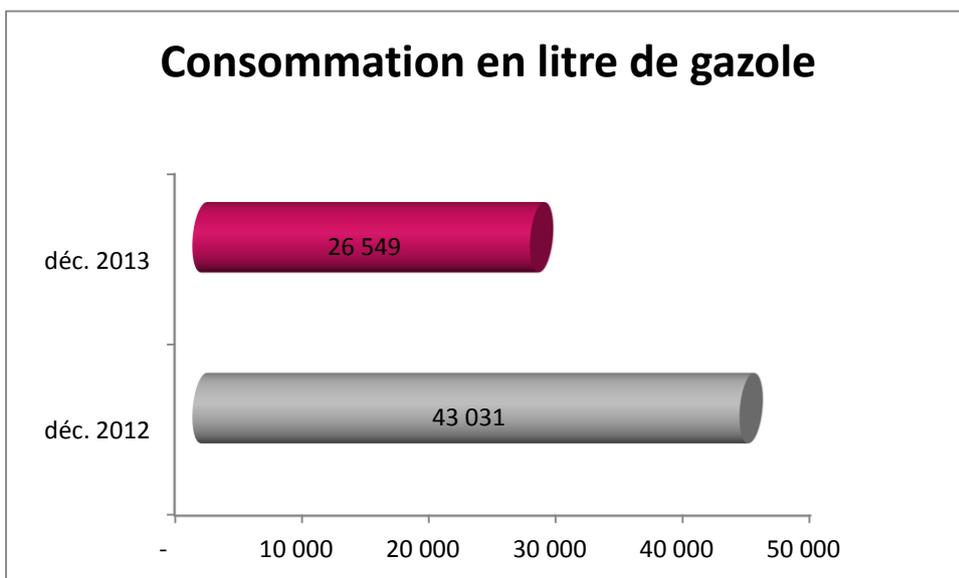
Les activités du Groupe sont peu consommatrices en termes de consommation d'eau. La consommation porte sur les besoins des collaborateurs : sanitaires, salle de repos et pour l'entretien des locaux.



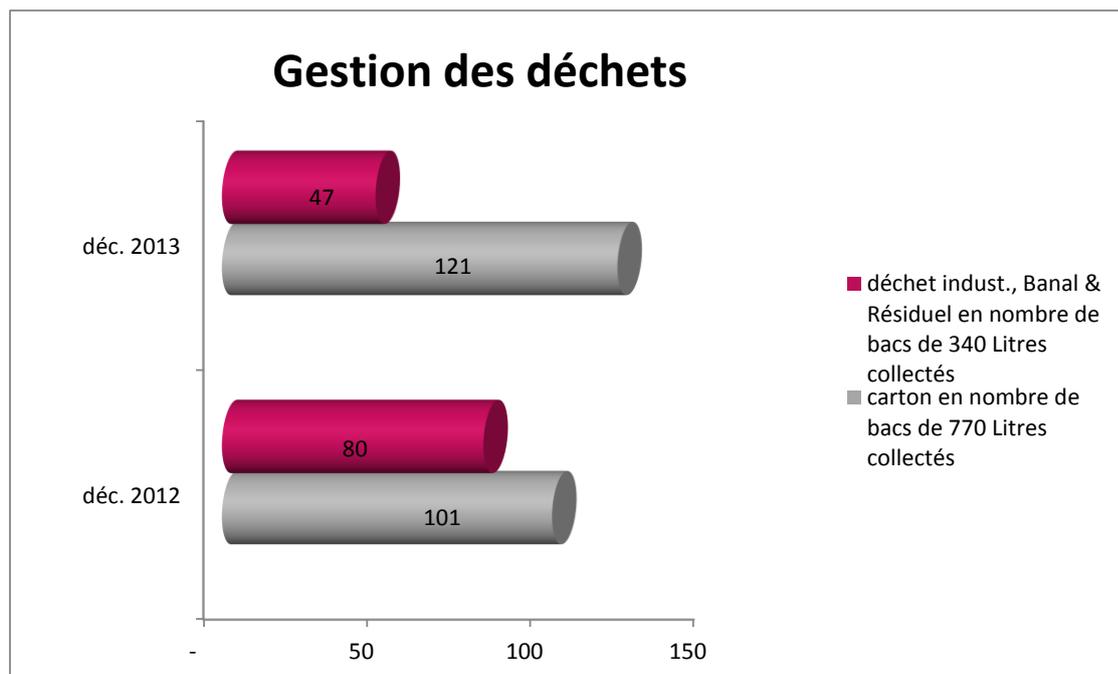
IMPLANET n'étant localisé que sur le site de MARTILLAC et compte tenu de son activité, sa consommation d'électricité reste limitée.



La consommation de gazole d'IMPLANET, présentée ci-dessous, correspond aux consommations de gazole des véhicules de sociétés mises à la disposition des salariés.



IMPLANET ne produisant pas directement, sa production de déchets reste limitée. Le schéma ci-dessous présente un suivi des déchets produits par type.



De plus, malgré un impact environnemental jugé faible, la Société a le souci de respecter l'environnement, et a lancé, à son niveau, les actions suivantes en matière de recyclage :

- le tri des plastiques et des bouchons,
- le tri des papiers et des cartons,
- le tri des cartouches d'encre, et
- le tri des piles.

Elle a mis en place des contenants spécifiques pour chaque type de déchets. Puis, la Société fait appel à des sociétés spécialisées pour l'évacuation de ces déchets.

Les consommations de papier:

Malgré une hausse sensible sur l'exercice 2013, la consommation de papier reste limitée au sein d'IMPLANET, avec une consommation inférieure à 2 tonnes sur 2013.

	2013	2012
<i>nombre de ramettes A4 achetées</i>	665	345
<i>nombre de ramettes A3 achetées</i>	4	3
estimation de consommation de papier en T	1,7	0,9

Les émissions de gaz à effet de serre :

Les employés de la Société ont parcouru un nombre quasi stable de kilomètres professionnels sur 2012 et 2013, soit environ 244 000 km.

	déc. 2013	déc. 2012	var. en %
Rejets de gaz à effet de serre en teq CO ²	34,6	37,3	-7%
Nombre de milliers Km parcourus	244	243	1%

Toutefois on note que les rejets de gaz à effet de serre sont en net retrait de 7 % à environ 34.6 teq CO² en 2013 contre 37.3 teq CO² en 2012.

Ceci s'explique par le fait qu'IMPLANET a remplacé 4 anciens véhicules essences par des voitures hybrides / électriques au cours de l'exercice 2013. Le quart de la flotte de l'entreprise est ainsi composé de véhicules hybrides par souci de réduction des rejets de CO² dans l'atmosphère.

Ce changement a permis une réduction moyenne de 29 % des émissions de CO² g/km sur le quart de la flotte de l'entreprise.

4.2 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Politique Territoriale et Sociale d'IMPLANET

La Société a été créée en 2006 et emploie actuellement 35 personnes. En l'espace de 6 années, elle a embauché du personnel qualifié et compétent, dont la plus grande partie vient de la région bordelaise. Les embauches en CDI sont privilégiées. Les CDD concernent les remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité.

Elle a pour politique permanente le recrutement et la formation de jeunes. Chaque année la Société intègre des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation et un certain nombre de stagiaires dans le but de les former. Toutes les personnes qui suivent un stage d'un mois minimum perçoivent une indemnisation.

La Société a le souci également d'aider à l'intégration des travailleurs handicapés dans l'économie et fait appel, pour cela, au service d'un établissement et services d'aide par le travail (ESAT) en faveur de l'insertion de personnes en situation de handicap. Sur 2012 & 2013, la Société a réalisé des commandes de fournitures auprès d'entreprises adaptées permettant de répondre partiellement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. La Société réalise entre 2 & 3 commandes par an pour un montant total compris entre 4 et 5 k€.

Politique Qualité d'IMPLANET

IMPLANET a mis en place un plan de politique qualité pour 2012 / 2015 avec pour objectif :

“Une vision moderne, socialement et économiquement responsable appliquée à la fourniture de produits et services destinés au monde de la santé”.

IMPLANET consacre cette vision à tous les acteurs de la chaîne de soins : fabricants de produits de santé, établissements de soins, praticiens, personnel de bloc, organismes gestionnaires des budgets et dépenses de santé.

Grâce à l'écoute de ces acteurs et l'analyse en profondeur de leurs besoins, IMPLANET offre deux grandes familles de produits et services.

- Tout d'abord, IMPLANET propose des produits chirurgicaux « Gold Standards », à des prix très compétitifs, permettant ainsi une maîtrise nouvelle des dépenses de santé tout en préservant le plus haut niveau de qualité, de conformité réglementaire et de performance.

- IMPLANET propose également la technologie informatique IMPLANET SMART SYSTEM permettant d'assurer la traçabilité d'un produit de santé tout au long de la chaîne de soin en y associant toutes les données du traitement et notamment celles du patient.

C'est en étant concentré sur le développement, le suivi de vie des produits et l'optimisation des opérations internes et externes que cette offre est rendue possible dans le but de garantir la plus grande sécurité du patient.

IMPLANET a pour but de satisfaire ses clients et s'engage à mettre en place les moyens humains et matériels permettant d'atteindre et de pérenniser cette satisfaction dans le cadre d'une démarche structurée d'écoute et de contrôle continu.

IMPLANET organise et déploie ses activités, au moyen d'une exécution respectueuse des délais et processus, vers des objectifs ambitieux mais néanmoins mesurables et atteignables.

IMPLANET reconnaît également la primauté de l'engagement et de la compétence de ses personnels comme facteur de sa réussite. A ce titre, la curiosité, l'innovation, la participation et l'autonomie sont des valeurs essentielles de l'Entreprise.

IMPLANET et l'ensemble du Management, s'engage à être particulièrement attentif et réceptif aux besoins et suggestions des clients, personnels et fournisseurs, afin de constamment améliorer la qualité et la performance de nos produits et services pour le bénéfice mutuel de l'ensemble des acteurs de la communauté au sein de laquelle nous évoluons.

La Direction Générale est garante du respect et de l'application de ces principes ainsi que de leur adaptation permanente aux canons de l'industrie.

Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs

La santé et de la sécurité des consommateurs est au cœur de l'activité de la Société : développer des dispositifs et produits innovants pour tous, partout dans le monde. Dans le cadre de son activité de recherche et développement, la Société est contrainte de respecter les normes en vigueur (Bonnes Pratiques de Laboratoires, « Good Manufacturing Practice ») ainsi que les réglementations instaurées par les instances en charge de la protection de la santé publique telles que l'European Union Agency (EMA) ou la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis.

IMPLANET a pour préoccupation principale de fournir au marché des implants, à la qualité sans compromis et aux performances cliniques irréprochables pour les différents segments de la chirurgie orthopédique, comme le reflète la politique qualité IMPLANET basée sur la directive européenne 93/42/EEC relative aux équipements médicaux. IMPLANET est certifiée ISO 13485 et tous nos produits sont conformes à la norme CE.

Prenant en compte les évolutions du système de santé de chaque pays, l'équipe Marketing d'IMPLANET identifie un portefeuille de produits et services basé sur une analyse détaillée des caractéristiques socio-économiques, réglementaires, démographiques et culturelles. L'équipe R&D d'IMPLANET se concentre sur une conception d'implants scientifiquement et cliniquement éprouvés, en utilisant des matériaux de qualité, testés selon les normes les plus élevées en vigueur, associée à des instrumentations simples et conviviales. Nos groupes de travail, composés de chirurgiens,

ingénieurs et chefs de produits expérimentés, travaillent en étroite collaboration pour offrir une gamme d'implants de haute qualité avec des spécifications reposant sur des bases scientifiques solides, pour répondre de manière adéquate aux besoins des professionnels de la santé et pour garantir la plus grande sécurité des patients.

Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption

Concernant les risques de corruption, la Société estime qu'elle a mis en place les contrôles qui lui permettent de prévenir ce phénomène en s'appuyant sur un contrôle interne efficace. La séparation des tâches pour les règlements est un des moyens mis en place pour éviter les erreurs et détournements éventuels. Concernant la sélection des fournisseurs, des devis comparatifs sont systématiquement demandés dès l'atteinte de certains seuils de dépenses.

Dans le cadre de la loi Bertrand, suite à la promulgation du décret n° 2013-414 du 21 mai 2013 « relatif à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisation des produits à finalité sanitaire et cosmétique destinés à l'homme » et afin de satisfaire à ses obligations légales, la Société Implanet publie deux fois par an sur son site internet les montants et détails des avantages qu'elles octroient aux professionnels de la santé ainsi que l'intitulé du/des convention qu'elle signe avec ses derniers.

Dans ce cadre pour les exercices 2012 & 2013, la Société a rendu publique sur son site internet, dans la rubrique « Déclaration de transparence », les informations suivantes :

- Nom / Prénom / Qualité / Adresse professionnelle / Pays / Spécialité / Numéro RPPS du professionnelle de santé auquel elle a octroyé un avantage
- Date de signature de la convention / Type de convention (consultant, hospitalité ...) / Programme lié à la convention (dans le cadre des congrès),
- Montant exact de l'avantage en nature et Nature de l'avantage octroyé.

Pour l'année 2012, la Société a déclaré 9 k€ pour 13 professionnels de la santé. En 2013, elle a déclaré 22 k€ pour 50 professionnels de la santé.

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

IMPLANET a recours à la sous-traitance pour assurer la production des dispositifs médicaux qu'elle commercialise.

Les achats de matières premières et marchandises sont réalisés auprès de fournisseurs et sous-traitants, le poids de ce poste dans le compte de résultat d'IMPLANET est significatif, bien qu'en retrait sur l'exercice 2013 :

Achat matières premières et marchandises par exercice	2 013	2 012
En pourcentage de charges opérationnelles	22,83%	31,81%
Montant global en k€	3 103	3 507

La Société a mis en place une procédure de référencement et de suivi de ses fournisseurs. Elle a ainsi formalisé les dispositions mises en place pour la sélection, l'évaluation et la réévaluation de ces fournisseurs.

IMPANET n'a pas mis en place de critères spécifiques « RSE » dans la sélection de ces fournisseurs mais ses critères de sélection sont basés sur la capacité des fournisseurs à satisfaire aux exigences d'IMPLANET pouvant être relatives aux produits, procédures, procédés et équipements de fabrication, qualifications du personnel, systèmes de management de la qualité ou encore relatives aux délais.

La Société crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs et les professionnels de la santé dans sa démarche d'entreprise responsable.

Ce mode opératoire s'applique à tous les fournisseurs pouvant avoir un impact sur la qualité du produit fini, conditionné, étiqueté et stérilisé sous la marque IMPLANET.

Par conséquent sont concernés les familles suivantes de fournisseurs :

- les fabricants (sous-traitance de fabrication, fabricant de produit fini, sous-traitant nettoyage, stérilisation...)
- les fournisseurs de composants (matière première, conditionnement, étiquetage)
- les fournisseurs de consommables de fabrication (outillage, abrasifs...)
- les prestataires de services ayant un impact sur la qualité du produit (laboratoire de contrôle, métrologie, entretien de l'environnement de travail spécifique ...)

Le Directeur Achats/Opérations et l'acheteur pilotent le référencement et le suivi des fabricants, fournisseurs de composants, de consommables de fabrication et prestataires de services ayant un impact sur la qualité du produit en collaboration avec les départements Qualité et R&D-Industrie.

Le processus de référencement se décompose en une phase de collecte de documentation et en une phase d'audit du fournisseur. Une fois ces étapes validées et le fournisseur référencé, l'acheteur poursuit le suivi et l'évaluation dudit fournisseur.

Afin de s'assurer de la qualité des prestations, IMPLANET formalise avec certains fournisseurs des contrats de sous-traitance afin de définir un cahier des charges, des prévisions de production, les prix et délais ainsi que la protection juridique des relations commerciales (liste des brevets actifs).

Les indicateurs de la RSE d'IMPLANET exercice 2013

Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Page
Indications à reporter			
Périmètre de reporting et intégration des entités significatives	Implanet pour 2012 et Implanet & Implanet America pour 2013	3.5 à 3.11	46
Informations sociales			
Emplois			
Effectif total	<p>Descriptif : salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution ou suspendu à l'occasion de congés ou de maladie et ce, quelle que soit la nature de ce contrat</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par la Responsable Administratif et Financier ("RAF")</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Exclusion : les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas pris en compte (intérimaires, stagiaires, salariés appartenant à une entreprise extérieure)</p> <p>Spécificités : à répartir par sexe, âge, type de contrat, ancienneté et temps de travail (temps plein / temps partiel)</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 1	46 à 49
Répartition des salariés par sexe	<p>Descriptif : à partir de l'effectif au 31 12 2013 & 31 12 2012</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par la RAF</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 1	47
Répartition des salariés par âge	<p>Descriptif : moyenne d'âge et répartition par tranche d'âge établie à partir de l'effectif au 31 12 2012 & au 31 12 2013</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par la RAF</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable et du personnel</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 1	48
Répartition des salariés par zone géographique	Indicateur non pertinent car l'ensemble des salariés est rattaché au site de Martillac jusqu'au 31 décembre 2013	LA 1	NA
Embauches et départs	<p>Descriptif : embauche et départ sur 2012 et 2013.</p> <p>Modalités de collecte : fichier excel de suivi des motifs de départs : licenciements, démissions, ruptures conventionnelles, fins de périodes d'essais, départs à la retraite, décès.</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 2	48
Rémunérations	<p>Descriptif : Charges de personnels, pourcentage du chiffre d'affaires et de charges opérationnelles.</p> <p>Modalités de collecte : à partir des charges de personnels indiquées en note 17, du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles des états financiers consolidés</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	EC1 & EC5	49
Evolution des rémunérations	<p>Descriptif : comparatif des données ci-dessus</p> <p>Modalités de collecte : à partir des charges de personnels indiquées en note 17, du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles des états financiers consolidés</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	EC1 & EC5	49

Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Page
Organisation du travail			
Organisation du temps de travail	Descriptif : selon la législation française du Code du travail et les modalités des contrats de travail des salariés Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA	49
Absentéisme	Descriptif : répartition par service du nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution, à partir de l'effectif total au 31 12 2012 & 31 12 2013 Modalités de collecte : fichier excel de suivi extra-comptable Exclusion : les jours de congés payés, jours fériés et congés maternités. De même, les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas pris en compte (intérimaires, stagiaires, salariés appartenant à une entreprise extérieure) Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 7	49
Relations sociales			
Organisation du dialogue social	Descriptif : respect de la législation française en la matière, élection de délégué du personnel sur l'année 2012. Spécificités : 100% des salariés sont couverts par la convention collective Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 4	50
Bilan des accords collectifs	Descriptif : pas d'accords collectifs signés sur 2012 & 2013 Election des délégués du personnel en 11/12 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 5	50
Santé et sécurité			
Conditions de santé et de sécurité au travail	Descriptif : liste des actions Modalités de collecte : année 2013 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 6 & LA 8	50
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et sécurité au travail	Descriptif : élection de délégué du personnel sur l'année 2012. Modalités de collecte : année 2012 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 9	50
Fréquence et gravité des accidents du travail	Descriptif : La société n'a pas recensé d'accidents du travail sur 2012 & 2013.	LA 7	50
Maladies professionnelles	Descriptif : La société n'a pas recensé de maladies professionnelles déclarées au sein de l'entreprise sur les exercices 2012 & 2013.	LA 7	50
Formation			
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Descriptif : entretien annuel avec demande de formation => plan de formation établi, validé par la DG et la DiFi. Suivi de la réalisation ou non des formations. Plan axé sur les formations de qualités. Modalités de collecte : année 2012 & 2013 Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 11	50
Nombre total d'heures de formation	Descriptif : Nombre de formations prévues, nombre de formations réalisées, heures réalisées. Modalités de collecte : année 2012 & 2013 Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 10	51
Egalité de traitement			
Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	Descriptif : Du fait de ces effectifs actuels, la société n'a pas d'obligation légale concernant ce thème. Elle n'a pas mis en place de mesures spécifiques à l'heure actuelle. Toutefois, 1 femme siège au conseil d'administration en tant que représentant COFA-INVEST	LA 14	47
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Descriptif : recours à des prestataires spécifiques (CAT), nombre de prestation et dépenses Modalités de collecte : année 2012 & 2013 Système d'information utilisé : information issue de la comptabilité analytique Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 13	55
Politique de lutte contre les discriminations	Descriptif : actions mises en œuvre pour insertion des jeunes (contrat d'apprentissage et de stage) Modalités de collecte : année 2012 & 2013 Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 13	55

Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Page
Promotions et respect des stipulations des conventions OIT		LA & HR	
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Descriptif : respect de la législation française en la matière / Rédaction de PV de réunions des DP. Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	HR 5, LA 4 & LA 5	50
Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	cf. politique de lutte contre les discriminations	HR 4, LA 13 & LA 14	55
Elimination du travail forcé ou obligatoire	Exclusion : le Groupe ne recourant qu'à des contrats de travail français, il respecte les règles du droit du travail français qui exclut le travail forcé ou obligatoire	HR 6 & HR 7	NA
Abolition effective du travail des enfants	Exclusion : le Groupe ne recourant qu'à des contrats de travail français, il respecte les règles du droit du travail français qui exclut le travail des enfants.	HR 6	NA
Informations environnementales			
Politique générale en matière environnementale			
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	Descriptif : Mesure spécifique : 4 remplacements de véhicules essence par véhicules hybrides sur une flotte de 11. Modalités de collecte : suivi extra-comptable des contrats. Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	Approche managériale	54
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Descriptif : pas de mesures spécifiques mises en place par la société.		NA
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Descriptif : La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. La société ne consacre donc pas de moyens spécifiques à ce sujet.	EN 30	NA
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	Descriptif : La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. La société n'a aucune provision à son bilan concernant ces risques.	EN 20 & EC 2	NA
Pollution et gestion des déchets			
Mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Descriptif : la société n'est pas propriétaire de ses locaux et elle ne produit pas directement. Son impact est donc jugé non significatif sur les rejets dans l'air, l'utilisation d'eau et des sols.	EN 22, EN 23, EN 24 & EN 26	51 et 52
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Descriptif : quantifier en tonnes la production de déchets de Groupe (papier et autres) Modalités de collecte : sur l'année civile 2012 & 2013 Source : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	EN 22	53 et 54
Prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique à une activité	Descriptif : - pollution sonore jugée non significative. - pollution liée à l'activité du Groupe en terme de CO2 jugée non significative	EN 25	51
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau	Descriptif : eau consommée en m3 Modalités de collecte : 12 mois équivalent à l'année civile 2012 & 2013 Source : factures Circuit de validation : contrôle de gestion et comptabilité Références documentaires : factures et tableau Excel	EN 8	52
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Jugée non applicable au regard de l'activité de la société.	EN 8, EN 9, EN 10 & EN 21	NA
Consommation de matières premières	Descriptif : tout type de papier consommé en tonnes Modalités de collecte : sur l'année civile 2012 & 2013 Système d'information utilisé : fichier excel extra-comptable Circuit de validation : contrôle de gestion & comptabilité Références documentaires : factures et tableau Excel	EN 1	54
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	Descriptif : bonne pratique en usage pour réduire la consommation de papier, son tri et son recyclage Système d'information utilisé : divers services Circuit de validation : divers services	EN 10	54
Consommation d'énergie	Descriptif : consommation d'électricité en kWh, ou gasoil en litres Modalités de collecte : 12 mois équivalent à l'année civile 2012 & 2013 Système d'information utilisé : fichier excel de suivi extra-comptable Circuit de validation : contrôle de gestion et comptabilité Références documentaires : factures et fichier Excel	EN 3 & EN 4	52 à 54
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Descriptif : sites récents dont le groupe n'est pas propriétaire. Information non significative.	EN 5, EN 6 & EN 7	52
Utilisation des sols	Critère jugée non pertinent au regard de l'activité de la société.	EN 25	NA

Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Page
Le changement climatique			
Rejets de gaz à effet de serre	Critère jugé non significatif au regard de l'activité de la société.	EN 16 à 20	55
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Critère jugé non pertinent au regard de l'activité de la société.	EN 18 & EC 2	NA
Protection de la biodiversité			
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	Critère jugé non pertinent au regard de l'activité de la société. La société n'est pas située sur des zones protégées.	EN 11 à 15	NA
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable			
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société			
En matière d'emploi et de développement régional	Descriptif : nombre de création ou maintien d'emplois Modalités de collecte : année 2012 & 2013 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF.	EC 8 & EC 9	48 et 55
Sur les populations riveraines ou locales	Descriptif : Pas d'actions spécifiques de la part de la société.	EC 1 & EC 6	NA
Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société (NB: parties prenantes)			
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Descriptif : liste des actions auprès des clients et des actionnaires Modalités de collecte : année 2012 & 2013 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	4.14 à 4.17	56 et 57
Actions de partenariat ou mécénat	Descriptif : Pas d'actions spécifiques de la part de la société.	EC 1 & 4.11 à 4.13	NA
Sous-traitance et fournisseurs			
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Descriptif : La société a recours à la sous-traitance pour assurer la production des dispositifs médicaux qu'elle commercialise. Elle a un cycle d'approvisionnement court, tous les sous-traitants sont installés en France, sauf le prestataire de packaging EUROCOTING en Italie. Une procédure de référencement est suivie par la société. cf. texte pour détails Circuit de validation : services achat Références documentaires : document interne	EC 6, HR 2 & HR 5 à 7	57 et 58
Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants	Descriptif : Achats de matières premières et marchandises, pourcentage de charges opérationnelles. Modalités de collecte : à partir des Achats de matières premières et marchandises indiqués en note 17, des charges opérationnelles des états financiers consolidés Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	3.6 & 4.14	57 et 58
Loyauté des pratiques			
Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	Descriptif : liste des actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption Modalités de collecte : actions en cours sur l'année 2012 & 2013 Source : information centralisée et contrôlée par la RAF	SO 2 à 4, SO 7 & SO 8	57
Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs	Descriptif : Charte qualité mise en place par la société et descriptif de l'activité entreprise par le service qualité (certification ISO 13485 / produits normes CE). Source : services R&D / qualité Circuit de validation : services qualité > Direction Générale Références documentaires : document interne	PR 1 & PR 2	57
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Exclusion le rayon d'action et d'engagement du Groupe se limite au territoire français et aux pays occidentaux où les droits de l'homme sont respectés.	HR	NA

4.3 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le Rapport de Gestion

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Implanet, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre 4 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction du chapitre 4 du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre novembre 2013 et avril 2014 pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 4 du rapport de gestion, en particulier une publication des données restreinte au périmètre de la société Implanet.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de la société Implanet, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

¹ **Informations environnementales et sociétales** : la politique générale en matière d'environnement , la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, la consommation d'eau, la consommation de matières premières) ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé et de sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme/femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées).

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 19 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

5. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

Montant HT en milliers d'euros	INKIPIO	ERNST & YOUNG
Commissariat aux comptes		
- IMPLANET SA	28	42
- Filiales intégrées	0	0
Autres diligences	0	0
<i>Sous total</i>	28	42
Autres prestations rendues	0	186
<i>Sous total</i>	0	186
Total	28	228

6. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

Etat de situation financière

IMPLANET		31/12/2013	31/12/2012
Etat de situation financière		€	€
	Notes		
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	686 335	923 507
Immobilisations corporelles	4	1 387 554	2 489 380
Autres actifs financiers non courants	5	9 280 311	334 988
Impôts différés actifs		-	-
Total actifs non courants		11 354 200	3 747 875
Stocks	6	4 116 925	5 114 358
Clients et comptes rattachés	7.1	2 337 119	2 015 056
Autres créances	7.2	1 149 221	808 040
Actifs financiers courants	5	2 001 091	-
Actif d'impôt exigible		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	2 965 534	86 663
Total actifs courants		12 569 890	8 024 117
Actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		23 924 090	11 771 992
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	10	8 099 283	29 556 037
Primes d'émission et d'apport	10	12 332 242	4 738 744
Réserve de conversion	10	11 374	-
Autres éléments du Résultat global	10	1 181	(10 239)
Réserves - part du groupe	10	267 843	(25 328 495)
Résultat - part du groupe	10	(6 843 456)	(4 276 635)
Capitaux propres, part du Groupe		13 868 467	4 679 411
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		13 868 467	4 679 411
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	13	34 802	37 477
Dettes financières non courantes	12	3 211 750	903 329
Dettes d'exploitation et autres dettes non courantes		-	-
Provisions et autres dettes non courantes		-	-
Dérivé passif	12	78 838	-
Impôts différés passifs		-	-
Passifs non courants		3 325 391	940 806
Passifs courants			
Engagements envers le personnel		-	-
Dettes financières courantes	12	2 703 256	1 506 774
Provisions	14	144 631	376 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.1	3 216 886	3 679 716
Dettes fiscales et sociales	15.2	663 595	588 485
Autres créditeurs et dettes diverses		1 864	-
Passifs courants		6 730 232	6 151 775
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif		23 924 090	11 771 992

Compte de résultat

IMPLANET	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Compte de résultat		12 mois	12 mois
		€	€
Chiffre d'affaires	16	6 690 382	6 646 788
Coûts des ventes	17.1	(4 180 245)	(4 466 190)
Marge brute		2 510 137	2 180 598
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	17.3	(1 205 132)	(700 804)
Subvention	17.3	274 846	211 217
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	17.4	(1 029 536)	(469 956)
Subvention	17.4	27 530	19 282
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	17.2	(2 315 606)	(2 661 790)
Subvention	17.2	100 000	-
Coûts des opérations	17.5	(2 401 765)	(794 736)
Frais généraux et administratifs	17.6	(2 456 126)	(1 931 468)
Autres produits		1 434	2 443
Autres charges		(1 646)	(1 412)
Résultat opérationnel		(6 495 864)	(4 146 626)
Charges financières			
Charges financières	19	(489 215)	(119 567)
Produits financiers	19	13 352	-
Variation de la juste valeur du dérivé	19	135 286	-
Gains et pertes de change	19	(7 015)	(10 442)
Résultat avant impôts		(6 843 456)	(4 276 635)
Charge d'impôts			
Charge d'impôts		-	-
Résultat net de la période des activités poursuivies		(6 843 456)	(4 276 635)
Résultat des activités abandonnés			
Résultat des activités abandonnés		-	-
Résultat net		(6 843 456)	(4 276 635)
<i>Part du Groupe</i>			
<i>Part du Groupe</i>		(6 843 456)	(4 276 635)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		3 196 648	29 556 037
Résultat de base par action (€/action)	22	(2,14)	(0,14)
Résultat dilué par action (€/action)	22	(2,14)	(0,14)

Etat du Résultat Global consolidé

IMPLANET - IFRS	31/12/2013	31/12/2012
Etat du Résultat Global consolidé	€	€
Bénéfice de l'exercice	(6 843 456)	(4 276 635)
Couverture de flux de trésorerie		
Ecarts actuariels (non recyclables)	11 421	(11 441)
Actifs disponibles à la vente		
Ecarts de conversion de consolidation	11 374	-
Effet d'impôts rattachables à ces éléments		
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	22 794	(11 441)
Résultat Global	(6 820 662)	(4 288 076)
<i>Part du Groupe</i>		
<i>Part du Groupe</i>	(6 820 662)	(4 288 076)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	-	-

Variation des capitaux propres

IMPLANET Variation des capitaux propres consolidés	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
		€	€	€	€	€	€	€	€
Au 31 décembre 2011	29 556 037	29 556 037	4 702 016	(25 399 849)	-	1 202	8 859 406	-	8 859 406
Résultat net 2012				(4 276 635)			(4 276 635)		(4 276 635)
Autres éléments du résultat global						(11 441)	(11 441)		(11 441)
Résultat global				(4 276 635)		(11 441)	(4 288 076)		(4 288 076)
Dividendes									
Emission d'actions									
Souscription de BSA			36 729				36 729		36 729
Paievements en actions				71 354			71 354		71 354
Autres									
Au 31 décembre 2012	29 556 037	29 556 037	4 738 744	(29 605 130)	-	(10 239)	4 679 412	-	4 679 412
Résultat net 2013				(6 843 456)			(6 843 456)		(6 843 456)
Autres éléments du résultat global					11 374	11 421	22 794		22 794
Résultat global				(6 843 456)	11 374	11 421	(6 820 662)		(6 820 662)
Dividendes									
Effet du regroupement d'actions	(26 600 436)								
Emission d'actions	1 959 262	2 938 892	11 167 776				14 106 668		14 106 668
Conversion des obligations	484 659	726 989	3 730 905				4 457 894		4 457 894
Imputation du report à nouveau débiteur sur le capital social		(25 122 634)	(4 738 744)	29 861 379			0		0
Souscription de BSA			4 396				4 396		4 396
Contrat de liquidité			(157 583)				(157 583)		(157 583)
Paievements en actions				11 595			11 595		11 595
Frais relatifs au projet d'introduction en bourse			(2 413 252)				(2 413 252)		(2 413 252)
Autres									
Au 31 décembre 2013	5 399 522	8 099 283,3	12 332 242	(6 575 613)	11 374	1 181	13 868 467	-	13 868 467

Tableau des flux de trésorerie

IMPLANET - IFRS Tableau de flux de trésorerie consolidé	Notes	31/12/2013 €	31/12/2012 €
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net des activités poursuivies		(6 843 456)	(4 276 635)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net		(6 843 456)	(4 276 635)
(-) Elimination des amortissement des immobilisations incorporelles	3	(296 729)	(165 194)
(-) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles	4	(1 427 852)	(1 394 024)
(-) Dotations provisions	14	(153 377)	(32 684)
(-) Reprises provisions		376 800	50 000
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	11	(11 595)	(71 354)
(-) Impôts payés		-	-
(-) Intérêts financiers bruts versés		(52 018)	(88 782)
(-) Intérêts financiers capitalisés		(38 958)	-
(-) Variation des impôts différés		-	-
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé		135 286	-
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		(68 083)	(10 347)
(-) Subvention virée au résultat		100 000	-
Autres		(83 475)	(28 721)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(5 323 456)	(2 535 530)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks) (1)		56 671	1 452 902
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		(5 380 127)	(3 988 432)
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3	(59 558)	(216 768)
Capitalisation des frais de développement	3	-	(603 010)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	(394 109)	(1 414 057)
Souscription de dépôts à terme classés en autres actifs financiers non courants		(8 500 000)	(300 000)
Souscription de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants		(2 000 000)	-
Cession d'immobilisations		-	236 469
Flux d'investissements relatifs à la cession de l'activité BEEP'n TRACK net de frais		-	7 330 176
Autres flux d'investissements (mise en place du contrat de liquidité)		(400 000)	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(11 353 667)	5 032 810
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital nette des conversions en actions des obligations	10	14 106 668	-
Souscription de BSA	10	4 396	36 729
Frais relatifs au projet d'introduction en bourse		(2 413 252)	-
Encaissement d'avances et de subventions conditionnées	12	100 000	-
Emission d'emprunt obligataire KREOS net de frais	12	4 887 500	-
Dépôt sur emprunt obligataire KREOS		(190 735)	-
Intérêts financiers bruts versés		(52 018)	(88 782)
Emission d'obligations convertibles / remboursables en actions	12	4 418 938	-
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	12	(394 268)	(650 000)
Remboursements des locations financements	12	(585 250)	(557 424)
Autres flux de financement (affacturage)	12	(28 159)	(245 722)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		19 853 819	(1 505 199)
Incidences des variations des cours de devises		-	-
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		3 120 026	(460 821)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		(154 492)	306 329
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		2 965 534	(154 492)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		3 120 026	(460 821)

(1) hors impact de la cession BEEP N TRACK

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR des activités poursuivies	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs non courants	5 004	3 452
Stocks (net des dépréciations de stocks)	(997 433)	731 575
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	322 063	730 782
Autres créances	341 181	(56 465)
Autres actifs financiers courants	-	-
Actif d'impôt exigible	-	-
Dettes d'exploitation et autres dettes non courantes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 830	(218 791)
Dettes fiscales et sociales	(75 110)	145 649
Autres créiteurs et dettes diverses	(1 864)	116 700
Total des variations	56 671	1 452 902

Notes aux comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012.

Les états financiers consolidés d'IMPLANET ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 février 2014 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en Décembre 2006, la société IMPLANET a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité (« Gold Standards ») et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'IMPLANET couvre l'arthroscopie, le genou, la hanche et le rachis.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société IMPLANET est cotée sur le marché NYSE Euronext de NYSE Euronext à Paris depuis le 25 Novembre 2013.

Adresse du siège social :
Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société IMPLANET et sa filiale sont ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2013

Novembre 2013 :

- Afin de pouvoir financer (1) ses différents projets de recherche et développement, (2) l'accélération des développements commerciaux de la gamme d'implant Jazz et (3) les besoins en fonds de roulement de la Société ainsi que le remboursement des échéances de ses emprunts et plus généralement de tous ses engagements financiers, la Société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C le 25 Novembre 2013. Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 14 M€. 1.959.259 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre. Cf. Note 10.

Juillet 2013

- Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS. Le 19 juillet 2013, la Société a conclu un « *venture loan agreement* » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5 000 K€ par KREOS, l'émission de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS.
- Emission d'Obligation Convertibles en Actions (« OCA ») pour un montant de 1 875 K€ en mai 2013 et 1 000 K€ en juillet 2013. Ces OCA ont été converties automatiquement en actions (principal) lors de l'introduction en bourse. Cf. Note 12.4
- Réduction de capital et regroupement d'actions. Lors de l'assemblée générale du 19 juillet 2013, la société IMPLANET a procédé à une diminution de capital par imputation des pertes antérieures et à un regroupement du nombre d'actions. Cf. Note 10. Suite à ces opérations, le capital social est fixé à 4 433 406 euros et divisé en 2 955 604 actions d'une valeur nominale de 1,50 euros.

1^{er} semestre 2013

- Les premières chirurgies du rachis aux Etats-Unis utilisant JAZZ (Système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne au moyen d'une bande polymérique sous-lamaire et d'un connecteur métallique) ont été réalisées fin juin 2013.
- Fin février 2013, la Société a procédé à la création d'une filiale de distribution aux Etats-Unis dans l'Etat de New-York. La dénomination sociale de cette entité est IMPLANET AMERICA, INC. inclus dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Emission d'Obligation Remboursables en Actions (« ORA ») pour un montant de 1 544 K€ en janvier 2013. Ces ORA ont été remboursés automatiquement en actions (principal et intérêts) lors de l'introduction en bourse. Cf. Note 12.4

Exercice clos le 31 décembre 2012

- L'entreprise a obtenu en octobre 2012 les homologations de la FDA (510k) concernant ses produits Rachis :
 - ISS CALYPSO : Système de fixation rachidien thoracolombaire postérieur.
 - JAZZ : Système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne au moyen d'une bande polymérique sous-lamaire et d'un connecteur métallique.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

- La société a décidé de se retirer progressivement des secteurs jugés non stratégiques et présentant des profils de rentabilités faibles. Ainsi la société va se retirer progressivement en 2014 du marché des prothèses relatives aux hanches. Cette décision s'est traduite dans les comptes par la dépréciation de l'intégralité des produits de la gamme « hanches ».

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La société IMPLANET a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2013 :

Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2013

La Société a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2013 :

- Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers – présentation des autres éléments du résultat global (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012);
- Amendements IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013);

- Amendements IAS 19 – Avantages post-emploi - Comptabilisation des régimes à prestations définies (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et appliqué de façon anticipée par la société pour l'ensemble des exercices présentés)
- Amendements IFRS7 - Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013) ;
- Amendements IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants ;
- Amendements IFRS 1 – Prêts publics ;
- Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2009-2011 (publié le 17 mai 2012).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la Société.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

- Amendements d'IAS32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- IFRS 10 – Etats financier consolidés ;
- IFRS 11 – Accords conjoints ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ;
- IAS 27 Révisée – Etats financiers individuels ;
- IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées ;
- Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – modalités de transition ;
- IFRS 9 – Instruments financiers – Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : report de la date d'entrée en vigueur et aux informations à fournir sur la transition ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Transition ;
- Amendements IAS 36 – montant recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendements IAS 39 – Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture ;
- Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2010-2012 et 2011-2013 (publiés le 12 décembre 2013).

La Société est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, IMPLANET n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés

au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions ou de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs :
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 11.
- Détermination de la juste-valeur du dérivé passif :
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IAS 39.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 12.
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en notes 2.7 et 3.
- Dépréciation des stocks
 - La Société détermine une provision pour dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de

consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.

- Les principes comptables et le montant des provisions sont présentés respectivement en notes 2.12 et 6.
- Dépréciation des créances clients :
 - La Société effectue une analyse de ses créances clients afin d'établir au cas par cas le niveau de provision pour dépréciation en fonction du risque de non recouvrement. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
 - Les principes comptables et le montant des provisions sont présentés respectivement en notes 2.16 et 7.1.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires :
 - La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer que les critères de reconnaissance du revenu défini par IAS 18 sont remplis.
 - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 2.24.
- Provisions pour risques et charges
 - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
 - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 14.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication des états financiers consolidés annuels, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, IMPLANET AMERICA INC., qu'elle a créée fin février 2013 et inclus pour la première fois dans les états financiers du Groupe. L'inclusion de cette filiale n'altère pas la comparabilité avec les états financiers historiques compte tenu de son aspect non matériel au 31 décembre 2013.

2.4 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'IMPLANET SA.

2.5 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

2.6 Distinction courant et non courant

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur 5 ans, leur durée d'utilité. La dotation aux amortissements des frais de développement capitalisés est présentée dans les catégories « Coût des affaires réglementaires et assurance qualité » et « Frais de recherche et développement » en fonction de l'origine de la dépense capitalisée.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers ; le matériel de bureau et informatique ; le mobilier ;
- des coûts des opérations pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages »);
- du coût des ventes pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

2.9 Contrats de location

Les biens financés par des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17, qui en substance transfèrent à IMPLANET les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont

comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Les contrats de location, pour lesquels substantiellement tous les risques et avantages sont conservés par le bailleur, sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.10 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2013, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

2.11 Actifs Financiers

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances.

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Cette catégorie inclut les valeurs mobilières de placement et les bons à moyen terme négociables (« BMTM »).

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers ainsi que les dépôts à terme n'étant pas assimilé à des équivalents de trésorerie. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

2.12 Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché NYSE Euronext Paris, la Société a signé le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Dans ce cadre, la Société a confié 400 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. La part du contrat qui est investi en actions propres de la société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2013 pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

2.14 Trésorerie, Équivalents de trésorerie et Instruments financiers

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les placements de trésorerie ayant une échéance de plus de trois mois (dépôts à terme et bons négociables moyen termes) sont présentés en autres actifs financiers courants ou non courants en fonction de leur échéance.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

2.15 Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ainsi que les placements de trésorerie présentés en autres actifs financiers (dépôts à terme et bons négociables moyen termes) sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les emprunts et dettes financières (hors dérivé passif) sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le dérivé passif est comptabilisé à la juste-valeur par le compte de résultat, sa juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte

d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les instruments comptabilisés en juste valeur par résultat détenus par la société sont

- les équivalents de trésorerie, et les dépôts à terme, relevant de la catégorie de niveau 1.
- les dérivés passifs, relevant de la catégorie de niveau 3.

2.16 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 12.3.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IAS39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

Les subventions sont présentées au niveau de la catégorie :

- « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation et au financement des activités de recherche,
- « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.

Ces avances sont enregistrées en « Dettes financières non courantes » et en « Dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits. Les subventions d'exploitation sont présentées au compte de résultat selon la nature des dépenses subventionnées.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans l'état du résultat global en subvention au niveau des coûts de recherche et développement ou des coûts des affaires réglementaires et assurance qualité en fonction de l'origine de la dépense.

La part du crédit d'impôt recherche relative à des frais de R&D capitalisés est enregistrée en moins de l'actif.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2012 au cours de l'année suivant la clôture de l'exercice concerné.

2.17 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Selon les dispositions de la norme IAS 39, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par IMPLANET de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

6.1.1 2.18 Capital

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

2.19 Paiements en actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA ») ou de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BCE ») attribués à des salariés, dirigeants, consultants et membres du Conseil d'Administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la société, à des employés, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

L'ensemble des hypothèses ayant servi à la valorisation des plans sont décrits en note 11.

2.20 Provisions

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

2.21 Engagements sociaux

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

2.22 Emprunts

Les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- passifs financiers comptabilisés au coût amorti.
- Passifs financiers enregistrés à la juste-valeur par compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts obligataires non convertibles et autres passifs financiers, telles que les avances conditionnées, sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Conformément aux dispositions prévues par IAS 32, les emprunts obligataires remboursables en actions (« ORA ») et les emprunts obligataires convertibles en actions (OCA₂₀₁₃) émis par l'entreprise font l'objet d'une analyse spécifique.

A la date d'émission des ORA et OCA₂₀₁₃, le dénouement des instruments pouvant être effectué autrement que par l'échange d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie (en raison de l'existence des clauses spécifiques présentées au paragraphe précédent), l'instrument a été qualifié de dettes et est enregistré selon la méthode du coût amorti.

Passifs financiers enregistrés à la juste-valeur par compte de résultat.

La société a émis 65 000 BSA au profit de KREOS le 19 juillet 2013 cf. note 12.4.

L'analyse menée sur les bons de souscription KREOS au regard d'IAS 32 a conclu à l'impossibilité de qualifier ces bons de souscription en instruments de capitaux propres étant donné la variabilité du prix d'exercice donc du montant de trésorerie remis en échange. La variable étant financière, il s'agit d'un dérivé passif entrant dans le scope d'IAS 39.

Ces BSA sont comptabilisés en dérivé passif, pour leur juste valeur à la date de leur émission.

Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat financier.

Cf. note 12.4 pour les impacts financiers.

2.23 Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture.

2.24 Impôts sur les sociétés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

2.25 Chiffres d'affaires

Les revenus de la Société résultent de la vente d'implants orthopédique.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la société :

- **Ventes export à des distributeurs** : le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez IMPLANET (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France à des hôpitaux et cliniques** : la facturation et la reconnaissance du revenu interviennent lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
 - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez IMPLANET et implants en stock consignment),
 - la facturation aux distributeurs et la reconnaissance du revenu interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France et Export via des agents commerciaux** :
 - la facturation des établissements de santé et la reconnaissance du revenu sont réalisées en direct par IMPLANET dès communication des informations liées à la pose des implants,
 - la commission des agents est enregistrée en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » au compte de résultat de façon concomitante.

2.26 Informations sectorielles

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques.

Les actifs et la perte opérationnelle présentée sont localisés en France.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

2.27 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

2.28 Présentation du compte de résultat

La Société présente son compte de résultat par destination.

La destination des charges est donnée dans la note 17 de l'annexe.

Dépréciation des comptes clients et stocks

Les dépréciations des créances clients sont présentées dans les frais relatifs à la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

Les dépréciations de stocks sont enregistrées dans la catégorie coûts des « opérations ».

Résultat financier

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés, variation de la juste valeur des dérivés et désactualisation des avances remboursables et passifs financiers (se référer à la note 12).
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

2.29 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Goodwill	Brevets	Logiciels (location financement)	Logiciels	Frais de développement	En-cours	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2011	0	0	212 213	689	220 787	0	433 690
Capitalisation de frais de développement	0	0	0	0	603 010	0	603 010
Acquisition	0	0	0	216 768	0	0	216 768
Cession	0	0	-162 570	0	0	0	-162 570
Transfert	0	0	0	0	0	0	0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2012	0	0	49 643	217 458	823 797	0	1 090 898
Capitalisation de frais de développement	0	0	0	0	0	0	0
Acquisition	0	0	0	53 308	0	6 250	59 558
Cession	0	0	0	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0	0	0	0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	0	0	49 643	270 766	823 797	6 250	1 150 456

AMORTISSEMENTS

Etat de la situation financière au 31 décembre 2011	0	0	153 935	427	10 404	0	164 767
Augmentation	0	0	38 720	43 327	83 147	0	165 194
Diminution	0	0	-162 570	0	0	0	-162 570
Etat de la situation financière au 31 décembre 2012	0	0	30 086	43 754	93 551	0	167 391
Augmentation	0	0	18 212	113 758	164 760	0	296 729
Diminution	0	0	0	0	0	0	0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	0	0	48 297	157 512	258 311	0	464 120

VALEURS NETTES COMPTABLES

Au 31 décembre 2011	0	0	58 278	262	210 383	0	268 923
Au 31 décembre 2012	0	0	19 557	173 704	730 246	0	923 507
Au 31 décembre 2013	0	0	1 346	113 254	565 486	6 250	686 336

Le projet dont les coûts de développement ont été activés lors des exercices précédents concerne le projet « JAZZ ». Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (location financement)	Installations et agencements	Installations et agencements (location financement)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (location financement)	Matériel de transport	Matériel de transport (location financement)	En-cours	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2011	2 900 434	804 523	51 101	278 182	187 668	668 334	0	0	0	4 890 242
Acquisition	1 359 824	460 089	31 436	0	22 797			7 794		1 881 940
Cession	-260 482				-5 147	-99 204				-364 833
Transfert										0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2012	3 999 776	1 264 611	82 537	278 182	205 318	569 130	0	7 794	0	6 407 349
Acquisition	389 104	0	0	0	5 005	0	0	0	0	394 109
Cession	-301 994	0	0	0	0	0	0	0	0	-301 994
Transfert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	4 086 886	1 264 611	82 537	278 182	210 323	569 130	0	7 794	0	6 499 463
AMORTISSEMENTS										
Etat de la situation financière au 31 décembre 2011	1 699 182	204 818	35 648	146 645	135 207	420 463	0	0	0	2 641 962
Augmentation	867 130	247 216	17 640	65 344	31 533	164 717		444		1 394 024
Diminution	-14 154				-4 659	-99 204				-118 017
Etat de la situation financière au 31 décembre 2012	2 552 158	452 033	53 288	211 988	162 081	485 977	0	444	0	3 917 969
Augmentation	974 198	282 299	11 690	55 727	19 226	83 153	0	1 558	0	1 427 852
Diminution	-233 911	0	0	0	0	0	0	0	0	-233 911
Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	3 292 445	734 332	64 978	267 716	181 307	569 130	0	2 002	0	5 111 909
VALEURS NETTES COMPTABLES										
Au 31 décembre 2011	1 201 252	599 705	15 453	131 537	52 461	247 871	0	0	0	2 248 279
Au 31 décembre 2012	1 447 618	812 578	29 249	66 194	43 237	83 153	0	7 350	0	2 489 380
Au 31 décembre 2013	794 441	530 279	17 559	10 466	29 016	0	0	5 792	0	1 387 554

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

Note 5 : Autres actifs financiers

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à termes	301 316	300 000
Bons moyens termes négociables (BMTN)	8 505 851	0
Dépôt emprunt Kreos	190 735	
Contrat de liquidité	237 725	
Cautions	44 684	34 988
Total autres actifs financiers non courants	9 280 311	334 988
Bons moyens termes négociables (BMTN)	2 001 091	
Total autres actifs financiers courants	2 001 091	0

Les actifs financiers non courants sont constitués de :

- deux dépôts à terme souscrit en 2013 d'une valeur respective de 150 000 € et 150 000 €. Ces deux de dépôts à terme d'une durée de 36 mois sont nantis au profit d'établissements bancaires.
- de bons moyens termes négociables rémunérés avec des taux d'intérêts variables progressifs en fonction de la durée de placement (4 M€ avec un terme au 18 décembre 2017 et 4,5 M€ avec un terme au 10 décembre 2016)
- d'un dépôt de garantie au profit de Kreos de 191 K€ dans le cadre de la mise en place en 2013 de l'emprunt obligataire de 5 M€. Cf. Note 12.4.
- de la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité.
- des cautions au titre des baux commerciaux pour ses locaux français et américains.

Les actifs financiers courants sont constitués de bons moyens termes négociables rémunérés avec des taux d'intérêts variables progressifs en fonction de la durée de placement (2 M€ avec un terme au 10 décembre 2014).

Note 6 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Stocks de matières premières	207 335	184 723
Stocks de marchandises	5 008 440	4 863 160
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 210 827	1 196 520
Total brut des stocks	6 426 602	6 244 403
Dépréciation des stocks de matières premières	0	0
Dépréciation des stocks de marchandises	-2 057 579	-1 130 044
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	-252 098	0
Total dépréciation des stocks	-2 309 677	-1 130 044
Total net des stocks	4 116 925	5 114 358

Composition des stocks

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices produits, de puces RFID (« Radio-frequency identification ») et d’emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d’implants pour l’arthroscopie, la hanche, le rachis et le genou.

Le stock d’ancillaires et d’instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Provision pour dépréciation de stocks

La société a décidé de procéder à l’abandon progressif des activités les moins profitables. Cette décision s’est traduite par une dépréciation complémentaire des stocks au 31 décembre 2013, notamment sur les produits de la gamme « hanches » qui sont désormais dépréciés à 100% (soit une dépréciation de 1,5 M€ sur les stocks de marchandises et d’ancillaires). Cette décision a entraîné une dépréciation complémentaire de l’ordre de 0,8 M€ sur l’exercice 2013.

Note 7 : Créances

7.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Clients et comptes rattachés	2 537 988	2 207 956
Dépréciation des clients et comptes rattachés	200 869	192 900
Total net des clients et comptes rattachés	2 337 119	2 015 056

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs. Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Au 31 décembre 2013, la part des créances échues comprise dans la rubrique « Clients et comptes rattachés » s’élève à 1 138 K€ dont 533 K€ échus depuis moins de 90 jours, 230 K€ échus entre 90 jours et six mois, 119 K€ échus entre six mois et douze mois et 256 K€ au-delà de douze mois.

Au 31 décembre 2012, la part des créances échues comprise dans la rubrique « Clients et comptes rattachés » s’élève à 631 K€ dont 211 K€ échus depuis moins de 90 jours, 140 K€ échus entre 90 jours et six mois et 280 K€ au-delà de douze mois.

7.2 Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Crédit d'impôt recherche (1)	302 377	357 373
Taxe sur la valeur ajoutée (2)	575 240	188 437
Personnel et comptes rattachés	9 175	9 700
Fournisseurs débiteurs	64 480	70 582
Crédit d'impôt compétitivité des entreprises	19 906	0
Charges constatées d'avance (3)	172 043	115 897
Divers	6 000	66 051
Total autres créances	1 149 221	808 040

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 2.15, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en moins des charges de recherche au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles ou en moins de l'actif immobilisé s'il concerne des coûts de développement activés.

Il est présenté en subvention au niveau de la catégorie des « Frais de recherche et développement » et du « Coût des affaires réglementaires et assurance qualité ».

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2013 : 302 377 € remboursement prévu sur 2014
- CIR 2012 : 357 373 € montant remboursé en 2013

(2) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(3) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des dépenses d'assurances et de locations.

Note 8 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes bancaires	1 964 742	86 663
Dépôts à terme	1 000 792	0
Sicav monétaires	0	0
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2 965 534	86 663

Le dépôt à terme de 1 M€ a été souscrit le 1^{er} août 2013 pour une durée de 64 jours renouvelable par tacite reconduction.

Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 :

(Montants en euros)	31/12/2013		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	9 280 311	9 280 311	8 807 167	473 144		
Clients et comptes rattachés	2 337 119	2 337 119		2 337 119		
Autres créances	1 149 221	1 149 221		1 149 221		
Actifs financiers courants	2 001 091	2 001 091	2 001 091			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 965 534	2 965 534	1 000 792	1 964 742		
Total actifs	17 733 276	17 733 276	11 809 050	5 924 226	0	0
Dettes financières courantes	2 703 256	2 703 256			2 703 256	
Dettes financières non courantes	3 211 750	3 211 750			3 211 750	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 159 286	3 159 286			3 159 286	
Dérivé passif	78 838	78 838	78 838			
Autre créiteurs et dettes diverses	1 864	1 864			1 864	
Total passifs	9 154 995	9 154 995	78 838	0	9 076 157	0

(Montants en euros)	31/12/2012		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	334 988	334 988		334 988		
Clients et comptes rattachés	2 015 056	2 015 056		2 015 056		
Autres créances	808 040	808 040		808 040		
Actifs financiers courants	0	0		0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 663	86 663		86 663		
Total actifs	3 244 747	3 244 747	0	3 244 747	0	0
Dettes financières courantes	1 506 774	1 506 774			1 506 774	
Dettes financières non courantes	903 329	903 329			903 329	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 679 716	3 679 716			3 679 716	
Autre créiteurs et dettes diverses	0	0			0	
Total passifs	6 089 819	6 089 819	0	0	6 089 819	0

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2013		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2012	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat		6 481		
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		792		244
Passifs				
Dérivé passif		- 135 286		
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	374 706			
Passifs évalués au coût amorti : avances	20 355		28 721	

6.2 Note 10 : Capital

Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2013	31/12/2012
Capital (en euros)	8 099 283	29 556 037
Nombre d'actions	5 399 522	29 556 037
dont Actions ordinaires	5 399 522	27 127 082
dont Actions de préférences AP _{09/11 T1}		2 428 955
Valeur nominale (en euros)	1,50 €	1,00 €

Le capital social est fixé à la somme de 8 099 283 €. Il est divisé en 5 399 522 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 1,50 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Lors de l'assemblée générale du 19 juillet 2013, la société IMPLANET a procédé à une diminution de capital par imputation des pertes antérieures et à un regroupement du nombre d'actions (par 10). Cf. Tableau de variation des capitaux propres. Suite à ces opérations, la valeur nominale des actions a été portée de 1 euros à 1,50 euros.

Suite à la réalisation de l'introduction en Bourse (cf. Note 1.3) :

- la totalité des actions de préférence de catégorie AP_{09/11 T1} ont été converties en actions ordinaires.
- la catégorie d'actions de préférence de catégorie AP_{09/11 T1} a été supprimée.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Note 11 : Bons de souscriptions d'actions et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise

Bons de souscriptions d'actions « Ratchets »

Au cours des exercices 2007, 2009, 2010 et 2011, la société a émis des actions nouvelles auxquelles étaient attachées des bons de souscription d'actions à des fins de protection anti-dilutive. (BSA « Ratchets »).

Chaque BSA « Ratchet » donne droit au titulaire de souscrire, à valeur nominale, un nombre d'actions variable. Ils ne peuvent être exercés qu'en cas de survenance d'une augmentation de capital réservée au cours de laquelle seraient proposées des actions à un prix inférieur à celui de l'action auquel ils sont attachés (seuil de déclenchement).

Ces BSA sont devenus caducs de plein droit le jour de l'admission des titres de la Société sur Euronext et ne sont plus exerçables après cette date.

Au 31 décembre 2012, l'analyse menée sur ces bons de souscription au regard d'IAS 32 avait conclu à l'impossibilité de qualifier ces bons de souscription en instruments de capitaux propres étant donné la variabilité du nombre d'action exerçables et du montant de trésorerie remis en échange.

La valorisation de ces bons de souscriptions devait prendre en compte la probabilité d'occurrence d'une introduction en bourse.

Compte tenu des critères de valorisation, la société avait considéré au 31 décembre 2012 que la valeur de ces bons était proche de zéro. Aucun montant n'avait donc été inscrit en passifs financiers au titre de ces instruments dérivés.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre (1)	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				
						Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes)
Au 31 décembre 2010		0	0	0	0					
AG du 26 septembre 2011 BSA _{09/11}		60 000	0	60 000	6 000	1,00 €	(1)	37,90%	1,69%	17 413 €
Au 31 décembre 2011		60 000	0	60 000	6 000					
AG du 29 juin 2012 BSA _{05/12}		10 245	0	10 245	1 025	1,00 €	(1)	37,17%	1,46%	2 867 €
AG du 29 juin 2012 BSA ₂₀₁₂		165 000	0	165 000	16 500	1,50 €	(1)	37,17%	1,46%	16 984 €
AG du 11 octobre 2012 BSA _{09/2012}		100 000	0	100 000	10 000	1,50 €	(1)	37,17%	1,04%	9 564 €
Au 31 décembre 2012		335 245	0	335 245	33 525					
AG du 22 janvier 2013 BSA _{01/2013}		25 000	0	25 000	2 500	1,50 €	(1)	37,49%	1,08%	2 486 €
Au 31 décembre 2013		360 245	0	360 245	36 025					

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons donnent droit de souscrire 1 action.

Les droits à exercice pour les BSA sont acquis immédiatement à la date d'attribution par l'Assemblée Générale.

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE » ou « BCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre (1)	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				
						Prix d'exercice en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes)
CA du 29 décembre 2007	BCE _{s/12/2007}	100 000	40 000	60 000	6 000	1,50 €	10 ans	43,02%	4,17%	34 387 €
CA du 5 février 2009	BCE _{s/02/2009}	106 500	57 000	49 500	4 950	1,50 €	10 ans	38,11%	3,20%	37 389 €
Au 31 décembre 2009		206 500	97 000	109 500	10 950					
CA du 22 avril 2010	BCE _{s/03/2010}	167 500	67 500	100 000	10 000	1,50 €	10 ans	34,57%	2,54%	63 891 €
Au 31 décembre 2010		374 000	164 500	209 500	20 950					
CA du 6 avril 2011	BCE _{s/06/2011}	269 000	72 500	196 500	19 650	1,50 €	10 ans	37,90%	3,12%	117 310 €
CA du 18 novembre 2011	BCE _{s/09/2011}	103 500	5 000	98 500	9 850	1,50 €	10 ans	37,90%	2,24%	45 462 €
Au 31 décembre 2011		746 500	242 000	504 500	50 450					
AG du 29 juin 2012	BCE _{05/2012}	21 793	0	21 793	2 179	1,00 €	10 ans	37,17%	1,46%	8 277 €
Au 31 décembre 2012		768 293	242 000	526 293	52 629					
Au 31 décembre 2013		768 293	242 000	526 293	52 629					

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons donnent droit de souscrire 1 action.

Les BSPCE pourront être exercées par leur titulaire à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration, à hauteur de 1/3 des bons attribués au titulaire par année civile.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013

Type	Date d'Octroi	Exercice 2012					Exercice 2013				
		Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2012	Charge cumulée au 31/12/2012	Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2013	Charge cumulée au 31/12/2013
BCE _{s/12/2007}	CA du 29 décembre 2007	60 000	34 387 €	34 387 €	0 €	34 387 €	60 000	34 387 €	34 387 €	0 €	34 387 €
BCE _{s/02/2009}	CA du 5 février 2009	49 500	37 389 €	37 389 €	0 €	37 389 €	49 500	37 389 €	37 389 €	0 €	37 389 €
BCE _{s/03/2010}	CA du 22 avril 2010	100 000	63 891 €	61 178 €	2 713 €	63 891 €	100 000	63 891 €	63 891 €	0 €	63 891 €
BCE _{s/06/2011}	CA du 6 avril 2011	199 000	117 933 €	92 596 €	19 715 €	112 311 €	196 500	117 933 €	112 311 €	4 999 €	117 310 €
BCE _{s/09/2011}	CA du 18 novembre 2011	98 500	45 462 €	29 699 €	13 496 €	43 195 €	98 500	45 462 €	43 195 €	2 267 €	45 462 €
BCE _{05/2012}	AG du 29 juin 2012	21 793	8 277 €	0 €	6 016 €	6 016 €	21 793	8 277 €	6 016 €	1 843 €	7 859 €
Total - BCE		528 793	307 338 €	255 248 €	41 939 €	297 188 €	526 293 €	307 338 €	297 188 €	9 109 €	306 296 €

Type	Date d'Octroi	Exercice 2012					Exercice 2013				
		Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2012	Charge cumulée au 31/12/2012	Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2013	Charge cumulée au 31/12/2013
BSA _{09/11}	AG du 26 septembre 2011	60 000	17 413 €	17 413 €	0 €	17 413 €	60 000	17 413 €	17 413 €	0 €	17 413 €
BSA _{05/12}	AG du 29 juin 2012	10 245	2 867 €	0 €	2 867 €	2 867 €	10 245	2 867 €	2 867 €	0 €	2 867 €
BSA ₂₀₁₂	AG du 29 juin 2012	165 000	16 984 €	0 €	16 984 €	16 984 €	165 000	16 984 €	16 984 €	0 €	16 984 €
BSA _{09/2012}	AG du 11 octobre 2012	100 000	9 564 €	0 €	9 564 €	9 564 €	100 000	9 564 €	9 564 €	0 €	9 564 €
BSA _{01/2013}	AG du 22 janvier 2013						25 000	2 486 €	0 €	2 486 €	2 486 €
Total - BSA		335 245	46 827 €	17 413 €	29 414 €	46 827 €	360 245	49 313 €	46 827 €	2 486 €	49 313 €

Total - BCE et BSA		864 038	354 165 €	272 661 €	71 354 €	344 015 €	886 538	368 762 €	344 015 €	11 594 €	355 609 €
---------------------------	--	----------------	------------------	------------------	-----------------	------------------	----------------	------------------	------------------	-----------------	------------------

Note 12 : Emprunts et dettes financières

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	31/12/2013		31/12/2012	
Dettes financières - location financement	77 065		392 821	
Avance remboursable	219 842		510 508	
Dérivé passif	78 838			
Emprunt obligataire	2 914 843		0	
Dettes financières non courantes	3 290 588		903 329	

Billets de trésorerie	0	0
Dettes financières - location financement	315 757	585 251
Avance remboursable	306 775	390 023
Concours bancaires courants	0	241 155
Emprunt obligataire	1 818 539	1
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	262 186	290 345
Dettes financières courantes	2 703 256	1 506 774

Total dettes financières	5 993 845	2 410 103
---------------------------------	------------------	------------------

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	31/12/2013			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Billets de trésorerie	0			
Dettes financières - location financement	392 821	315 757	77 065	
Avances remboursables	526 617	306 775	219 842	
Concours bancaires courants	0			
Emprunt obligataire	4 733 383	1 818 539	2 914 843	
Dérivé passif	78 838		78 838	
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	262 186	262 186		
Total dettes financières	5 993 845	2 703 256	3 290 588	0

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	31/12/2012			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Billets de trésorerie				
Dettes financières - location financement	978 072	585 251	392 821	
Avances remboursables	900 530	390 023	510 508	
Concours bancaires courants	241 155	241 155		
Emprunt obligataire	1	1		
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	290 345	290 345		
Total dettes financières	2 410 103	1 506 774	903 329	0
<i>Dettes financières courantes</i>		<i>1 506 774</i>		
<i>Dettes financières non courantes</i>		<i>903 329</i>		

12.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

La société IMPLANET n'a pas souscrit pendant l'année 2013 d'emprunts auprès des établissements de crédit.

Autorisation de découvert

La société bénéficie depuis le 13 décembre 2012 d'une autorisation de découvert d'un montant de 500 000 €, rémunéré à EURIBOR 3 mois + 2% moyennant le nantissement d'un compte à terme de 150 000 €.

12.2 Dettes financières – location financement

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - LOCATION FINANCEMENT (Montant en euros)	Dettes financières - Contrats de location financement	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 31 décembre 2011	1 067 613	478 569	589 044	0
(+) Souscription	467 883			
(-) Remboursement	-557 424			
Au 31 décembre 2012	978 071	585 250	392 821	0
(+) Souscription	0			
(-) Remboursement	-585 250			
Au 31 décembre 2013	392 821	315 757	77 065	0

12.3 Avances remboursables et subventions

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables et subventions :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES SUBVENTIONS (Montant en euros)	OSEO Genoux	OSEO - BEEP'n TRACK	COFACE Etats-Unis	Total
Au 31 décembre 2011	309 237	526 200	186 373	1 021 809
(+) Encaissement				0
(-) Remboursement		-150 000		-150 000
Subventions				0
Charges financières	9 758	13 082	5 881	28 721
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2012	318 995	389 282	192 254	900 530
(+) Encaissement				0
(-) Remboursement	-50 000	-150 000	-194 268	-394 268
Subventions				0
Charges financières	9 579	8 762	2 014	20 355
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2013	278 574	248 043	0	526 617

Ventilation des avances remboursables et des subventions par date d'échéance

	OSEO Genoux	OSEO - BEEP'n TRACK	COFACE Etats-Unis	Total
Au 31 décembre 2012	318 995	389 282	192 254	900 530
Part à moins d'un an	48 943	148 826	192 254	390 023
Part d'un an à 5 ans	270 052	240 456		510 508
Part à plus de 5 ans				
Au 31 décembre 2013	278 574	248 043	0	526 617
Part à moins d'un an	58 731	248 043		306 775
Part d'un an à 5 ans	219 842			219 842
Part à plus de 5 ans				

La société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable en 2013 ni reçu de versements complémentaires au titre des avances existantes.

Avance remboursable OSEO Innovation – Genou

Le 25 février 2010, IMPLANET a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 350 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'une prothèse tri-compartmentale de genou de première intention et des instruments associés ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 280 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 1^{er} mars 2010) ;
- Le solde à l'achèvement des travaux le 9 mai 2011.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté selon les modalités suivantes :

- 12 500 € par trimestre en 2013 le dernier jour du trimestre,
- 15 000 € par trimestre en 2014 le dernier jour du trimestre,
- 17 500 € par trimestre en 2015 le dernier jour du trimestre,
- 20 000 € par trimestre en 2016 le dernier jour du trimestre,
- 22 500 € par trimestre en 2017 le dernier jour du trimestre.

La part à plus d'un an des avances reçues est enregistrée en « Dettes financières non courantes » ; tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en « Dettes financières courantes ».

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 3,16%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Avance remboursable OSEO Innovation – BEEP'n TRACK

Le 28 janvier 2008, IMPLANET a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 650 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'un nouveau service informatique de gestion des implants à l'intention des établissements de santé (I-SMART) ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 325 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 4 février 2008),
- Second versement de 195 000 € sur appel de fonds (reçu le 28 avril 2009),
- Le solde à l'achèvement des travaux le 28 avril 2009.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté selon les modalités suivantes :

- Au plus tard le 31 mars 2011 : 100 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2012 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2013 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2014 : 250 000 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 6,87% par an.

Avances COFACE

IMPLANET a obtenu le 28 décembre 2009 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Etats-Unis » pour l'activité BEEP'n TRACK. IMPLANET bénéficie d'une période de couverture de 4 ans, pendant laquelle ses dépenses de

prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 5 ans, pendant laquelle IMPLANET rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Les modalités du contrat sont les suivantes :

- Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2013) est de 1 500 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.
- La société s'acquitte de primes représentant 2% du budget couvert.
- La période d'amortissement court du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2018.

IMPLANET a reçu le 10 février 2011 une avance de 194 268 € au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.

Suite à la cession de l'activité BEEP'n TRACK, la COFACE a demandé la résiliation du contrat d'assurance prospection et le remboursement des avances perçues selon l'échéancier suivant :

- Le 31 janvier 2013 : 64 756 €
- Le 30 avril 2013 : 64 756 €
- Le 31 juillet 2013 : 64 756 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 3,58% par an. L'avance remboursable de la COFACE a été intégralement remboursée sur 2013.

12.4 Emprunts obligataires convertibles

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)	Emprunt obligataire non convertible KREOS	Obligations remboursables en actions ORA 2013	Obligations convertibles en actions OCA 2013	Total
Au 31 décembre 2011	0	0	0	0
(+) Encaissement				0
(-) Remboursement				0
(+) Intérêts capitalisés				0
(+/-) Impact du coût amorti				0
(+/-) Conversion				0
Au 31 décembre 2012	0	0	0	0
(+) Encaissement	4 887 500	1 543 937	2 875 001	9 306 438
(-) Dérivé Passif	-214 124	0	0	-214 124
(-) Remboursement	0	0	0	0
(+) Intérêts capitalisés		38 958	0	38 958
(+/-) Impact du coût amorti / désactualisation	60 007			
(+/-) Conversion	0	-1 582 895	-2 875 001	-4 457 896
Au 31 décembre 2013	4 733 383	0	0	4 733 383

Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS.

Le 19 juillet 2013, la Société a conclu un « *venture loan agreement* » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5 000 K€ par KREOS, l'émission de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS.

Ces différentes opérations ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- l'emprunt obligataire de 5 000 000 d'euros par voie d'émission de 5 000 000 d'obligations (non convertibles) d'une valeur nominale de 1 euro l'une au bénéfice de KREOS a été décidé par le

- conseil d'administration de la Société le 19 juillet 2013 et intégralement souscrit par KREOS le 24 juillet 2013,
- l'émission à titre gratuit de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013. Ces BSA ont une durée de 5 ans à compter de la date de l'introduction en bourse (i.e. 25 Novembre 2018).
 - le nantissement du fonds de commerce de la Société a été consenti le 19 juillet 2013.

L'emprunt obligataire est remboursable par mensualité constante à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 1^{er} juin 2016. L'emprunt obligataire porte intérêts au taux de 11,5%.

Lors de la mise en place du contrat obligataire, la Société a encouru 112 500 € de frais d'avocats et de conseils et 72 500 € à l'échéance de l'emprunt. Ces frais ont été pris en compte pour déterminer l'amortissement du prêt selon la méthode du coût amorti. Après prise en compte des frais d'émission et de la décote liée aux BSA, le taux d'intérêts effectif de l'emprunt obligataire ressort à 17,82%.

Les BSA sont comptabilisés en dérivé passif et sont évalués à la juste-valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Terme attendu : 4 ans
- Volatilité : 37,5%
- Taux sans risque : 1,36%

Le dérivé passif au 31 décembre 2013 s'élève à 79 K€. La variation de la juste valeur sur la période est de -135 K€.

Emission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA 2013) pour un montant de 1 544 K€

La Société a procédé le 22 janvier 2013 à l'émission de 1 543 936 obligations remboursables en actions (« ORA ») de la société d'une valeur nominale de 1 euro au profit de certains de ses actionnaires (fondateurs, investisseurs privés, financiers).

L'expiration des ORA est fixée au 30 juin 2014 sauf remboursement anticipé ou exigé de l'emprunt obligataire.

Le taux d'intérêt annuel est fixé à 3 %, capitalisés jusqu'à l'échéance des obligations et remboursables en actions. Lors de la mise en place du contrat obligataire, la Société a encouru 28 705 € de frais d'avocats et de conseils. Ces frais ont été pris en compte pour déterminer l'amortissement du prêt selon la méthode du coût amorti. Après prise en compte des frais d'émission, le taux d'intérêts effectif de l'emprunt obligataire ressort à 4,36 %.

La totalité de cet emprunt (capital et intérêts) a été remboursée en actions dans le cadre de l'introduction en bourse.

Emission d'obligations convertibles (OCA 2013) en actions pour un montant de 1 875 K€

La Société a procédé le 21 mai 2013 à l'émission de 1 875 001 obligations convertibles (« OC ») en actions de préférence AP_{09/11 T1} de la société d'une valeur nominale de 1 euro.

L'expiration des OC est fixée au 31 octobre 2014 sauf remboursement anticipé des OC.
A défaut de survenance d'une des clauses spécifiques mentionnées ci-après, chaque OC sera automatiquement convertie en 1 AP_{09/11 T1} à la date d'échéance.

Le taux d'intérêt annuel est fixé à 3 %, capitalisés jusqu'à l'échéance des obligations et payables en numéraire à la date de remboursement ou de conversion des OC. Lors de la mise en place du contrat obligataire, la Société a encouru 14 863 € de frais d'avocats et de conseils. Ces frais ont été pris en compte pour déterminer l'amortissement du prêt selon la méthode du coût amorti. Après prise en compte des frais d'émission, le taux d'intérêts effectif de l'emprunt obligataire ressort à 3,58 %.

Les obligations ont été automatiquement converties dans le cadre de l'introduction en bourse (cf. clauses spécifiques ci-après).

Emission d'Obligation Convertibles (OCA₂₀₁₃) en Actions pour un montant de 1 000 K€

La Société a procédé le 19 juillet 2013 à l'émission de 1 000 000 obligations convertibles (« OC ») en actions de préférence AP_{09/11 T1} de la société d'une valeur nominale de 1 euro.

L'expiration des OC est fixée au 31 octobre 2014 sauf remboursement anticipé des OC.
Le taux d'intérêt annuel est fixé à 3 %, capitalisés jusqu'à l'échéance des obligations et payables en numéraire à la date de remboursement ou de conversion des OC.

Les obligations ont été automatiquement converties dans le cadre de l'introduction en bourse.

Clauses spécifiques de conversion ou remboursement communes au ORA₂₀₁₃ et OC₂₀₁₃

Introduction en bourse

A l'occasion d'une introduction en bourse, les ORA₂₀₁₃ et OC₂₀₁₃ détenues par chaque obligataire seront automatiquement remboursées /converties en « N » actions ordinaires de la Société selon la formule suivante : $N = M / X$

où :

« M » est égal au montant en principal dû par la Société à l'obligataire concerné au titre de ses OC₂₀₁₃ à la date de l'Introduction et au montant en principal et intérêts dûs par la Société à l'obligataire concerné au titre de ses ORA₂₀₁₃ ; et

« X » est égal au prix par action retenu dans le cadre de l'Introduction ;

Note 13 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de la Métallurgie.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2013		31/12/2012	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,00%		2,69%	
Table de mortalité	INSEE 2012		INSEE 2011	
Taux de revalorisation des salaires	2%		2%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	48%	43%	49%	45%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2011	20 152
Coûts des services passés	4 957
Coûts financiers	927
Ecarts actuariels	11 441
Au 31 décembre 2012	37 477
Coûts des services passés	7 738
Coûts financiers	1 008
Ecarts actuariels	-11 421
Au 31 décembre 2013	34 802

Note 14 : Provisions

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2013				
	Montant débet exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	350 000	109 131	165 200	184 800	109 131
Provisions pour litiges prud'homaux	26 800	35 500	26 800		35 500
Total provisions pour risques et charges	376 800	144 631	192 000	184 800	144 631

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2012				
	Montant débet exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	350 000				350 000
Provisions pour litiges prud'homaux	50 000	26 800	40 838	9 162	26 800
Total provisions pour risques et charges	400 000	26 800	40 838	9 162	376 800

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Litiges commerciaux

IMPLANET a conclu en 2008 un partenariat à long-terme (5 ans) avec un sous-traitant pour la fabrication d'instruments chirurgicaux et d'implants orthopédiques.

La Société IMPLANET a décidé de procéder en 2011 à la rupture du contrat en vertu de l'absence des qualifications réglementaires par le dit sous-traitant permettant la commercialisation des produits par

IMPLANET et a constitué au 31 décembre 2012 une provision pour risques de 350 K€ (meilleur estimé du risque encouru).

Le co-contractant allègue une inexécution totale du contrat et réclame réparation du préjudice constitué par les pertes liées aux investissements engagés par cette dernière depuis le début des relations commerciales afin d'être en mesure de satisfaire les commandes de produits et par le gain manqué représenté par l'absence de commande pour le volume et la durée prévus.

Le 1^{er} août 2013, la société a conclu un protocole transactionnel au titre duquel une indemnité de 165 K€ a été versée.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

La société a reçu en décembre 2012 (pour l'exercice 2009) et janvier 2013 (pour les exercices 2010 et 2011) des notifications de redressement (droits et d'intérêts pour 109 K€, diminution des déficits reportables de 234 K€) à laquelle la société a répondu en contestant certains motifs invoqués.

Suite à la réception des conclusions de l'administration fiscale en date du 27 mai 2013, la société a décidé de constituer une provision à hauteur des notifications de redressement.

La société considère que ce contentieux avec l'Administration ne serait pas susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le bilan ou le résultat de la société.

Note 15 : Fournisseurs et autres passifs courants

15.1. Fournisseurs et comptes rattachés

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à 1 an à la fin de chaque exercice en question.

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	2 358 299	3 334 589
Factures non parvenues	800 988	345 127
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 159 287	3 679 716

15.2 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Personnel et comptes rattachés	254 419	98 271
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	371 099	416 384
Autres impôts, taxes et versements assimilés	38 076	73 830
Total dettes fiscales et sociales	663 594	588 485

Note 16 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour géographique pour les 2 derniers exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 est le suivant :

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
France	4 407 620	4 324 622
Reste du monde	2 282 762	2 322 166
Total chiffre d'affaires	6 690 382	6 646 788

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Jazz	592	127
Autres rachis	219	193
Rachis	811	320
Genou + Arthroscopie	4 086	4 343
Hanche	1 793	1 743
Total des implants	6 690	6 406
Autres refacturations		241
Total chiffre d'affaires	6 690	6 647

Note 17 : Détails des charges et produits par fonction

17.1 Coûts des ventes

COÛTS DES VENTES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Achats de matières premières et marchandises	(3 103 060)	(3 507 022)
Amortissement des ancillaires	(1 077 185)	(959 168)
Coûts des ventes	(4 180 245)	(4 466 190)

17.2 Ventes, Distribution & Marketing

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	(933 981)	(1 102 824)
Royalties	(102 063)	(63 099)
Locations mobilières et immobilières	(5 058)	(79 410)
Locations financement	0	0
Locations diverses	0	(1 259)
Commissions sur ventes	(682 892)	(521 655)
Déplacements, Missions et Réceptions	(230 650)	(318 551)
Entretien et réparation	(5 841)	(17 043)
Locations Véhicules	(59 829)	(111 574)
Transports biens et du personnel	(113 887)	(135 025)
Matières et fournitures non stockées	(54 129)	(24 215)
Publicité, Relations extérieures	(105 769)	(103 060)
Rémunérations Interm. Honoraires	(41 414)	(165 528)
Divers	(24 314)	(20 512)
Dépréciations des comptes clients	47 322	14 347
Dotations aux amortissements et provisions	(1 026)	(3 146)
Païement fondés sur des actions	(2 074)	(9 238)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(2 315 606)	(2 661 790)
Subventions	100 000	0
Subventions	100 000	0

17.3 Recherche et Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	(733 232)	(538 774)
Matériel, équipements et travaux	(12 467)	(50 690)
Déplacements, Missions et Réceptions	(44 630)	(32 605)
Locations diverses	(3 820)	0
Etudes et recherches	(86 051)	(65 174)
Honoraires propriété intellectuelle	(130 444)	(255 953)
Locations Véhicules	(59 337)	(41 165)
Rémunérations Interm. Honoraires	(20 465)	(54 124)
Divers	(2 675)	(5 986)
Amortissement des immobilisations	(10 233)	(74 558)
Capitalisation des frais de R&D	0	474 035
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(100 796)	(51 291)
Païement fondés sur des actions	(981)	(4 521)
Frais de Recherche et Développement	(1 205 132)	(700 804)
Crédit d'impôt recherche	274 846	211 217
Subventions	0	0
Avances OSEO	0	0
Subventions	274 846	211 217

Les dépenses de recherche et développement sont relatives aux produits d'orthopédie générale, au Madison (prothèse de genou), au JAZZ et au CALYPSO.

IMPLANET développe de nouvelles applications innovantes du JAZZ notamment pour le traitement d'autres pathologies.

17.4 Affaires réglementaires et assurance qualité

COÛTS DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	(494 033)	(352 870)
Déplacements, Missions et Réceptions	(9 319)	(11 565)
Etudes et recherches	(188 161)	(77 456)
Locations Véhicules	(11 386)	(12 312)
Matières et fournitures non stockées	(101 811)	(28 558)
Personnel extérieur à l'entreprise	0	(40 681)
Rémunérations Interm. Honoraires	(138 037)	(164 896)
Divers	(10 726)	(4 697)
Capitalisation frais de développement	0	260 795
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(63 963)	(31 856)
Amortissement des immobilisations	(10 948)	(461)
Païement fondés sur des actions	(1 152)	(5 400)
Coûts des affaires réglementaires et assurance qualité	(1 029 536)	(469 956)
Crédit d'impôt recherche	27 530	19 282
Subventions	27 530	19 282

17.5 Opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	(471 048)	(404 285)
Locations mobilières et immobilières	(129 847)	(133 198)
Entretien et réparation	(28 660)	(49 591)
Locations financement	(55 998)	(78 528)
Locations Véhicules	(15 414)	(19 076)
Matières et fournitures non stockées	(22 617)	(20 237)
Personnel extérieur à l'entreprise	(38 630)	(41 341)
Transports biens et du personnel	(51 354)	(36 658)
Rémunérations Interm. Honoraires	(111 094)	0
Divers	(33 901)	(22 783)
Amortissement des immobilisations	(221 769)	(83 196)
Dépréciations des stocks et en cours	(1 220 258)	99 523
Païement fondés sur des actions	(1 175)	(5 367)
Coûts des opérations	(2 401 765)	(794 736)

Le coût des « opérations » comprend :

- la gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- l'administration des ventes ; et
- la dépréciation des stocks (dont M€ 0,8 suite à la décision de l'arrêt progressif de l'activité hanches sur 2014).

17.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	(608 904)	(540 528)
Autres impôts et taxes	(76 020)	(70 754)
Locations mobilières et immobilières	(196 480)	(132 968)
Déplacements, Missions et Réceptions	(133 010)	(58 617)
Entretien et réparation	(205 158)	(118 057)
Frais postaux et télécommunications	(57 105)	(70 627)
Locations Véhicules	(17 211)	(28 042)
Matières et fournitures non stockées	(37 413)	(60 097)
Primes d'assurances	(237 446)	(73 301)
Rémunérations Interm. Honoraires	(620 031)	(380 328)
Services bancaires et assimilés	(98 759)	(49 427)
Relations extérieures	(1 138)	(7 743)
Dotations aux provisions pour risques et charges	17 998	23 200
Divers	23 596	(9 679)
Amortissement des immobilisations	(202 833)	(307 672)
Païement fondés sur des actions	(6 212)	(46 828)
Frais généraux et administratifs	(2 456 126)	(1 931 468)

Note 18 : Effectifs

Les effectifs moyens de la société IMPLANET au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2013	Exercice 2012
Cadres	20,3	19,8
Employés	12,8	10,0
Total effectifs moyens	33,1	29,8

Note 19 : Produits et charges financiers, nets

Les autres charges financières sont constituées essentiellement de l'effet de la désactualisation des avances remboursables, des intérêts sur les contrats locations financements et les emprunts obligataires.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût amorti de l'emprunt	(374 706)	
Variation de la juste valeur du dérivé passif	135 286	
Autres charges financières	(114 509)	(119 567)
Produits financiers	13 352	
(Pertes) et gains de change	(7 015)	(10 442)
Total produits et charges financiers	(347 592)	(130 009)

Note 20 : Informations complémentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Les flux générés par les investissements comportent la variation de la créance relative au prix de cession de l'activité BEEP'n TRACK réalisée en décembre 2011 et encaissée début 2012 pour 7 330 K€.

Note 21 : Impôts sur les bénéfices

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2013 est estimé à 40 095 893 €, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 40 021 770 €.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 101 978 \$ reportables pendant 20 ans.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

En application des principes décrits en Note 2.24, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

Preuve d'impôt	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	-6 843 456	-4 276 635
Impôt consolidé	0	0
Résultat avant impôt	-6 843 456	-4 276 635
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	-2 280 924	-1 425 402
Différences permanentes	-865 904	-76 746
Paiement en actions	3 864	23 782
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	3 150 873	1 478 366
Différences de taux d'imposition	-7 909	
Charge/produit d'impôt du groupe	0	0
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement) et des frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission.

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Décalages temporaires	121 803	21 840
Déficits reportables	13 396 575	10 353 854
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	13 518 378	10 375 694
Décalages temporaires	251 591	267 263
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	251 591	267 263
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	13 266 787	10 108 431
Impôts différés non reconnus	-13 266 787	-10 108 431
Total net des impôts différés	0	0

Note 22 : Résultat par action**Résultat de base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE et obligations convertibles) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat de l'exercice	(6 843 456)	(4 276 635)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	3 196 648	29 556 037
Résultat de base par action (€/action)	(2,14)	(0,14)
Résultat dilué par action (€/action)	(2,14)	(0,14)

Note 23 : Parties liées

23.1 Transactions avec des parties liées

IMPLANET Institute

IMPLANET Institute, association loi 1901, sponsorisée par IMPLANET, a pour mission d'accompagner les jeunes chirurgiens dans toutes les dimensions de leurs pratiques (programme de préparation à l'installation, cours de technique chirurgicale...).

IMPLANET Institute est une association indépendante dont les actions sont décidées par son Comité Scientifique. Les membres de l'association sont composés de certains des actionnaires et salariés de la société.

Les contributions de la société IMPLANET à IMPLANET Institute au cours des deux derniers exercices sont de :

- 5 000 € en 2013
- 53 000 € en 2012

23.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale. Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations des membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux	31/12/2013	31/12/2012
Rémunérations fixes dues	166 177	303 250
Rémunérations variables dues	3 819	55 185
Avantages en nature	7 189	24 968
Jetons de présence	0	0
Paiement fondés sur des actions	3 234	7 225
Honoraires de conseils	72 000	100 500
TOTAL	252 419	491 128

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Note 24 : Engagements hors bilan

24.1 Droit Individuel à la Formation (DIF)

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation (« DIF »), pour les personnels ayant signé un contrat de travail avec IMPLANET, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans (plafond de 120 heures) et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A la clôture de chaque exercice, les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 2 317 heures au 31 décembre 2013,
- 2 119 heures au 31 décembre 2012.

24.2 Obligation au titre du contrat KREOS

Dans le cadre du contrat d'obligation KREOS signé le 19 juillet 2013 (cf. Note 12.4), la Société a octroyé à KREOS les sûretés et engagements suivants :

- Nantissement du fonds de commerce au profit de KREOS,
- Engagement de la société à ne pas contracter un endettement financier supérieur à 2 500 000 euros autre que (a) l'emprunt obligataire souscrit auprès de KREOS (b) les dettes d'exploitation relevant du besoin en fonds de roulement, (c) les avances reçues d'OSEO (ou toute autre aide ou avance faite par des organismes publics), (d) l'émission d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ou encore, (e) les avances en compte courant d'actionnaires, sans obtenir l'autorisation préalable de KREOS,
- Engagement de la société à ne procéder à aucun nantissement ou cession d'actifs à l'exception des cessions d'actifs effectuées dans le cours normal des affaires.

24.3 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son bâtiment administratif, effectif le 8 octobre 2007.
- Pour son bâtiment logistique, effectif le 15 décembre 2010.

Ces bâtiments sont situés au siège social de la société dans la Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac.

IMPLANET AMERICA INC. a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son local administratif, effectif le 12 avril 2013. Ce local se situe au 88 Greenwich Street, 10007 New-York.
- Pour son local administratif, effectif le 1^{er} décembre 2013. Ce local se situe au 40 Worth Street, 10013 New-York.

Durées et indemnités de départ anticipé – baux immobiliers français

Les baux immobiliers consentis en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

En cas de départ anticipé du bâtiment logistique, le bailleur pourrait demander une indemnité au titre des aménagements intérieurs effectués et financer par lui. Ces agencements donnent lieu au paiement d'un surloyer de 1 833 euros par mois pendant 84 mois. Le montant de l'indemnité serait égal au montant des surloyers restants soit 87 984 euros au 31 décembre 2013.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2013 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges au 31/12/2013	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation	
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bâtiment administratif	08/10/2007	08/10/2016	137 948	139 747	253 097
Bâtiment logistique	15/12/2010	15/12/2019	138 632	138 362	276 724
Local administratif	12/04/2013	30/04/2014	20 474	10 909	-
Bureau administratif	23/09/2013	31/05/2014	37 579	18 806	-

24.4 Engagements au titre des contrats de location simple

La société a conclu des contrats de location de véhicules. Après analyse, ils ont été considérés comme des contrats de locations simples au regard des dispositions d'IAS 17.

Le tableau suivant présente le montant des paiements minimaux et leur ventilation :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan au 31/12/2013 (montant en euros)	99 568	92 918	0

24.5 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

24.6 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des trois exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme

- Nantissement d'un compte à terme de 150 K€ au profit de HSBC France pour les contrats de crédit-bail,

- Nantissement d'un compte à terme de 150 K€ au profit de la Banque Courtois.

Gage sur stocks

L'ouverture de crédit de trésorerie de 500 000 € conclu le 15 décembre 2009 était assortie d'un gage sur stocks d'implants orthopédiques et accessoires mis en place au profit de la banque pour un montant de 700 000 €.

Le 17 décembre 2012, la société a procédé au remboursement de sa ligne de crédit et a demandé la mainlevée totale et définitive du gage sur stocks, qui a été obtenue en janvier 2013.

Clause de complément de prix – cession BEEP'n TRACK à GHX

Le contrat de cession de l'activité BEEP'n TRACK à GHX comporte une clause dite d'« earn-out » sur la base d'un accord de partage des revenus excédant l'actuel business plan de GHX sur les exercices 2013 à 2015. Au titre de cette clause, la société pourrait recevoir un complément de prix maximum de 4 millions dollars US.

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé au 31 décembre 2013 étant donné l'incertitude concernant l'obtention et l'évaluation de ce complément de prix.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 28 630 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'IMPLANET au profit du bailleur de son bâtiment administratif,
- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'IMPLANET au profit de la société TOTAL.

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

IMPLANET peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, IMPLANET met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'IMPLANET est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. IMPLANET n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt

IMPLANET n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les disponibilités incluent des comptes à terme,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite, hors autorisation de découvert de 500 K€ portant intérêts à Euribor 3 mois + 2%.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. IMPLANET fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible.

Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Concernant la concentration du risque de crédit, quatre distributeurs France représentent 18% du total des ventes de la Société et quatre distributeurs exports représentent 28% du total des ventes de la Société.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2013				Exercice 2012	
	Ernst & Young		INKIPIO AUDIT		Cabinet Roche Mameri & Azoulay	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	40 000	18%	28 000	100%	15 000	81%
Diligences directement liées	2 392	1%	0	0%	3 500	12%
Autres diligences directement liées dans le cadre de l'introduction en bourse	185 565	81%				
Total des honoraires	227 957	100%	28 000	100%	18 500	100%

7. Comptes sociaux de la société IMPLANET SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

Bilan – Actif

IMPLANET		31/12/2013			31/12/2012
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	270 766	157 512	113 253	100 769
Autres immobilisations incorporelles	3	6 250		6 250	72 935
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3	4 086 886	3 292 747	794 139	1 447 317
Autres immobilisations corporelles	3	286 204	245 618	43 587	72 787
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	3	7		7	
Autres immobilisations financières	3	621 645		621 645	34 988
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5 271 758	3 695 877	1 578 883	1 728 796
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	207 335		207 335	184 723
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	4	6 093 133	2 309 655	3 783 477	4 929 635
Avances, acomptes versés/commandes		64 480		64 480	25 549
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	2 453 817	200 868	2 252 948	1 444 911
Autres créances	5	1 375 532		1 375 532	946 394
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	6	10 500 049		10 500 049	
Disponibilités	6	3 205 061		3 205 061	145 508
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	172 043		172 043	115 897
TOTAL ACTIF CIRCULANT		24 071 450	2 510 523	21 560 928	7 792 616
Ecarts de conversion actif				16 385	
TOTAL ACTIF		29 343 208	6 206 400	23 156 195	9 521 412

Bilan – Passif

IMPLANET				
Bilan - Passif en euros		Notes	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	8		8 099 283	29 556 037
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8		12 489 825	4 738 744
Report à nouveau	8		(504 893)	(25 631 115)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8		(6 500 812)	(4 735 157)
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES			13 583 403	3 928 509
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	10		161 016	376 800
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			161 016	376 800
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles	11			1
Autres emprunts obligataires			5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12			
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	13		550 000	944 268
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14		3 196 462	3 679 715
Dettes fiscales et sociales	14		661 464	588 485
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14			
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES			9 407 926	5 212 469
Ecarts de conversion passif			3 850	3 634
TOTAL PASSIF			23 156 195	9 521 412

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués des avances remboursables.

Compte de résultat

IMPLANET				
Compte de résultat en euros		Notes	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	17		7 018 430	6 406 067
Production vendue	17		120 726	240 721
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			7 139 157	6 646 788
Subventions d'exploitation	13		100 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18		548 468	1 857 770
Autres produits			(1 646)	2 497
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			7 785 979	8 507 055
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			3 720 153	5 261 795
Variation de stock de marchandises			(17 275)	(779 173)
Achats matières premières, autres approvisionnements			134 125	177 321
Variations de stock de matières premières et approvisionnements			(31 998)	(56 839)
Autres achats et charges externes			4 744 325	4 386 670
Impôts, taxes et versements assimilés			124 414	133 868
Salaires et traitements			2 197 670	1 981 032
Charges sociales			984 260	930 148
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 031 317	959 630
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 314 615	286 338
Dotations aux provisions pour risques et charges			35 500	26 800
Autres charges			115 120	74 426
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			14 352 228	13 382 016
RESULTAT D'EXPLOITATION			(6 566 248)	(4 874 961)
Produits financiers	19		8 769	68 988
Charges financières	19		366 758	85 128
RESULTAT FINANCIER			(357 989)	(16 141)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(6 924 237)	(4 891 102)
Produits exceptionnels	20		478 755	309 365
Charges exceptionnelles	20		357 706	515 740
RESULTAT EXCEPTIONNEL			121 049	(206 375)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices	21		(302 376)	(362 319)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			(6 500 812)	(4 735 157)

Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2013 ont été arrêtés le 13 février 2014.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en Décembre 2006, la société IMPLANET a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité (« Gold Standards ») et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'IMPLANET couvre l'arthroscopie, le genou, la hanche et le rachis.

La société IMPLANET est ci-après dénommée la « Société ».

1.2 Evènements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2013

Novembre 2013 :

- Afin de pouvoir financer (1) ses différents projets de recherche et développement, (2) l'accélération des développements commerciaux de la gamme d'implant Jazz et (3) les besoins en fonds de roulement de la Société ainsi que le remboursement des échéances de ses emprunts et plus généralement de tous ses engagements financiers, la Société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C le 25 Novembre 2013. Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 14 M€. 1.959.259 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre. Cf. Note 8.

Juillet 2013

- Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS. Le 19 juillet 2013, la Société a conclu un « *venture loan agreement* » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5 000 K€ par KREOS, l'émission de 65 000 bons de souscriptions d'actions de la Société au bénéfice de KREOS et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS.
- Emission d'Obligations Convertibles en Actions (« OCA ») pour un montant de 1 875 K€ en mai 2013 et 1 000 K€ en juillet 2013. Ces OCA ont été converties automatiquement en actions (principal) lors de l'introduction en bourse. Cf. Note 11
- Réduction de capital et regroupement d'actions. Lors de l'assemblée générale du 19 juillet 2013, la société IMPLANET a procédé à une diminution de capital par imputation des pertes antérieures et à un regroupement du nombre d'actions. Cf. Note 8. Suite à ces opérations, le

capital social est fixé à 4 433 406 euros et divisé en 2 955 604 actions d'une valeur nominale de 1,50 euros.

1^{er} semestre 2013

- Les premières chirurgies du rachis aux Etats-Unis utilisant JAZZ (Système de fixation postérieure et de réduction de déformation rachidienne au moyen d'une bande polymérique sous-lamaire et d'un connecteur métallique) ont été réalisées fin juin 2013.
- Fin février 2013, la Société a procédé à la création d'une filiale de distribution aux Etats-Unis dans l'Etat de New-York. La dénomination sociale de cette entité est IMPLANET AMERICA, INC. inclus dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.
- Emission d'Obligation Remboursables en Actions (« ORA ») pour un montant de 1 544 K€ en janvier 2013. Ces ORA ont été remboursés automatiquement en actions (principal et intérêts) lors de l'introduction en bourse. Cf. Note 11.

Exercice clos le 31 décembre 2012

- L'entreprise a obtenu en octobre 2012 les homologations de la FDA (510k) concernant ses produits Rachis :
 - ISS CALYPSO : Système de fixation rachidien thoracolombaire postérieur.
 - JAZZ : Système de fixation postérieure et de réduction de déformation rachidienne au moyen d'une bande polymérique sous-lamaire et d'un connecteur métallique.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

7.1.1 2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société IMPLANET SA ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** n'est plus remise en cause au 31 décembre 2013 compte tenu de la trésorerie disponible de la Société (13,7 M€) lui permettant de couvrir les besoins de trésorerie futurs de la Société.

La situation déficitaire de la Société au cours des périodes présentées est en lien avec :

- son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours notamment JAZZ (système de fixation postérieure et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits, expansion territoriale...),

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable et de gestion	3 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de

- dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français,
- des titres de participation de la filiale IMPLANET AMERICA INC pour 10 \$.

- d'un dépôt de garantie au profit de Kreos de 191 K€ dans le cadre de la mise en place en 2013 de l'emprunt obligataire de 5 M€.
- du contrat de liquidité (réserve de trésorerie et actions propres).

Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché NYSE Euronext Paris, la Société a signé le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Dans ce cadre, la Société a confié 400 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Cf. Note 22.1

2.11 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.12 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 13.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2012 au cours de l'année suivant la clôture de l'exercice concerné.

2.13 Chiffres d'affaires

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la société :

- **Ventes export à des distributeurs** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez IMPLANET (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
 - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez IMPLANET et implants en stock consignation),
 - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation.
- **Ventes France via des agents commerciaux** :
 - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par IMPLANET dès communication des informations liées à la pose des implants,
 - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

2.14 Informations sectorielles

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques.

Les actifs et la perte opérationnelle présentée sont localisés en France.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

2.15 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

2.16 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation relatifs notamment aux charges activées sur production immobilisée et aux stocks d'ancillaires transférés en immobilisations lors de leurs mises à disposition à des établissements de santé.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

2.17 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux charges d'intérêts factor, aux intérêts d'emprunts et aux pertes et gains de changes.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2013
Frais d'établissement et de développement	0				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	217 457	53 308			270 765
Immobilisations incorporelles en cours	0	6 250			6 250
Total immobilisations incorporelles	217 457	59 558	0	0	277 015
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 999 776	389 104	301 994		4 086 886
Installations générales, agencements, aménagements	82 537				82 537
Matériel de transport	0				0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	205 619	1 049			206 668
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Total immobilisations corporelles	4 287 932	390 153	301 994	0	4 376 091
Autres participations	0	7			7
Autres immobilisations financières	34 988	586 658			621 646
Total immobilisations financières	34 988	586 665	0	0	621 653
TOTAL GENERAL	4 540 377	1 036 376	301 994	0	5 274 759

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2012
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	689	216 768			217 457
Total immobilisations incorporelles	689	216 768	0	0	217 457
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 900 434	1 359 824	260 482		3 999 776
Installations générales, agencements, aménagements	51 101	31 436			82 537
Matériel de transport	0				0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	187 969	22 797	5 147		205 619
Immobilisations corporelles en cours	0	270 026		270 026	0
Total immobilisations corporelles	3 139 504	1 684 083	265 629	270 026	4 287 932
Autres immobilisations financières	31 536	3 452			34 988
Total immobilisations financières	31 536	3 452	0	0	34 988
TOTAL GENERAL	3 171 729	1 904 303	265 629	270 026	4 540 377

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2013
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 754	113 758		157 512	113 254
Immobilisations incorporelles en cours	0			0	6 250
Total immobilisations incorporelles	43 754	113 758	0	157 512	119 504
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 552 459	974 198	233 911	3 292 746	794 140
Installations générales, agencements, aménagements	53 288	11 690		64 978	17 559
Matériel de transport	0			0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	162 081	18 560		180 641	26 027
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	2 767 828	1 004 448	233 911	3 538 365	837 726
Autres participations	0			0	7
Autres immobilisations financières	0			0	621 646
Total immobilisations financières	0	0	0	0	621 653
TOTAL GENERAL	2 811 582	1 118 206	233 911	3 695 877	1 578 883

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2012
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	427	43 327		43 754	173 704
Total immobilisations incorporelles	427	43 327	0	43 754	173 704
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 699 483	867 130	14 154	2 552 459	1 447 317
Installations générales, agencements, aménagements	35 648	17 640		53 288	29 249
Matériel de transport				0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	135 207	31 533	4 659	162 081	43 538
Immobilisations corporelles en cours				0	0
Total immobilisations corporelles	1 870 338	916 303	18 813	2 767 828	1 520 104
Autres immobilisations financières	0			0	34 988
Total immobilisations financières	0	0	0	0	34 988
TOTAL GENERAL	1 870 765	959 630	18 813	2 811 582	1 728 796

Note 4 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Stocks de matières premières	207 335	184 723
Stocks de marchandises	4 882 328	4 863 160
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 210 827	1 196 520
Total brut des stocks	6 300 490	6 244 403
Dépréciation des stocks de matières premières	0	0
Dépréciation des stocks de marchandises	-2 057 579	-1 130 045
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	-252 098	0
Total dépréciation des stocks	-2 309 677	-1 130 045
Total net des stocks	3 990 813	5 114 358

Composition des stocks

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices produits, de puces RFID (« Radio-frequency identification ») et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, la hanche, le rachis et le genou.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Provision pour dépréciation de stocks

La société a décidé de procéder à l'abandon progressif des activités les moins profitables. Cette décision s'est traduite par une dépréciation complémentaire des stocks au 31 décembre 2013, notamment sur les produits de la gamme « hanches », qui sont désormais dépréciés à 100% (soit une dépréciation de 1,5 M€ sur les stocks de marchandises et d'ancillaires). Cette décision a entraîné une dépréciation complémentaire de l'ordre de 0,8 M€ sur l'exercice 2013.

Note 5 : Créances

5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients et comptes rattachés	2 453 816	1 637 811
Total brut des créances clients et comptes rattachés	2 453 816	1 637 811
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	200 868	192 900
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	200 868	192 900
Total net des créances clients et comptes rattachés	2 252 948	1 444 911

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2013		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	621 646	0	621 646
Total de l'actif immobilisé	621 646	0	621 646
De l'actif circulant			
Créances clients	2 453 816	2 251 805	202 011
Personnel et comptes rattachés	9 175	9 175	
Etat - Crédit Impôt Recherche	302 377	302 377	
Etat - Crédit d'impôt compétitivité des entreprises	19 906	19 906	
Taxe sur la valeur ajoutée	576 952	576 952	
Fournisseurs débiteurs	64 480	64 480	
Factor - fonds de garantie	50 037	50 037	
Factor - réserve disponible et autres créances	138 646	138 646	
Groupes	274 214	274 214	
Autres créances	4 227	4 227	
Total de l'actif circulant	3 893 830	3 691 819	202 011
Charges constatées d'avance	172 043	172 043	
Total général	4 687 519	3 863 862	823 657

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2012		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	34 988		34 988
Total de l'actif immobilisé	34 988	0	34 988
De l'actif circulant			
Créances clients	1 637 812	1 444 207	193 605
Personnel et comptes rattachés	9 700	9 700	
Etat - Crédit Impôt Recherche	357 373	357 373	
Taxe sur la valeur ajoutée	188 437	188 437	
Fournisseurs débiteurs	70 582	70 582	
Factor - fonds de garantie	33 005	33 005	
Factor - réserve disponible et autres créances	246 796	246 796	
Autres créances	40 500	40 500	
Total de l'actif circulant	2 584 205	2 390 600	193 605
Charges constatées d'avance	115 897	115 897	
Total général	2 735 090	2 506 497	228 593

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2013 : 302 377 € remboursement prévu sur 2014
- CIR 2012 : 357 373 € montant remboursé en 2013

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de bons à moyen terme mobilisables, de comptes à terme et de SICAV monétaires à court terme.

Les comptes de trésorerie incluent également deux comptes à termes en 2012 et 2013 (150 K€ à échéance 36 mois et 150K€ à échéance 30 mois) faisant l'objet de nantissement. Cf. note 22.7.

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Bons à moyen terme	10 500 049	0
Comptes à terme	1 301 727	300 000
Comptes bancaires et caisse	1 903 335	86 663
Concours bancaires courants	0	(241 155)
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	13 705 111	145 508

En termes de présentation des comptes de trésorerie au bilan, la société a procédé au 31 décembre 2012 et 2013 à la compensation des comptes de trésorerie débiteurs avec les concours bancaires courants.

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Locations immobilières	22 680	22 111
Locations mobilières	29 509	65 419
Assurances	99 655	51
Maintenance informatique	2 492	0
Honoraires	8 573	
Divers	9 134	28 315
Total des charges constatées d'avance	172 043	115 896

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation. Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2012 et 2013.

Note 8 : Capitaux propres

Note 8.1 : Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2012 et 2013 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 2011	29 556 037	29 556 037	4 702 016	(21 715 239)	(3 915 876)	8 626 938
Affectation du résultat 2011				(3 915 876)	3 915 876	-
Résultat net 2012					(4 735 157)	(4 735 157)
Dividendes						-
Emission d'actions						-
Souscription de BSA			36 729			36 729
Paievements en actions						-
Autres						-
Au 31 décembre 2012	29 556 037	29 556 037	4 738 744	(25 631 115)	(4 735 157)	3 928 509
Affectation du résultat 2012				(4 735 157)	4 735 157	-
Résultat net 2013					(6 500 812)	(6 500 812)
Dividendes						-
Effet du regroupement d'actions	(26 600 436)					-
Imputation du report à nouveau débiteur sur le capital social		(25 122 634)	(4 738 744)	29 861 378		
Emission d'actions	1 959 262	2 938 892	11 167 776			14 106 668
Conversion des obligations	484 659	726 989	3 730 905			4 457 894
Souscription de BSA			4 396			4 396
Frais relatifs au projet d'introduction en bourse			(2 413 252)			(2 413 252)
Paievements en actions						-
Autres						-
Au 31 décembre 2013	5 399 522	8 099 283	12 489 825	(504 893)	(6 500 812)	13 583 403

Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2013	31/12/2012
Capital (en euros)	8 099 283	29 556 037
Nombre d'actions	5 399 522	29 556 037
dont Actions ordinaires	5 399 522	27 127 082
dont Actions de préférences AP _{09/11 T1}		2 428 955
Valeur nominale (en euros)	1,50 €	1,00 €

Le capital social est fixé à la somme de 8 099 283 €. Il est divisé en 5 399 522 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 1,50 €.

Lors de l'assemblée générale du 19 juillet 2013, la société IMPLANET a procédé à une diminution de capital par imputation des pertes antérieures et à un regroupement du nombre d'actions (par 10). Cf. Tableau de variation des capitaux propres. Suite à ces opérations, la valeur nominale des actions a été portée de 1 euros à 1,50 euros.

Actions de préférences AP_{09/11 T1}

Suite à la réalisation de l'introduction en Bourse (cf. Note 1.2) :

- la totalité des actions de préférence de catégorie AP_{09/11 T1} ont été converties en actions ordinaires.
- la catégorie d'actions de préférence de catégorie AP_{09/11 T1} a été supprimée.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Note 8.3 : Historique du capital social

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2011		29 556 037	4 702 016		29 556 037		
	<i>Souscription de BSA- Octobre à Décembre 2012</i>		36 729				
Au 31 décembre 2012		29 556 037	4 738 744		29 556 037		
	<i>Souscription de BSA- 2013</i>		4 396				
	Effet du regroupement d'actions				-26 600 436		
	Imputation du report à nouveau débiteur sur le capital social	-25 122 634	-4 738 744			1,50	4 433 403
	Emission d'actions	2 938 892	11 167 776	1 959 262	4 914 863	1,50	7 372 294
	Conversion des obligations	726 989	3 730 905	484 659	5 399 522	1,50	8 099 283
	<i>Frais relatifs au projet d'introduction en bourse</i>		-2 413 252				
Au 31 décembre 2013		8 099 283	12 489 826		5 399 522		

Note 8.4 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

Note 9.1 : Bons de souscriptions d'actions

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre (1)	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
Au 31 décembre 2010		0	0	0	0		
AG du 26 septembre 2011	BSA _{09/11}	60 000	0	60 000	6 000	1,00 €	10 ans
Au 31 décembre 2011		60 000	0	60 000	6 000		
AG du 29 juin 2012	BSA _{05/12}	10 245	0	10 245	1 025	1,00 €	10 ans
AG du 29 juin 2012	BSA ₂₀₁₂	165 000	0	165 000	16 500	1,50 €	10 ans
AG du 11 octobre 2012	BSA _{09/2012}	100 000	0	100 000	10 000	1,50 €	10 ans
Au 31 décembre 2012		335 245	0	335 245	33 525		
AG du 22 janvier 2013	BSA _{01/2013}	25 000	0	25 000	2 500	1,50 €	10 ans
Au 31 décembre 2013		360 245	0	360 245	36 025		

(2) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons donnent droit de souscrire 1 action.

Note 9.2 : BSA « Ratchets »

Les BSA « Ratchets » sont devenus caducs de plein droit le jour de l'admission des titres de la Société sur Euronext et ne sont plus exerçables après cette date.

Note 9.3 : Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
CA du 29 décembre 2007	BCE _{s/12/2007}	100 000	40 000	60 000	6 000	1,50 €	10 ans
CA du 5 février 2009	BCE _{s/02/2009}	106 500	57 000	49 500	4 950	1,50 €	10 ans
CA du 22 avril 2010	BCE _{s/03/2010}	167 500	67 500	100 000	10 000	1,50 €	10 ans
Au 31 décembre 2010		374 000	164 500	209 500	20 950		
CA du 6 avril 2011	BCE _{s/06/2011}	269 000	72 500	196 500	19 650	1,50 €	10 ans
CA du 18 novembre 2011	BCE _{s/09/2011}	103 500	5 000	98 500	9 850	1,50 €	10 ans
Au 31 décembre 2011		746 500	242 000	504 500	50 450		
AG du 29 juin 2012	BCE _{05/2012}	21 793	0	21 793	2 179	1,00 €	10 ans
Au 31 décembre 2012		768 293	242 000	526 293	52 629		
Au 31 décembre 2013		768 293	242 000	526 293	52 629		

Note 9.4 : Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

BSPCE					
Nom du bénéficiaire	BSPCE émis attribués et souscrits	BSPCE attribués et susceptibles d'être souscrits	BSPCE exerçables à la clôture par l'écoulement du temps	BSPCE exerçables sous conditions	Décision d'émission et d'attribution des BSPCE
Néant					
Au 31 décembre 2013					
Erick CLOIX	1 960	0	1307	653	AG du 29 juin 2012
Ludovic LASTENNET	6 890	0	4593	2 297	
Au 31 décembre 2012					

BSA					
Nom du bénéficiaire	BSA émis attribués et souscrits	BSA attribués et susceptibles d'être souscrits	BSA exerçables à la clôture par l'écoulement du temps	BSA exerçables sous conditions	Décision d'émission et d'attribution des BSA
Jean-Gérard CALVEZ	25 000	0	25 000	0	AG du 22 janvier 2013
Au 31 décembre 2013					
Jean-Gérard CALVEZ	50 000	0	50 000	0	AG du 11 octobre 2012
Au 31 décembre 2012					

Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2013				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	350 000	109 131	165 200	184 800	109 131
Provisions pour litiges prud'homaux	26 800	35 500	26 800	0	35 500
Provisions pour pertes de change	0	16 385			16 385
Provisions pour pensions et obligations similaires	0				0
Total provisions pour risques et charges	376 800	161 016	192 000	184 800	161 016
	Montant début exercice	Dotations	Reprises		Montant fin exercice
Provision sur stocks et en-cours	1 130 045	1 227 727	48 117		2 309 655
Provisions sur comptes clients	192 901	7 968			200 869
Total provisions pour dépréciations	1 322 946	1 235 695	48 117	0	2 510 524
Total général	1 699 746	1 396 711	240 117	184 800	2 671 540

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2012				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	350 000				350 000
Provisions pour litiges prud'homaux	50 000	26 800	40 838	9 162	26 800
Provisions pour pertes de change	6 930		6 930		0
Provisions pour pensions et obligations similaires	0				0
Total provisions pour risques et charges	406 930	26 800	47 768	9 162	376 800
	Montant début exercice	Dotations	Reprises		Montant fin exercice
Provision sur stocks et en-cours	1 229 568	273 537	373 060		1 130 045
Provisions sur comptes clients	214 381	12 802	34 282		192 901
Total provisions pour dépréciations	1 443 949	286 339	407 342	0	1 322 946
Total général	1 850 879	313 139	455 110	9 162	1 699 746

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Litiges commerciaux

IMPLANET a conclu en 2008 un partenariat à long-terme (5 ans) avec un sous-traitant pour la fabrication d'instruments chirurgicaux et d'implants orthopédiques.

La Société IMPLANET a décidé de procéder en 2011 à la rupture du contrat en vertu de l'absence des qualifications réglementaires par le dit sous-traitant permettant la commercialisation des produits par IMPLANET et a constitué au 31 décembre 2012 une provision pour risques de 350 K€ (meilleur estimé du risque encouru).

Le co-contractant allègue une inexécution totale du contrat et réclame réparation du préjudice constitué par les pertes liées aux investissements engagés par cette dernière depuis le début des relations commerciales afin d'être en mesure de satisfaire les commandes de produits et par le gain manqué représenté par l'absence de commande pour le volume et la durée prévus.

Le 1^{er} août 2013, la société a conclu un protocole transactionnel au titre duquel une indemnité de 165 K€ a été versée.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

La société a reçu en décembre 2012 (pour l'exercice 2009) et janvier 2013 (pour les exercices 2010 et 2011) des notifications de redressement (droits et d'intérêts pour 109 K€, diminution des déficits reportables de 234 K€) à laquelle la société a répondu en contestant certains motifs invoqués.

Suite à la réception des conclusions de l'administration fiscale en date du 27 mai 2013, la société a décidé de constituer une provision à hauteur des notifications de redressement.

La société considère que ce contentieux avec l'Administration ne serait pas susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le bilan ou le résultat de la société.

Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 4 pour les provisions pour dépréciation de stocks
- Cf. Note 5 pour les provisions pour dépréciation de créances

Note 11 : Emprunts obligataires convertibles

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)	Emprunt obligataire convertible en actions du 25/02/2010	Emprunt obligataire non convertible KREOS	Obligations remboursables en actions ORA 2013	Obligations convertibles en actions OCA 2013	Total
Au 31 décembre 2011	1				
(+) Encaissement					
(-) Remboursement					
(+) Intérêts capitalisés					
(+/-) Conversion					
Au 31 décembre 2012	1	0	0	0	1
(+) Encaissement		5 000 000	1 543 936	2 875 001	9 418 937
(-) Remboursement	-1				-1
(+) Intérêts capitalisés			38 958		
(+/-) Conversion			-1 582 894	-2 875 001	-4 457 895
Au 31 décembre 2013	0	5 000 000	0	0	5 000 000

Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS.

Le 19 juillet 2013, la Société a conclu un « *venture loan agreement* » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5 000 K€ par KREOS, l'émission de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS.

Ces différentes opérations ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- l'emprunt obligataire de 5 000 000 d'euros par voie d'émission de 5 000 000 d'obligations (non convertibles) d'une valeur nominale de 1 euro l'une au bénéfice de KREOS a été décidé par le conseil d'administration de la Société le 19 juillet 2013 et intégralement souscrit par KREOS le 24 juillet 2013,
- l'émission à titre gratuit de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013. Ces BSA ont une durée de 5 ans à compter de la date de l'introduction en bourse (i.e. 25 Novembre 2018).
- le nantissement du fonds de commerce de la Société a été consenti le 19 juillet 2013.

L'emprunt obligataire est remboursable par mensualité constante à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 1^{er} juin 2016. L'emprunt obligataire porte intérêts au taux de 11,5%.

Lors de la mise en place du contrat obligataire, la Société a encouru 112 500 € de frais d'avocats et de conseils et 72 500 € à l'échéance de l'emprunt.

Emission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA 2013) pour un montant de 1 544 K€

La Société a procédé le 22 janvier 2013 à l'émission de 1 543 936 obligations remboursables en actions (« ORA ») de la société d'une valeur nominale de 1 euro au profit de certains de ses actionnaires (fondateurs, investisseurs privés, financiers).

L'expiration des ORA a été fixée au 30 juin 2014 sauf remboursement anticipé ou exigé de l'emprunt obligataire.

Le taux d'intérêt annuel a été fixé à 3 %, capitalisés jusqu'à l'échéance des obligations et remboursables en actions. Lors de la mise en place du contrat obligataire, la Société a encouru 28 705 € de frais d'avocats et de conseils. Ces frais ont été pris en compte pour déterminer l'amortissement du prêt selon la méthode du coût amorti. Après prise en compte des frais d'émission, le taux d'intérêts effectif de l'emprunt obligataire est ressorti à 4,36 %.

La totalité de cet emprunt (capital et intérêts) a été remboursée en actions dans le cadre de l'introduction en bourse.

Emission d'obligations convertibles (OCA 2013) en actions pour un montant de 1 875 K€

La Société a procédé le 21 mai 2013 à l'émission de 1 875 001 obligations convertibles (« OC ») en actions de préférence AP_{09/11 T1} de la société d'une valeur nominale de 1 euro.

L'expiration des OC a été fixée au 31 octobre 2014 sauf remboursement anticipé des OC.

A défaut de survenance d'une des clauses spécifiques mentionnées ci-après, chaque OC était automatiquement convertie en 1 AP_{09/11 T1} à la date d'échéance.

Le taux d'intérêt annuel a été fixé à 3 %, capitalisés jusqu'à l'échéance des obligations et payables en numéraire à la date de remboursement ou de conversion des OC. Lors de la mise en place du contrat obligataire, la Société a encouru 14 863 € de frais d'avocats et de conseils. Ces frais ont été pris en compte pour déterminer l'amortissement du prêt selon la méthode du coût amorti. Après prise en compte des frais d'émission, le taux d'intérêts effectif de l'emprunt obligataire est ressorti à 3,58 %.

Les obligations ont été automatiquement converties dans le cadre de l'introduction en bourse.

Emission d'Obligation Convertibles (OCA 2013) en Actions pour un montant de 1 000 K€

La Société a procédé le 19 juillet 2013 à l'émission de 1 000 000 obligations convertibles (« OC ») en actions de préférence AP_{09/11 T1} de la société d'une valeur nominale de 1 euro.

L'expiration des OC a été fixée au 31 octobre 2014 sauf remboursement anticipé des OC.

Le taux d'intérêt annuel a été fixé à 3 %, capitalisés jusqu'à l'échéance des obligations et payables en numéraire à la date de remboursement ou de conversion des OC.

Les obligations ont été automatiquement converties dans le cadre de l'introduction en bourse.

Note 12 : Emprunts auprès des établissements de crédits

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (montant en euros)	Billets de trésorerie Contrat du 15/12/2009
Au 31 décembre 2011	500 000
(+) Encaissement	
(-) Remboursement	-500 000
(+/-) Autres mouvements	
Au 31 décembre 2012	0
(+) Encaissement	
(-) Remboursement	0
(+/-) Autres mouvements	
Au 31 décembre 2013	0

Billets de trésorerie

IMPLANET a conclu le 15 décembre 2009 avec une de ses banques une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €.

Cette ouverture de crédit de trésorerie était assortie d'un gage sur stocks d'implants orthopédiques et accessoires mis en place au profit de la banque pour un montant de 700 000 €.

Le 17 décembre 2012, la société a procédé au remboursement de sa ligne de crédit et a demandé la mainlevée totale et définitive du gage sur stocks, qui a été obtenue en janvier 2013.

Autorisation de découvert

Le 13 décembre 2012, la société a mis en place une autorisation de découvert d'un montant de 500 000 €, rémunéré à EURIBOR 3 mois + 2% moyennant le nantissement d'un compte à terme de 150 000 €.

Note 13 : Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (OSEO Innovation et COFACE) ainsi que de subventions dont l'attribution définitive était conditionnée.

Au 31 décembre 2013, les critères de remboursement (succès technique et commercial des projets) pour les avances OSEO étaient remplis.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES SUBVENTIONS (Montant en euros)	OSEO Genoux	OSEO - BEEP'n TRACK	COFACE Etats-Unis	Total
Au 31 décembre 2011	350 000	550 000	194 268	1 094 268
(+) Encaissement				0
(-) Remboursement		-150 000		-150 000
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2012	350 000	400 000	194 268	944 268
(+) Encaissement				0
(-) Remboursement	-50 000	-150 000	-194 268	-394 268
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2013	300 000	250 000	0	550 000

Les variations « Autres mouvements » sont relatives à l'attribution définitive des subventions virées en compte de résultat.

13.1 Avances remboursables OSEO

Avance remboursable OSEO Innovation – Genou

Le 25 février 2010, IMPLANET a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 350 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'une prothèse tri-compartmentale de genou de première intention et des instruments associés ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 280 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 1^{er} mars 2010) ;
- Le solde à l'achèvement des travaux le 9 mai 2011.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté selon les modalités suivantes :

- 12 500 € par trimestre en 2013 le dernier jour du trimestre,
- 15 000 € par trimestre en 2014 le dernier jour du trimestre,
- 17 500 € par trimestre en 2015 le dernier jour du trimestre,
- 20 000 € par trimestre en 2016 le dernier jour du trimestre,
- 22 500 € par trimestre en 2017 le dernier jour du trimestre.

Avance remboursable OSEO Innovation – BEEP'n TRACK

Le 28 janvier 2008, IMPLANET a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 650 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'un nouveau service informatique de gestion des implants à l'intention des établissements de santé (I-SMART) ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 325 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 4 février 2008),
- Second versement de 195 000 € sur appel de fonds (reçu le 28 avril 2009),
- Le solde à l'achèvement des travaux le 28 avril 2009.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté selon les modalités suivantes :

- Au plus tard le 31 mars 2011 : 100 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2012 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2013 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2014 : 250 000 €

13.2 Avances COFACE

IMPLANET a obtenu le 28 décembre 2009 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Etats-Unis » pour l'activité BEEP'n TRACK. IMPLANET bénéficie d'une période de couverture de 4 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 5 ans, pendant laquelle IMPLANET rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Les modalités du contrat sont les suivantes :

- Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2013) est de 1 500 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.
- La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.
- La période d'amortissement court du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2018.

IMPLANET a reçu le 10 février 2011 une avance de 194 268 € au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.

Suite à la cession de l'activité BEEP'n TRACK, la COFACE a demandé la résiliation du contrat d'assurance prospection. Le remboursement des avances perçues s'est effectué selon l'échéancier suivant :

- Le 31 janvier 2013 : 64 756 €
- Le 30 avril 2013 : 64 756 €
- Le 31 juillet 2013 : 64 756 €

Note 14 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2013			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt Obligataire Convertible et intérêts courus	5 000 000	1 860 324	3 139 676	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Emprunts et dettes financières diverses	550 000	310 000	240 000	
Total des dettes financières	5 550 000	2 170 324	3 379 676	0
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 196 462	3 196 462		
Personnel et comptes rattachés	254 419	254 419		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	371 099	371 099		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	35 946	35 946		
Groupes et associés	0	0		
Autres dettes	0	0		
Total des dettes d'exploitation	3 857 926	3 857 926	0	0
Total général	9 407 926	6 028 250	3 379 676	0

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2012			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt Obligataire Convertible et intérêts courus	1	1		
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières diverses	944 268	394 268	550 000	
Total des dettes financières	944 269	394 269	550 000	0
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 679 715	3 679 715		
Personnel et comptes rattachés	98 271	98 271		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	416 384	416 384		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	73 830	73 830		
Groupes et associés	0	0		
Autres dettes	0	0		
Total des dettes d'exploitation	4 268 200	4 268 200	0	0
Total général	5 212 469	4 662 469	550 000	0

Les fournisseurs et comptes rattachés comportent des dettes représentées par des effets de commerce pour un montant de 834 712 € au 31 décembre 2012 et 0 € au 31 décembre 2013.

Note 15 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des trois exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	858 588	345 127
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	858 588	345 127
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	108 149	89 229
Personnel charges à payer	180 846	38 785
Charges sociales à payer	110 587	44 836
Etat - charges à payer	35 346	73 230
Total des dettes fiscales et sociales	434 928	246 080
Avoir à émettre	0	0
Associés comptes courants	0	0
Autres dettes	0	0
Total autres dettes	0	0
Total général	1 293 516	591 207

Note 16 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour géographique pour les 2 derniers exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR SECTEURS (Montants en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Commercialisation d'implants orthopédiques	7 139	6 647
dont France	4 407	4 325
dont reste du monde	2 732	2 322
Total chiffre d'affaires	7 139	6 647

Note 17 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2012	31/12/2012
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	376 821	1 292 000
Avantages en nature accordés aux salariés	56 564	87 095
Remboursement d'organismes formateurs	6 876	2 219
Refacturation de frais	33 466	25 064
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	1 119	1 183
Total des transferts de charges	474 846	1 407 561

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges.

Note 18 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains de change	2 908	68 988
Produits d'intérêts	5 861	0
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des produits financiers	8 769	68 988

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Pertes de change	9 922	79 430
Provision pour risque de pertes de change	16 385	(6 930)
Charges d'intérêts	340 451	12 628
Total des charges financières	366 758	85 128

Note 19 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	0	236 469
Ecart d'inventaire	0	70 454
Quote part des subventions d'investissement	7 806	0
Reprises provisions pour litiges	350 000	0
Protocole transactionnel	118 797	0
Produits exceptionnels divers	2 152	2 443
Total des produits exceptionnels	478 755	309 366

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Pénalités, amendes, dons	0	11 314
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	18 858	235 735
Provisions pour risques	109 131	0
Ajustement de la valorisation des instruments	0	0
Règlements litiges	225 200	0
Ecart d'inventaire	0	267 279
Charges exceptionnelles diverses	4 517	1 412
Total des charges exceptionnelles	357 706	515 740

IMPLANET a conclu en 2008 un partenariat à long-terme (5 ans) avec un sous-traitant pour la fabrication d'instruments chirurgicaux et d'implants orthopédiques.

La Société IMPLANET a décidé de procéder en 2011 à la rupture du contrat en vertu de l'absence des qualifications réglementaires par le dit sous-traitant permettant la commercialisation des produits par IMPLANET et a constitué au 31 décembre 2012 une provision pour risques de 350 K€ (meilleur estimé du risque encouru).

Le 1^{er} août 2013, la société a conclu un protocole transactionnel au titre duquel une indemnité de 165 K€ a été versée.

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011 (cf. Note 10). Suite à la réception des conclusions de l'administration fiscale en date du 27 mai 2013, la société a décidé de constituer une provision à hauteur des notifications de redressement soit 109 K€. La société considère que ce contentieux avec l'Administration ne serait pas susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le bilan ou le résultat de la société.

Note 20 : Impôts sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 302 377 € en 2013,
- 357 373 € en 2012.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la société s'établit au 31 décembre 2013 à 40 021 770 € (avant éventuelles conséquences du contrôle fiscal cf. note 10).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

Note 21 : Parties liées

21.1 Transactions avec des parties liées

IMPLANET AMERICA INC.

Les soldes des comptes de bilan et du compte de résultat concernant IMPLANET AMERICA INC. avec laquelle IMPLANET est liée, s'établissent comme suit :

(Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participations	8	0
CREANCES		
Créances clients & cptes rattachés	395 956	0
Autres créances	274 214	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	396 563	0
Production vendue	174 227	0
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	139 487	0
Autres achats et charges externes	174 227	0

IMPLANET Institute

IMPLANET Institute, association loi 1901, sponsorisée par IMPLANET, a pour mission d'accompagner les jeunes chirurgiens dans toutes les dimensions de leurs pratiques (programme de préparation à l'installation, cours de technique chirurgicale...).

IMPLANET Institute est une association indépendante dont les actions sont décidées par son Comité Scientifique. Les membres de l'association sont composés de certains des actionnaires et salariés de la société.

Les contributions de la société IMPLANET à IMPLANET Institute au cours des deux derniers exercices sont de :

- 5 000 € en 2013
- 53 000 € en 2012

21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du Conseil d'Administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants d'IMPLANET au cours des exercices 2012 et 2013 sont les suivantes :

		31/12/2012					
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en euros)	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Honoraires de conseil	Total
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	152 000	35 185	6 928	89 099	0	283 212
Mr Erick CLOIX	Administrateur jusqu'au 6 janvier 2013. Directeur Général jusqu'au 27 novembre 2012	151 250	20 000	18 040	80 626	0	269 916
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	100 500	100 500
Total rémunérations des dirigeants		303 250	55 185	24 968	169 725	100 500	653 628

		31/12/2013					
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en euros)	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Honoraires de conseil	Total
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	166 176	3 819	7 189	82 497	0	259 681
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	72 000	72 000
Total rémunérations des dirigeants		166 176	3 819	7 189	82 497	72 000	331 681

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances. Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.4.

Note 22 : Engagements donnés

22.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'IMPLANET en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôtures des trois exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constitue un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2013		31/12/2012	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,00%		2,69%	
Table de mortalité	INSEE 2012		INSEE 2012	
Taux de revalorisation des salaires	2%		2%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	48%	43%	49%	42%

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Montant des engagements	34 802	37 477

22.2 Obligation au titre du contrat KREOS

Dans le cadre du contrat d'obligation KREOS signé le 19 juillet 2013 (cf. Note 11), la Société a octroyé à KREOS les sûretés et engagements suivants :

- Nantissement du fonds de commerce au profit de KREOS,
- Engagement de la société à ne pas contracter un endettement financier supérieur à 2 500 000 euros autre que (a) l'emprunt obligataire souscrit auprès de KREOS (b) les dettes d'exploitation relevant du besoin en fonds de roulement, (c) les avances reçues d'OSEO (ou toute autre aide ou avance faite par des organismes publics), (d) l'émission d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ou encore, (e) les avances en compte courant d'actionnaires, sans obtenir l'autorisation préalable de KREOS,
- Engagement de la société à ne procéder à aucun nantissement ou cession d'actifs à l'exception des cessions d'actifs effectuées dans le cours normal des affaires.

22.3 Droit Individuel à la Formation (DIF)

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation (« DIF »), pour les personnels ayant signé un contrat de travail avec IMPLANET, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans (plafond de 120 heures) et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A la clôture de chaque exercice, les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 2 317 heures au 31 décembre 2013,
- 2 119 heures au 31 décembre 2012.

22.4 Location financement

	31/12/2013	31/12/2012
Valeur d'origine	2 831 975	2 831 975
Amortissements :		
- cumuls exercices antérieurs	1 866 083	1 388 875
- dotations de l'exercice	441 756	477 208
Total	2 307 839	1 866 083
Redevances payées		
- cumuls exercices antérieurs	2 215 731	1 545 229
- redevances de l'exercice	617 296	670 502
Total	2 833 027	2 215 731
Redevances restant à payer		
- à un an au plus	268 577	637 036
- à plus d'un an et cinq ans au plus	73 373	386 938
- à plus de cinq ans	-	-
Total	341 950	1 023 974
Valeur résiduelle		
- à un an au plus	2 907	-
- à plus d'un an et cinq ans au plus	278	3 185
- à plus de cinq ans	-	-
Total	3 185	3 185
Montant pris en charge dans l'exercice	634 327	671 871

Les contrats de location financement portent sur des logiciels, des installations, du matériel et de l'outillage.

22.5 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son bâtiment administratif, effectif le 8 octobre 2007.
- Pour son bâtiment logistique, effectif le 15 décembre 2010.

Ces bâtiments sont situés au siège social de la société dans la Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac.

Durées et indemnités de départ anticipé

Les baux immobiliers consentis en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

En cas de départ anticipé du bâtiment logistique, le bailleur pourrait demander une indemnité au titre des aménagements intérieurs effectués et financer par lui. Ces agencements donnent lieu au paiement d'un surloyer de 1 833 euros par mois pendant 84 mois. Le montant de l'indemnité serait égal au montant des surloyers restants soit 87 984 euros au 31 décembre 2013.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2013 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de l'exercice 2013	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bâtiment administratif	08/10/2007	08/10/2016	137 948	139 747	253 097
Bâtiment logistique	15/12/2010	15/12/2019	138 632	138 362	276 724

22.6 Contrat d'affacturage

La société utilise l'organisme d'affacturage GE Factofrance (ou factor) pour se financer en lui cédant les créances d'origine France. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en euros)	31/12/2013	31/12/2012
En-cours du financement factor	262 184	290 345
Total dettes factor	262 184	290 345
Commissions tirage factor	18 107	28 065
Intérêts sur tirage factor	7 041	12 734
Total charges factor	25 148	40 799

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par IMPLANET. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à IMPLANET ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

La Société a enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2012 une provision pour dépréciation de créances initialement cédées au factor à hauteur de 13 K€. Aucune provision pour dépréciation n'a été constituée dans ses comptes au 31 décembre 2013.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat financier.

22.7 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme

- Nantissement d'un compte à terme de 150 K€ au profit de HSBC France pour les contrats de crédit-bail,
- Nantissement d'un compte à terme de 150 K€ au profit de la Banque Courtois.

Gage sur stocks

L'ouverture de crédit de trésorerie de 500 000 € conclu le 15 décembre 2009 était assortie d'un gage sur stocks d'implants orthopédiques et accessoires mis en place au profit de la banque pour un montant de 700 000 €.

Le 17 décembre 2012, la société a procédé au remboursement de sa ligne de crédit et a demandé la mainlevée totale et définitive du gage sur stocks, qui a été obtenue en janvier 2013.

Clause de complément de prix – cession BEEP'n TRACK à GHX

Le contrat de cession de l'activité BEEP'n TRACK à GHX comporte une clause dite d'« earn-out » sur la base d'un accord de partage des revenus excédant l'actuel business plan de GHX sur les exercices 2013 à 2015. Au titre de cette clause, la société pourrait recevoir un complément de prix maximum de 4 millions dollars US.

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé au 31 décembre 2013 étant donné l'incertitude concernant l'obtention et l'évaluation de ce complément de prix.

Cautions bancaires

- Caution bancaire de 28 630 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'IMPLANET au profit du bailleur de son bâtiment administratif,
- Caution bancaire de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'IMPLANET au profit de la société TOTAL.

Note 23 : Effectifs

Les effectifs moyens de la société IMPLANET au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2013	Exercice 2012
Cadres	20,3	19,8
Employés	12,8	10,0
Total effectifs moyens	33,1	29,8

Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers

IMPLANET peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, IMPLANET met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'IMPLANET est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. IMPLANET n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt

IMPLANET n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les disponibilités incluent des comptes à terme,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite, hors autorisation de découvert de 500 K€ portant intérêts à Euribor 3 mois + 2%.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. IMPLANET fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible.

Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Concernant la concentration du risque de crédit, quatre distributeurs France représentent 18% du total des ventes de la Société et quatre distributeurs exports représentent 28% du total des ventes de la Société.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

La Société a décidé de procéder à l'abandon progressif des activités les moins profitables. Cette décision s'est traduite par une forte dépréciation des stocks au 31 décembre 2013, notamment sur les produits de la gamme « hanches » qui sont désormais dépréciés à 100%.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2013				Exercice 2012	
	Ernst & Young		INKIPIO AUDIT		Cabinet Roche Mamerl & Azoulay	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	40 000	18%	28 000	100%	15 000	81%
Diligences directement liées	2 392	1%	0	0%	3 500	12%
Autres diligences directement liées dans le cadre de l'introduction en bourse	185 565	81%				
Total des honoraires	227 957	100%	28 000	100%	18 500	100%

8. Rapports des commissaires aux comptes

8.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

INKIPIO AUDIT
19, rue des Tuiliers
69003 Lyon
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris – La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

IMPLANET

Société anonyme au capital de 8 099 283 €
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu
Allée François Magendie
33650 – Martillac

493 845 341 RCS BORDEAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IMPLANET, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 2.5 «Stocks» de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués. Nous avons également vérifié que les informations données en annexe étaient suffisantes notamment au regard de l'incidence de l'abandon progressif des produits de la gamme «hanche».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Paris-La Défense, le 19 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément ALBRIEUX

Franck SEBAG

8.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

INKIPIO AUDIT
19, rue des Tuilliers
69003 Lyon
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Implanet, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 2.13 « Stocks » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués. Nous avons également vérifié que les informations données en annexe étaient suffisantes notamment au regard de l'incidence de l'abandon progressif des produits de la gamme « hanche ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Paris-La Défense, le 19 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément Albrieux

Franck Sebag

8.3 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

INKIPIO AUDIT
19, rue des Tuilliers
69003 Lyon
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Implanet

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Implanet et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Paris-La Défense, le 19 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément Albrieux

Franck Sebag

8.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

INKIPIO AUDIT
19, rue des Tuilliers
69003 Lyon
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris – La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

IMPLANET
Société anonyme au capital de 8 099 283 €
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu
Allée François Magendie
33650 – Martillac

493 845 341 RCS BORDEAUX

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l’article R.225-31 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R.225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L’APPROBATION DE L’ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l’exercice écoulé.

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention ni d’aucun engagement autorisés au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation de l’assemblée générale en application des dispositions de l’article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 19 juillet 2013, sur rapport spécial du commissaire aux comptes du 4 juillet 2013.

Convention avec la société HM Conseils

Personne concernée : Monsieur Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration de la société Implanet et gérant de la société HM Conseils.

Nature et objet : Convention de consultant conclue le 31 mars 2010 entre votre société et la société HM Conseils.

Modalités : En rémunération de diverses prestations de consulting et coaching de la direction de votre société, la société HM Conseils a perçu des honoraires de 72 000 euros H.T. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Lyon et Paris-La Défense, le 19 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément ALBRIEUX

Franck SEBAG